



# PROTECTEUR DES ENFANTS ET DES JEUNES DU MANITOBA

AMPLIFIER LES VOIX DES JEUNES

RAPPORT ANNUEL  
2019 - 2020



# RECONNAISSANCE DE TERRITOIRE

Le mandat du Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba (PEJM) couvrant l'ensemble de la province, nous nous déplaçons et travaillons dans diverses régions visées par des traités. Dans le sud du Manitoba, notre bureau est situé sur le territoire visé par le traité no 1 et, dans le Nord, il se trouve sur le territoire visé par le traité no 5. Les services que nous offrons aux enfants, aux adolescents, aux jeunes adultes et à leurs familles s'étendent à toute la province et aux régions visées par les traités 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 10, qui font partie des territoires traditionnels des peuples anishinabé, cri, oji-cri, dakota, ojibwé et déné, et de la patrie de la nation métisse.

Le PEJM souscrit aux principes de la décolonisation et de la réconciliation, et s'efforce de contribuer de manière significative à l'amélioration de la vie de tous les enfants, adolescents et jeunes adultes, mais en particulier des jeunes des Premières nations, des jeunes Métis et des jeunes Inuits, qui continuent d'être touchés de façon disproportionnée par des inégalités systémiques et autres obstacles dans nos collectivités.

**Engagé à l'égard de la justice sociale et dans une approche basée sur les droits des intéressés, il intègre dans son fonctionnement la *Convention des Nations Unies relatives aux droits de l'enfant* ainsi que les *appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation*.**

# TABLE DES MATIÈRES

5	Message de la protectrice des enfants et des jeunes du Manitoba	73	Pôle de recherche
15	Sommaire	78	Assurance de la qualité
20	Au sujet du Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba	88	Rapport sur le plan de services
28	Thème du rapport annuel : « Amplifier les voix des jeunes »	90	Plan stratégique et résultats
30	Aperçu des principales initiatives	96	Rapport financier 2019-2020
37	Services de défense des droits	97	Notre équipe
49	Mobilisation des jeunes	99	Nous étions présents!
54	Programme d'éducation du public		
59	Programmes d'enquêtes		

**Pour en savoir plus sur le Programme de mobilisation des jeunes, veuillez consulter le document d'accompagnement du rapport annuel.**

**le Défenseur  
au Manitoba**

DE LA CAUSE des enfants et des jeunes



# ADVOCATE'S MESSAGE



**Daphne Penrose, MSW, RSW**

Manitoba Advocate for Children and Youth

I love working for kids. I have the privilege of coming to work everyday and listening to the stories, the voices, and the opinions of children and youth. My energy is spent on advocating for them, amplifying their voices, and supporting their needs, so they feel safe, protected, and valued. Children and youth have much to say and as adults, we need to listen to their thoughts and ideas whenever we make decisions that affect their lives. Indeed, the *United Nations Convention on the Rights of the Child*, Article 12, states that children have a right to be heard by adults and to have their opinions considered in any matter that affects them. In Manitoba, systems that

accept public money to deliver services to children and youth have a responsibility to seek out input from young people. Are children and youth impacted by what you do? If so, are you asking for their ideas? Do you know what they think of your organization?

As independent advocates for young people, my staff and I hear from children and youth every day about their experiences with government departments and non-governmental organizations. While some services are examples of excellence in youth engagement and in being responsive to the needs of youth, others continue to have barriers and obstacles to young people feeling heard and supported. Ensuring entrance criteria or program rules that make it easier for children and youth to access or complete programs also improves effectiveness of a program or organization. For services to be child-centred, they must be available to children when and where they need them.

Our office regularly reflects on our own systems, policies, and procedures and which ones lift up and benefit the young people we have the privilege of serving. We know that as an advocacy organization we need to continue our own listening and learning about best ways to care and support children, youth, young adults, and their families. Youth engagement is an active process and we know we need to continue moving towards improved excellence in all areas. Some of the ways we are doing this are through launching a service satisfaction survey; continuously consulting with our Youth Ambassador Advisory Squad (YAAS!); and by regularly inviting children, youth, and their families to provide feedback to us about how they feel we met their needs when they asked us for help. If you want to know more about these measures or offer us feedback, I invite you to contact our office: [info@manitobaadvocate.ca](mailto:info@manitobaadvocate.ca).

Children and youth have a right to understand their options, which organizations are involved, and to speak their minds about services they need. We are often asked by organizations to attend service planning meetings and sometimes arrive to discover the youth at the centre of the plan has not been invited to attend or participate in the meeting. Children and youth have a right to be involved in planning that affects them. As one youth recently said to me: “No more planning about us without us!”

Engaging and including youth can take longer and may need special considerations. Often, additional time and materials may be required to ensure young people can participate meaningfully during service planning. This is true whether the discussion is in regards to

their own life, or more generally about the services that are offered by an organization or department to young people. Some practical ideas include establishing youth advisory tables; asking youth to review and audit printed or online materials; offering honoraria for participating youth; ensuring youth have safe rides to meetings and back home again; setting meetings at times and locations convenient for the young person; and holding pre-meetings with young people so they understand the issues and why several organizations will be coming together to discuss their life circumstances.

The Manitoba Advocate for Children and Youth office is the place where all young people under the age of 21 can find support, as can their families. Our formal advocacy mandate includes a wide range of services and public systems: child welfare, adoption, education, mental health, addiction, disabilities, justice, and victim supports (including sexual exploitation and domestic violence supports). However, even if the challenge a child or youth is facing falls outside of that list, our office may still be able to provide advocacy support in other, informal ways.

As Manitoba’s Advocate for Children and Youth, my message to all young people is that my team and I are here to listen to you, help you figure out your options, and then support you so you can feel safe, loved, and valued, as we advocate for you to have your needs met. If you have a question, a problem, an idea, or a suggestion, I invite you to contact us and give us the opportunity to hear your story, and I invite all Manitobans to join us in moving Manitoba towards a more child-centred province where every young voice is heard.

# MESSAGE DE LA PROTECTRICE DU MANITOBA



**Daphne Penrose, MSW, RSW**

La protectrice des enfants et des jeunes du Manitoba

J'adore travailler pour les enfants. J'ai le privilège de venir au travail tous les jours et d'écouter les histoires, les voix et les opinions d'enfants et de jeunes. Je dépense mon énergie à défendre leur cause, à amplifier leurs voix et à répondre à leurs besoins pour qu'ils se sentent en sécurité, protégés et valorisés. Les enfants et les jeunes ont beaucoup à dire et, comme adultes, nous devons les écouter chaque fois que nous prenons des décisions qui ont un impact sur leurs vies. De fait, selon l'article 12 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, l'enfant a le droit d'être entendu par les adultes et son opinion doit être prise en considération sur toute question le concernant. Au Manitoba, les systèmes qui acceptent des deniers publics pour offrir des services aux enfants et aux jeunes se doivent

de demander l'avis de ces enfants et de ces jeunes. Est-ce que ce que vous avez faites un impact sur eux? Si c'est le cas, est-ce que vous sollicitez leurs opinions? Savez-vous ce qu'ils pensent de votre organisation?

À titre de protecteurs indépendants des jeunes, mon personnel et moi-même entendons tous les jours les enfants et les jeunes nous raconter leurs expériences avec les ministères et les organisations non gouvernementales. Bien que certains services soient des exemples d'excellence pour ce qui est de faire participer les jeunes et de répondre à leurs besoins, d'autres ont encore en place des obstacles qui empêchent les jeunes de se sentir écoutés et soutenus. En faisant en sorte que les critères d'admission ou les règles d'un programme aident les enfants et les jeunes à bénéficier du programme ou à le terminer, on améliore aussi l'efficacité du programme ou de l'organisation. Pour que les services soient axés sur l'enfant, ils doivent être accessibles aux enfants quand et là où ils en ont besoin.

Nous nous interrogeons régulièrement sur nos propres systèmes, politiques et procédures, et sur ceux qui profitent aux jeunes que nous avons le privilège de servir. Nous savons qu'à titre d'organisation de défense des droits, il nous faut nous-mêmes continuer d'être à l'écoute et d'apprendre les meilleures façons de prendre soin des enfants, des adolescents, des jeunes adultes et de leurs familles. La mobilisation des jeunes est un processus dynamique et nous savons que nous devons continuer à aller de l'avant et à nous améliorer encore plus dans tous les secteurs. Nous faisons cela notamment en lançant une enquête sur la satisfaction à l'égard de nos services, en consultant constamment notre groupe consultatif de jeunes ambassadeurs (YAAS!) et en invitant régulièrement les enfants, les jeunes et leurs familles à nous dire si nous répondons à leurs besoins quand ils nous demandent de l'aide. Si vous voulez en savoir plus sur ces mesures ou nous faire des commentaires, je vous invite à nous contacter à : [info@manitobaadvocate.ca](mailto:info@manitobaadvocate.ca).

Les enfants et les jeunes ont le droit de comprendre leurs options, de savoir quelles organisations sont impliquées et de s'exprimer librement sur les services dont ils ont besoin. Les organisations nous demandent souvent d'assister aux réunions de planification de services et découvrons parfois que le jeune au centre du plan n'a pas été invité à assister ou à participer à la réunion. Les enfants et les jeunes ont le droit de participer au travail de planification qui les concerne. Comme l'un d'entre eux me l'a dit récemment : « Plus de planification nous concernant sans nous! »

Faire appel aux jeunes et les inclure peut prendre plus de temps et nécessite parfois de prendre en compte des considérations spéciales. Souvent, plus de temps et de documentation sont nécessaires pour que les jeunes participent véritablement à la planification des services. Cela est vrai, que la discussion porte sur leur propre vie ou, plus généralement, sur les services

offerts aux jeunes par une organisation ou un ministère. Dans la pratique, on peut par exemple former des comités consultatifs de jeunes, demander aux jeunes d'examiner et de vérifier la documentation imprimée ou en ligne, offrir une rémunération aux jeunes qui participent, veiller à ce que les jeunes se rendent aux réunions et rentrent chez eux en toute sécurité, organiser les réunions à des heures et dans des endroits qui conviennent aux jeunes et tenir des réunions préalables avec eux pour qu'ils comprennent les questions qui seront abordées et sachent pourquoi plusieurs organisations seront présentes pour discuter de leurs circonstances personnelles.

Le Bureau de la protectrice des enfants et des jeunes du Manitoba est l'endroit où tous les jeunes de moins de 21 ans peuvent obtenir un soutien, tout comme leurs familles. Notre mandat officiel inclut toute une gamme de services et de systèmes publics : protection des enfants, adoption, éducation, santé mentale, lutte contre la toxicomanie, services aux enfants handicapés, justice et aide aux victimes (y compris le soutien aux victimes d'exploitation sexuelle et de violence familiale). Toutefois, même si les difficultés d'un enfant ou d'un jeune ne relèvent pas des domaines de cette liste, nous pouvons peut-être lui offrir un soutien sous d'autres formes informelles.

À titre de protectrice des enfants et des jeunes du Manitoba, je tiens à dire à tous les jeunes que notre équipe est là pour vous écouter, pour vous aider à décider de vos options et ensuite pour vous soutenir afin que vous vous sentiez en sécurité, aimés et valorisés lorsque nous plaignons pour que vos besoins soient satisfaits. Si vous avez une question, un problème, une idée ou une suggestion, je vous invite à nous contacter et à nous donner la possibilité d'entendre votre histoire, et j'invite tous les Manitobains à se joindre à nous pour faire du Manitoba une province davantage axée sur les enfants et où la voix de chaque jeune est entendue.

# WIINDAMAAGEWIN ONJI MANITOBA ADVOCATE GAA- GIIGIDOOTAMAAGED



**Daphne Penrose, MSW, RSW**

Manitoba gaa-giigidootamawaad  
abinoojiiya' zhigwa oshki-ayaa

Niminwendaan anokiitamawagwaa abinoojiiyag. Ningichi-inendaan endaso-giizhig ji-bi-anokiiyaan, ji-bi-bizindawagwaa, ayikidowaad, aaniin gaye enendamowaad abinoojiiyag zhigwa oshki-ayaa. Mii dash enanokiiyaan giigidootamawagwaa, ji-noondawindwaa, wiiji'agwaa endawendamowaad, ji-naagaji'indwaa ji-gotaajisigwaa ningoji, ji-gichi-inenimindwaaban gaye. Niibowa gegoon odayaanaawaa' abinoojiiyag zhigwa oshki-ayaa gegoo noonde-inaawaad gichi-aya'aa, mii dash ji-bizindawangwaa aaniin ayinendamowaad aaniin ji-doodawangwaa obimaadiziwiniwaan. Iwe United Nations Convention on the Rights of the Child, Article 12, ikidoomagad gichi-aya'aag ji-bizindawaapan abinoojiiya' aaniin gaye enendaminid

gegoo wii-izhichigaanindwaa. Omaa Manitoba, zhooniyaa gaa-miigiweng ji-wiiji'indwaaban abinoojiiyag zhigwa oshki-ayaa, onjida ji-bizindawaawaad ini oshki-ayaa. Gegoo na izhi-doodawaawag abinoojiiyag zhigwa oshki-ayaa aaniin ezhichigeyan? Giishin geget, gigagwejimaag ina aaniin ayinendamowaad? Gigikendaan ina aaniin enendamowaad gaa-dananokiiyan?

Awiya nishike-giigidootamawagwaa oshki-ayaa, gaa-wiidanokiimagwaa ninoondawaanaanig abinoojiiyag zhigwa oshki-ayaa endaso-giizhig aaniin ayizhiwebiziwaad bebakaan gaa-naagaji'igoowaad onji anokiiwinan. Aaniin gaa-izhi-wiiji'indwaa minosewag ji-dagwiiwaad oshki-ayaa wegonen ji-izhi-wiiji'indwaaban, aanind idash wiiji'iwewinan ogibishkaagonaawaa' ji-bizindawindwaaban, ji-wiiji'indwaaban gaye. Ji-onachigaadeg

nawach ji-wendak gegoon wiji'iwewinan abinoojiyag zhigwa oshki-ayaag ji-ondiziwaapan, mii gaye nawach ji-minosegiban ini izhichigewinan gaa-dazhiikigaadegin. Ji-niigaan asindwaa abinoojiyag, ji-onategin aanapii, aandi gaye ji-wiji'indwaaban.

Gaa-dananokiiyaang, ozhisewan izhichigewinan, onaakonigewinan zhigwa gegoon nawach ge-wiji'igowaapan oshki-ayaag gaa-minoseyaang ji-wiji'angwaa. Ningikendaamin gaa-giigidootamaageyaang bizaanigo ji-ani-bizinjigeyaang, ji-gikendamaang gaye aaniin ge-izhi-minoseg ji-wiji'angwaa abinoojiyag, oshki-ayaag, oshki-gichi-ayaag, zhigwa enawemaawaad. Ji-dagwiiwaad oshki-ayaag, ningikendaamin gaye ani-niigaan nawach ji-mino-onatoowaang gegoon miziwe. Bezhiqwewig ezhi-doodamaang owe, onatoowaang zagakibii'igewin; daabida gagwejimangidwaa igi Youth Ambassador Advisory Squad (YAAS!) gaa-inindwaa; apiichinaag andomangwaa abinoojiyag, oshki-ayaag, enawemaawaad gaye, ji-wiindamaagoowaang aaniin enendamowaad gaa-izhi-wiji'angwaa apii gagwejimangidwaa. Giishin noonde-gikendaman ono izhichigewinan, gemaa gegoo noonde-ikidoyan, ganoonzhishinaam endananokiiyaang : info@manitobaadvocate.ca:

Ji-gikendamowaapan abinoojiyag zhigwa oshki-ayaag aaniin ge-izhichigaanindwaaban, awenena' ge-wiji'igowaapan, ji-ikidowaapan gaye aaniin ji-izhi-wiji'indwaaban. Daabida ningagwejimigoomin ji-wiidabimangwaa bebakaan gaa-wawiji'iwewaad, ningoding ako oshki-ayaa' gaa-dazhimindwaa imaa ayaasigwaa, gemaa ji-wiidabingewaad. Onjida abinoojiyag zhiwa oshki-ayaag ji-dagwiiwaad gegoo ge-izhichigaanindwaaban. Bezhiq oshki-ayaa gaa-izhid: "Gaawiin awashime ji-onachigezhiyaang, imaa ayaasiwaang!"

Ji-dagwiiwaapan oshki-ayaag maagizhaa ginwezh daa-noojise, ji-naagadawenjigaadeg gegoon. Naanigoding maagizhaa nawach

ginwezh daa-izhise ji-onachigaadegin gegoon oshki-ayaag ji-dagwiiwaad apii ge-izhichigaanindwaaban dazhinjigaadenig. Giishin wiinawaa gechiwaag dazhimindwaa bemaadiziwaad, gemaa bebakaan gaa-izhi-wiji'iweng ningoji anokiiwining onji gemaa gaa-wiji'aawaad oshki-ayaa. Aanind inendamooq ji-onabiwaad gewiinawaa odadoopiwiinawaang oshki-ayaag; ji-anamitoowaad gegoon dezhanjigaadenigin; bangii ji-diba'amawindwaa wiji'iwewaad; ji-izhi-booziwindwaa imaa, ji-giwwewinindwaa gaye ima onji; niyaag ji-wiidabimindwaa oshki-ayaag wegonen waa-dazhinjigaadenigin aaniishwiin gaye bebakaan awiya waa-onji-bi-izhaawaad ji-dazhimindwaa ge-izhichigaanindwaaban.

Iwe Manitoba Advocate for Children and Youth gaa-inindwaa, mii imaa jibwaa 21 apiitiziwaad daa-wiji'aawag abooshke enawemaawaad. Bebakaan nindinasigoomin ji-izhi-wiji'iweyaang bebakaan ji-ondinamaangiban: Abinoojiyag omino-ayaawiniwaan, ombigi'aawasowin, gikino'amaagewin, mino-ayaang inendamowin, adisigoowi, maakiziwin, dibaakonigewin zhigwa wiji'indwaa gaa-maanidoodawindwaa (abooshke nishibaapizhiwewin, datagokaazhiwewin). Giishin dash ji-wiji'aasiwindwaa omaa, ninga-mikaamin gegoo bakaan ji-izhi-wiji'angidwaaban endanokiiyaang onji.

Niinawind Manitoba Advocate for Children and Youth egoowaang, niwiindamawaag oshki-ayaag, wiidanokiimagwaa omaa giga-bizindaagoom, giga-wiji'igoom aaniin ji-izhichigeyaang, aaniin gotanziwan gegoon, ji-zaagi'igoowin, ji-gitenimigoowin, wiji'igoowin aaniin igo izhi. Giishpin gegoo ayaayan noonde-gikendaman, gegoo zanagi'igooyan, gemaa gegoo ayaayan ge-izhi-wiji'iweseg, ginandom ji-ganoonzhiyaang ji-dibaadodaman ayinendaman, ninandomaag gakina onji Manitoba eyaawaad omaa abinoojiyag ji-onji-naagajichigaazowaad, bizindawindwaa gakina ayikidowaad.

# ITWÉWAHITOWIN ANTÉ OCI MANITOBA OTAYAMIHISTAMÁKÉW



**Daphne Penrose, MSW, RSW**

Manitoba Advocate for Children and Youth

Mitoni é sákihiwénitamacihojan óma é atoskéstamawakík ókik awásisak. É ayáyán pakitinikowin óma kita pé atoskéyán tanto kísikáw éko kita natotamán otácinókéwina, opíkiskwéwina, éko wínowáw ká iténitakík oci kékwána ókik awásisak éko oskátisak. Wésám piko ká tápitawi nócitáyak óma é ayamihistamáwakík ékwánik kita pétákosicik, éko é natamawak óhi kékwána ké isi natawénitakík, wina inikok kita péyatakénimocik, kawisk kita nákcacihicik éka ta wísakáspinaticik nántaw isi éko kito kisténitakosicik. Aníkcik awásisak éko oskátisak wístawáw kékwána ayáwak éwí nóté wítakík mwéci aníkcik ininiw ásay kákí kisi opikicik, éko kinatawéniténaw kita natotawáyak óhi kékwána ká iténitakík éko otiténitamowin óma ispík nántaw ká itasowániwak éko wínowáw kita ati pakamiskákocik ékwénik. Tápwé anima, anta United Nations Convention on the Rights of the Child, Article 12, itasinahikátéw ékí itasowániwak ókik awásisak kita natotákocik

aníkik ininiwa ásay kákí kisi opikinit éko kita natotácik tánisi óma wínowáw éténitakík aníhi oci itasowéwin óhi kita ati pakamiskakocik óté níkcánik. Óta Manitoba, aníhi paminikéwina ká ápaciyácik sóniyáwa ékí pakitinimit ékota isi óhi kita paminácik awásisa éko oskátisa wínowáw kita nípwáwístakík óma ta natonakík óma éténitakík éko táti masinahikáténik ókik kakinaw oskátisak ká itwécik. Aníkik awásisak éko oskátisak nántaw ká isi pakimiskákowak óma kákí pé itasowéyék? Kísáspin tápwé kikakwécimáwak ná tánisi wínowáw éténitakík? Kíkiskéniténáwáw ná tánisi óma éténimikoyékok anima anta ká mámawiyék é itótamék kékwána?

Óma ká péyakókamák é ayamihistamawáyákocik óki oskástisak, niwítatoskémákanak éko nína mána miwítamákonáninik ókik awásisak éko oskátisak tanto kísikáw óma kákí pé isi wápatakík ési pamihikocik kici-okimáwiwin éko aníhi éká kici okimáwiwin ká itakisocik máka taki paminácik kawisk aníhi oskástisa. Tápwé wina aníhi atit paminikéwina kawisk itótamwak kita wíciyácik awásisa kita itótaminik kita nócitánit kékwána éko wínowáw pakamiskákowak óma ká minwénitamihikocik ókik oskátisak kita itótakík, éko aníkik kotakík óma ká isi nóccicikécik takí níkcánístakík ocitaw piko tápitawi itasowátamwak óma nántaw kita isi nakáskawácik atit oskátisa éká ékoté kita wíccicikénit wéká éká apók ta natotácik wéká kita wícihíccik óma nanátok káwí nóté isicikéstamásocik. Kita kécináhonániwak óma nawac ta wétak ta pítokéhasonániwak óhi kékwána káwí kiskinawámákániwaki wéká itótamonániwaki éko aníhi itasowéwina kita méskwatastéki inikok nawac ta wétak tapé itotécik ókik awásisak éko oskátisak inikok kita kísitácik aníhi kékwána kákí mácitácik éko mina ékota oci minonákotáwak aníkik óma paminakík ká isicikék éko aníkik ká mámawícik óma ékosi é isi nóccicikécik. Kísáspin ohi paminikéwina awásisak kitakí ápacitácik ta natamákocik piko ité isi, piko tápitaw ta payitépicik ta itotécik ité éko ispík ké natawénitákosicik kita natawí wíciyácik awásisa nántaw pici isi macipanihikoci wéká natawénitam kita wícihit kékwániw oci.

Anima ita ká otatoskéyák nókonwa anihi nínanán ká isi pamnikéyák, niwanasowéwináni, éko ká isi itótamak kékwána éko táníwéki ká maskawískakocik éko ta otisicik ókik oskátisak kákí pakitinikawiyák kita atoskéstamawáyákok éko kita isicikéstamāwáyakok kékwána kita nócitācik tāpitaw. Nikiskéniténán óma ká māmawi atoskātāmāk é ayamihistamākéyák piko kita tāpitawi natotamāk éko ta kakwé kiskénitamāk tānisi māvaci kékí isi minwāsik ókik kita nākacyāyákok éko kita sítoskamawáyákok ókik oskátisak anikik anohc kákí kísikwá apikicik éko anihi wícisāniwāwa. Oskátis kita wícihit kita nócicikék móna wíkác pónénitákon éko kinatawéniténānaw tānisi óma kékí isi tāpitawi níkanastāyák anihi kakinaw kékwána ká itótamawáyak awāsissak éko oskátisak kita ati mino wícihisocik óté níkanik. Átit óhi kékwána ékosi ká isi nócitāyák nitāpacitānán anihi ká sákaskinahikátéki kakwécikémo masinahikana māti kawisk ká itótamāk kákí isi natotamākāniwak wéká ki kaskitānán ékwani kawisk kita itótamāk, kita tāpitaw wítatoskémāyákok anikik Oskátisak Mino isitisawākanak Owítamākéwa (YAAS!); éko mína é tāpitawi wíkomāyákok ókik awāsissak, oskátisak éko anikik owícéyāmākaniwāwa kitapé wítamākoyákok tānisi óma éténitakik éko étiskākocik óma kákípé nātikoyákok óma ta wíciyāyákok piko nāntaw isi. Kisāspin awasimé kékwána ki nóté kiskénitén óhi oci isicikéwina wéká nāntaw kékwán kiwi isi nóté naskwāsiwinán, ki wíkomitinán óté tapé isi násiyák óma nitatoskéwikamikosināk: [info@manitobaadvocate.ca](mailto:info@manitobaadvocate.ca).

Ókik awāsissak éko oskátisak ayāwak anihi asotamátowina kita oci nisitotakik tāntowa óhi, kékó māmawi otatoskéstamākéwak té kókí tānisi kékí isi wícihiwécik éko kita wítakik tānisi óma éténitakik óma ká isi wícihicik ké isi natawénitakik piko ispík. Miscétwá mána nipé kakwécimikonānik ókik ká māmawi isicikécik kita wítapimāyákok ispík mána ká mamawapicik wanénitamowina étasitakik éko mána ispík ité ká takosināk mwác ana awiyak oskátis ékoté éko wina ká animómít óma éká apók éki oci wísamicik óma kitapé wícicikécik éténitakik óma káwí isicikéstamācik. Awāsissak éko oskátisak ayāwak anima asotamátowin kita akimicit kita wícihiwécik anihi oci wanénitamowina ká ati pakamiskākocik óté níkanik. Tāpiskóc awa péyak oskátis kákí isi wítak ékwéniw: “Ekwani inikok éká otína éwí wítapimiyák ékwéni kitakí māmawi itótamāk!”

Kita kaskiyācik éko ta takwénitākosicik ókik oskátisak nawac apók étoké kita nócitāmakan éko piko nanátok kakinaw kita nanákatawénicikátéki ispík mána káwí paminacik ékwani. Miscétwá mána, nawac kinwésis kita natawénitákon kékwána kita nócitāniwaki éko mína nawac awasimé kita natawénitákonwa óma kita kécināhonāniwak ókik oskátisak kitapé wícihiwécik ta natotācik óma ispík mána ká māmawapināniwak é nócitāniwaki wanénitamowina. Ékwáni óma tāpwé

ispaniw ispík mána ká tasitamoyané opimāchoniwāw wéká anihi ká isi pamnikocik anikik taki māmawi isicikéstamākocik wéká anihi kici okimāwin takí wícihicocik ókik oskátisak. Átit anihi kékwána ká iténitācik kitakí mino wícihicocik ókik oskátisak kita mácitāniwa ita ókik oskátisak kita kakwécimit tānisi éténitakik kitakí isi nócitāniwaki kékwána; kita mínicik papéyatak ta ayamitācik éko kita kinawāpatakik anihi kékwána ká masinahikátéki éko éyako énokopaniki misiwé, kita tipahamācik ókik oskátisak óma ká iss wícihiwécik kita kécināhonāniwak óma ta natawi takosik anté wíkiwák ispík kí kisi wícihitāwāki nāntaw ité; ta wanastāniwak éko kita isicikāniwak ité māvaci ké wétaniwik kita pé itotécik ókik oskátisak; éko kita kísac wítapimicik óma ta wítamācik kékwāniw káwí animócikáték wístawāw kawisk kita nisitotakik éko kita kiskénitakik kékwāniw óma ékosi wéci isi ánimócikátācik anikik mána ká māmawi nócitācik kita isicikāstakik kékwāniw éko wināwāw tāti pakamiskākocik ókik oskátisak óté níkanik.

Anima Manitoba Advocate for Children and Youth atoskéwikamikos ékoté kitakí miskamwak ókik oskátisak éká céskwa 21 ká tatwéskínécik kitakí miskakik ta wícihicocik piko anima, tānté éko ispík ké natawénitakik, kiki anikik owícisānwa. Anihi ká masinahikátéki éko kawisk ká paminamak é ayamihistamākéyák ókik oci pamnikéwina éko anihi okimāwin isicikéwina, awāsiss ká paminicik, ká opikihit pakānta ité, kiskinawāmākéwina, mamitonénicikana, mácikwapisona, máskisiwin, kici okimāwin wanasowéwin, ká manāspinatit awina (ékota mína óhi ká mácitótāt awāsiss éko ká nótonicik ékitimahicik ta natamācik ókik ininiwak). Māka wína, anihi kékwána ké ániménitamihkocik ókik oskátisak éko mwác anté kí masinahikátéwa wéká wícihátéwa, anima nitatoskéwikamikosinan nikakí kaskitānán kiyāpic kita wíciyāyákok ókik oskátisak ká isi natawénitakik, kiyám éká apók nāntaw é masinahikáték anima ékosi ta isi wícihiwéyák.

Óma ká itakisoyān Manitoba’s Advocate for Children and Youth, éwítamawakik ókik kakinaw oskátisak óki nínanán káwítatoskémakik nitayānán óta kita natotātāk, kita wícihitāk tānisi óhi kékwána nanátok itapiyák kita isi wá wícihitāk, éko ké isi isko kaskitāyák óma kita ayamihistamātāk inikok ké kaskitāyan ta wícihikawiyān anima ké isi natawénitaman. Kisāspin kitayān kakwécikémōna; kékwán é maci nócihikoyān, kekwána éténitaman wéká nákatawénitaman ta isicikāniwak, ki wíkomitinán kitapé násiyák óma ta natotātāk tānisi káwí itācimostawiyák, éko niwíkomāwak kakinaw ininiwak óta Manitoba tapé wícéwākanimikoyákok óma énákatawénimit awa oskátis éko wina é nikákākimit óma kakinaw kékwána ká isi nócitayák kita pétāt óma ká itwécik

# WIINTAMAAKEWIN MANITOBA OKANOOCIKETAMAAKE



**Daphne Penrose, MSW, RSW**

Manitoba kaa kanociktamawaac  
Apinoonciishihshan miina Oshkaatisan

Ni minwentaan ehankokiitawakwaa apinoonciishihshak. Ni minose tahso kiishikaa epi antawano kiiyaan miina episintamwak otipaacimoowiniwaa, otihkitoowiniwaa, miina otinentamoowini waa apinoonciishihshak miina oshkaatisak. Mishtahi nintanokii ekanooociketamawakwaa, emash kawitaakwamohtaawak okitowiniwaa, miina ewiicihakwaa onoontesewiniwaa, ci peyahtakeni mowaac, ehkanawenimintwaa miina ekihciinenimintwaa. Apinoonciishihsh miina oshkaatisak mishtahi ihkitowak ekwa kaa kiishikiyahk, ci pisintawahk enentamiwaac miina kaa ayinentamiwaac pikwaanahpii kekoon kaa onentamahk naanta ke ishi sahikoowaac. Shaakooc, ihiwe United Nations Convention on the Rights of the Child, Article 12, ihkitoomakan apinoonciishihsh mashkawisiwinini otayaan ci noontaakoc kaa

kiishi nihtaawiki nic awiyan miina otinentamoowiniwaa ci pisincikaatenik kekoonini kaa kanootamowaac. Ohomaa Manitoba, aapacihtaakanan kaa otaahpinaac okimaawi shooniyaan ewiicihaac apinoon ciishihshan miina oshkaatisan papaamisiikancikewin otayaan ci ontinamawaac oshkaatisan otin entamoowininiin. Naanta ina apinoonciishihsh miina oshkaatis kitishisahaa kekoon kaa toota man? Kiishpin tash, kikakwecimaak ina enentamiwaac? Kikihkentaan ina enentamiwaac ki onah cikewinini?

Kaa kanooociketamawankic oshkaatisak, nintanokiinaakanak miina niin ninoontawaamin apinoonciishihshak miina oshkaatisak tahsokiishikaa kaa ishi sahikoowaac okimaan miina ekaa kaa oki maawiniwank pimiwicikewinak. Aaninta wiicihiwewinan maawac mino naakwan kaashi wiici haac oshkaatisan miina kaashi wahkawiinontamiwaac onoontesewinoniin oshkaatisan, kotaki yak mii eshi kipishkaakoowaac miina ekiptahtenik oshkaatisak ci noontawintwaa miina wiichin twaa. Kehcinaac piintike piihwitiwin naanta kihkinwahamaakewin inahcikewinan kaa onci wentaninik apinoonciishihshak miina oshkaatisak ci tempinamiwaac naanta kiishihtoowaac kihkinwahamaa kewinan kaye onci wiicihiwemakan kihkinwahamaakewin naanta onahcikewin. Wiicihiwewin te pwe apinoonciishihshan kaa anokawaac, ci kwayaanci ayaawaac apinoonciishihshan pikwaanahpii miina aanti keshi antawenimintwaa.

Nintofficiminaan moonshak ni naanaakatawapaantamin nintaapacihtaakaninaan, onaahkonike winensan, miina nintootamoowininaan miina kecoonenan e opinikoowaac miina wiicihikoo waac oshkaatisak kaa anohkawankitwaa. Ninkihkentaamin kaa kanoociketamaakeyaank keniina wint cipimi pisintaakeyaank miina ci nanaantonamaank maawac keshi mino kanawenimakint waa miina wiicihankitwaa apinoonciishihshak, oshkaatisak, nonkom kaa kiishaatisiwaac oshkaa tisak, miina otipencikewiniwaank. Oshkaatis kaa anokaaninc kici anokiiwiniwan miina ninkihken taamin monshak keniishi minosek ci aniishiwicikeyaank minsiwe. Aaninta kaawii onci kihkenta maank niwii aapacihtoomin aapacihtaakan moshkinepiihikan; mon shak ci kakwecimintwaa Youth Ambassador Advisory Squad (YAAS!) ekwa miina moonshak ci kakwecimintwaa apinoonciishihshak, oshkaatisak, miina otipencikewiniwaa ci wiintamaakoo yank ani kaakii ishi wiicihankitwaa kaakii kakwecimikooyaank wiicihiwewin. Kiishpin kiyaapi wii kihkentaman ohowe onci naanta wii wiintamawishiyaank, nintofficiminaan piicikiton: [info@manitobaadvocate.ca](mailto:info@manitobaadvocate.ca).

Apinoonciishihshak miina oshkaatisak miinaawak ci nihsitohtamiwaac otishisewiniwaa, awane nan ke wiicihikoowaac, miina ci kanootamiwaac kekonenini entawentamiwaac. Moonshak ki kakwecimikoomin onahcikewinak ci piishaayahk opimiwicikewiniwaa ewii tashintamiwaac ekwa eshkam kaa takoshiniyahk oshkaatisak kaawin kii onci kakwecimaahsiin ci piishaac. Apinoonci shihsh miina oshkaatis tepwe cikii ayaahpan kaawii onencikaatenik ootootaakoowin. Ohowe nin kii inik oshkaatis nonkomiike: “Kaawin onashiwaanishinaam ekaa ihimaa ayaayaank!”

Wiitanokiimintwaa miina kikinintwaa oshkaatisak kinwensh to pimihse miina kwayahk ci maa mitonenimintwaa. Mishiinwaa, kinwensh nawac miina aapacihtaakanan ta antawentaakwan ke cinaac oshkaatis ci wiicihiwec onahcikaatenik owiicihikoowin. Tepwe howe kiishpin opimaatisi win tashincikaatenik, naanta kaye owiicihiwewin kaa miinaac opimiwicike kaye kaa ishi wiici haac oshkaatisan. Kekii aapatahkin inentamoowinan

kaye oshkaatis apiihtamaakewinan; kakwe ciminc oshkaatis ci naanaakatawapaantank miina ci ayamitooc masinahikanan kaye piinci pii waapihk; pankii ci tipa hamawinc oshkaatis kaa wiicihiwec; ci shi taapaaninc maawacihitowi nink miina ci kiwewininc; ci onahcikaatek maawacihitowin aan ahpi miina aant keshi minosec oshkaatis; ci tashintama winc niikaan kehcinaac ci nihsitohtank ishisewinan oshkaatis miina aaniinihi onahcikewinak wen ci wii piishaawaac ci tashintamawaawaac oshkaatisan opimaatisiwininiin.

Manitoba kaa kanoociketamawaac Apinoonciishihshan miina Oshkaatisan mii imaa keshi mihka miwaac wiicihikoowinini oshkaatisak ekaa 21 kaa tahso pipoonewaac, kaye otipenimikoowini waa. Ninkanooociketamaakewinan inachte mishiin wiicihiwewinan miina kahkina awiya owiicihikoowiniwaa; apinoonciishihsh ashankewin, otaahpinaawahson, ishkooniwin, omaamitonenci kan wiicihiwewin, aapacihikewaahpinewin, maahkisiwinan, minotootaakewin, miina omiikaani koo wiicihiwewinan (kaye waahsaahkonawepicikewin miina wiiwi miikaasoowin wiicihiwewi nan). Shaakooc, kiishpin omacisewin apinoonciishihsh naanta oshkaatis akwaci ahiink ishisenik kaa akine piihikaatenik, nintofficiminaan kiyaapic nintaakii kanoociketamawaamin pahkaan ayek.

Manitoba kaa kanoociketamawaac Apinoonciishihshan miina Oshkaatisan, nintinaak kahkina oshkaatisak niwiitanokiiminaanak miina niin ohomaa nintayaamin ci pisintaakooyan, ci wiicihikooyan keshi otaahpinamaasoyan, miina kaye ci wiicihikooyan ci peyahtakamancihoyan, saakihiko yan, miina kiciinenimikoyan, kaa kanoociketamaakoyan ki noontesewinan ci tepinaman. Kiish pin kakwetwewin ayaayan, naanta macihseyan, kecoon inentaman, naanta kecoon wii ikitoyan, pi kanoonishinaam miina pakitinishinaam ci nooncikaatek kitipaacimoowin, miina ninkakweci maak kahkina Manitobans ci wiiciiwikooyank ciishi kaantininc Manitoba ci noontawaac kahkina oshkaatisan kaa kanoonikoc.

# EXECUTIVE SUMMARY

The theme of this year’s annual report is Amplifying Youth Voices – perhaps the most important facet of all of the work we do at the Manitoba Advocate for Children and Youth (MACY). Throughout this report and its companion document focused on the Youth Engagement Program, we have included messages from Manitoba children and youth, using their direct quotes, artwork, and photographs.

The companion document features program updates from Youth Engagement, as well as our Youth Ambassador Advisory Squad (YAAS!), which celebrated its first anniversary during this fiscal year.

This annual report highlights the results achieved by our office between April 2019 and March 2020. It provides an overview of our activities and initiatives, including:

- Events we participated in throughout the year, including the Canadian Council of Child and Youth Advocates national conference we co-hosted in Winnipeg;
- Program updates from our six service areas: Advocacy Services, Youth Engagement, Public Education, Investigations, Research and Quality Assurance;
- News from our Knowledge Keeper and Elders Council;
- A look at our ReconciliAction committee’s framework;
- A map and list of where we traveled to meet with children, youth, their families, communities, and other organizations;
- An overview of the special reports we released based on child death investigations and research on systemic child advocacy issues;
- A list of formal recommendations issued to improve provincial child-serving systems;
- And plenty of photos!

**This report also contains an annual financial report, outlines our 2020-21 and 2021-22 service plans, lists our team members and shares success stories.**

Key stats over the past fiscal year you will see described in more detail in this report include:

3,196	requests for advocacy services
789	ongoing advocacy cases opened
1,053	children, youth and young adults supported with ongoing advocacy
198	formal child death notifications received
71	child death reviews completed with:
38	cases resolved and closed following a formal review
33	cases progressing to more in-depth investigations
26	child death investigations completed
3	special reports completed and released to the public
2	based on child death investigations
1	systemic research report
29	formal recommendations issued, based on concerns arising from child death investigations and systemic research on children’s rights issues
2,085	points of contact with children, youth, and young adults from our youth engagement team
33	educational workshops delivered on children’s rights
241	visits to communities outside Winnipeg

# SOMMAIRE

Amplifier les voix des jeunes est le thème du rapport annuel de cette année et peut-être l'aspect le plus important de tout le travail que nous effectuons au bureau de la Protectrice des enfants et des jeunes du Manitoba (PEJM). Tout au long de ce rapport et de son document d'accompagnement centré sur le Programme de mobilisation des jeunes, nous avons inclus des messages d'enfants et de jeunes du Manitoba en utilisant directement leurs citations, leurs travaux artistiques et leurs photos.

Le document d'accompagnement fait le point sur le Programme de mobilisation des jeunes et sur notre groupe consultatif de jeunes ambassadeurs (YAAS!), qui a fêté son premier anniversaire au cours de l'exercice.

Exemples de statistiques importantes de la dernière année financière qui sont expliquées plus en détail dans ce rapport :

3 196	demandes de services de défense des droits
789	dossiers ouverts en vue de services de défense continus
1 053	enfants, adolescents et jeunes adultes bénéficiant de services de défense continus
198	avis officiels de décès d'enfants reçus
71	examens de décès d'enfants effectués dont
38	dossiers réglés et clos à l'issue d'un examen officiel
33	dossiers nécessitant des enquêtes plus approfondies
26	enquêtes sur les décès d'enfants effectuées
3	rapports spéciaux rédigés et rendus publics
2	issus d'enquêtes sur les décès d'enfants
1	rapport de recherche systémique
29	recommandations officielles formulées à la suite d'inquiétudes soulevées par les enquêtes sur les décès d'enfants et les recherches sur les questions systémiques touchant les droits des enfants
2 085	points de contact établis avec des enfants, des adolescents et de jeunes adultes grâce à notre équipe de mobilisation des jeunes
33	ateliers éducatifs sur les droits des enfants
241	visites de localités à l'extérieur de Winnipeg

Le rapport annuel énonce les résultats que nous avons enregistrés entre avril 2019 et mars 2020. Il donne un aperçu de nos activités et initiatives, notamment les suivantes :

- Événements auxquels nous avons participé tout au long de l'année, y compris la conférence nationale du Conseil canadien des défenseurs des jeunes et des enfants, que nous avons co-organisée et qui s'est déroulée à Winnipeg;
- Mises à jour des programmes dans nos six secteurs : Services de défense des droits, Mobilisation des jeunes, Éducation du public, Enquêtes, Recherche et Assurance de la qualité;
- Nouvelles de notre gardienne du savoir et de notre Conseil des aînés;
- Examen du cadre de travail de notre comité de réconciliation;
- Carte et liste des endroits où nous nous sommes rendus pour rencontrer les enfants, les jeunes, leurs familles, les communautés et d'autres organisations;
- Aperçu des rapports spéciaux que nous avons publiés à partir d'enquêtes sur les décès d'enfants et de recherches sur les questions systémiques touchant la défense des droits des enfants;
- Liste de recommandations officielles que nous avons formulées pour améliorer les systèmes provinciaux qui offrent des services aux enfants;
- Et beaucoup de photos!

**Le rapport renferme également un rapport financier, énonce nos plans de services pour 2020-2021 et 2021-2022, énumère les membres de notre équipe et raconte des cas de réussite.**

# NIIGAAAN ZAGAKIBII'IGEWIN

Owe ge-akiiwang zagakibii'igewin Ji-noondawindwaa Oshki-ayaag – Mii owe ganabach maawanj getendaagwak minik enokaadamaang imaa Manitoba Advocate for Children and Youth (MACY) gaa-inindwaa. Miziwe omaa ozhibii'iganing dago imaa Youth Engagement Program gaa-ijigaadeg, ningii-dagonaamin ekidowaad omaa Manitoba abinoojiiyag zhidgwa oshki-ayaag, aabajitoowaang aaniin igo ekidowaad, omazinichiganiwaan, omazinaakiziganiwaan gaye.

Gaa-dagosing imaa ozhibii'igan giga-wiindamaagoo ishkwaach ekidowaad Igi Youth Engagement gaa-inindwaa, zhidgwa niinawind Youth Ambassador Advisory Squad (YAAS!) gaa-ijigaazowaad, mii owe ningowaki ji-ayaawaad.

Owe dash ningowaki zagakibii'igewin nindanokiiwinaang onji apii April 2019 akoo March 2020. Giwiindamaagon aaniin gaa-ayizhichigeyaang, daabishkoo:

- Gaa-wiiji'iweyaang gegoon ningowaki apan, daabishkoo iwe Canadian Council of Child and Youth Advocates gaa-ijigaadeg maama'obing, gii-wiiji-atowaang Winnipeg.
- Wiindamaagewin ningodwaaswi gegoon wiiji'wewaad: Advocacy Services, Youth Engagement, Public Education, Investigations, Research zhidgwa Quality Assurance gaa-ijigaadegin;
- Wiindamaagewin onji imaa Knowledge Keeper zhidgwa Elders Council gaa-inindwaa;
- Ganawaabanjigaadeg iwe ReconciliAction gaa-onabiwaad izhichigewin;
- Mazinising aandi gaa-ayizhaayaang ji-nagishkawangwaa abinoojiiyag, oshki-ayaag, enawemaawaad, okogamigiziwinan, zhidgwa bebakaan endananokiing;
- Ozhibii'igaadewan wiindamaagewinan andooshkigaadeg abinoojiiyag gaa-gii-nibowaad, ganawaabanjigaadeg gaye ezhi-naagaji'indwaa abinoojiiyag;
- Niibidebii'igaadegin aaniin ji-izhichigengiban nawach minoseg gaa-wiiji'indwaa abinoojiiyag;
- Gagaana mazinaakiziganan!

**Owe zagakibii'igewin gaye ozhibii'igaade zhooniyaa gaa-izhi-aabadizid, imaa apii 2020-21 akoo 2021-22 gaa-izhichigeng, ozhibii'indwaa gaa-wiidanokiiwangwaa, dibaadodamowaad gaa-doodamowaad.**

Gaa-izhichigeng ningowaki odaanaang da-ozhibii'igaadewan omaa zagakibii'igewining, daabishkoo:

3,196	gagwedweng wiiji'iweng ningoji
789	megwaa dezhiikigaadeg genawaabanjigaadegin
1,053	abinoojiiyag, oshki-ayaag, gegaa giizhigiwaad awiyag megwaa giigidootamawindwaa
198	wiindamaageng awenenag abinoojiiyag gaa-nibowaad
71	zagakibii'igeng abinoojiiyag gaa-gii-nibowaad giizhichigaadegin
38	gii-giizhichigaadegin apii weweni gii-ganawaabanjigaadegin
33	megwaa dezhiikigaadegin awashime ji-andooshkigaadegin
26	gii-giizhichigaadegin andooshkigaadegin abinoojiiyag gaa-onji-nibowaad
3	zagakibii'igewinan gii-giizhichigaadegin, gaa-izhi-zaswesi-miigiweng
2	gii-andooshkigaadeg abinoojii nibowinan
1	aaniin enanokiing wiindamaagewin
29	aaniin ekidong ji-izhichigengiban, noonde-gikenjigaadeg abinoojii nibowin ezhi-andooshkigaadeg, zagakibii'igaadegin abinoojiiyag ogashki'ewiziwiniwaan
2,085	apii gaa-waabamindwaa abinoojiiyag, oshki-ayaag, gegaa gaa-giizhigiwaad imaa nindizhichigewininaang ji-wiidookawangwaa
33	gikina'amaageng wegonenan ini abinoojiiyag ogashki'ewiziwiniwaan
241	okogamigizing gaa-izhaayaang agwaji-Winnipeg

# KICI PAMINIWÉW WANASOWÉWINA MÁMAWASINAHIKAN

Ayík káwí isi wítamák óma tanto askíy tipácimowin masinahikan ká pakatinamák Kita Natotácik Oskátisak étoké éyako máwaci kákí nócitáyak óma óta inikok kékwána ká atoskátamák Manitoba Otayamihistamákéwak Awásisak éko Oskátisak (MACY). Misiwé óma ácimowinik éko anihí masinahikana ká takoki énokok ohi kákí itótamák wínowáw anihí oskátisak piko éki atoskátamák kita ayácik Oskátisak kita Itókakik-Minénitamowin, éko mína ékota masinahikátéwa kápé isi wítakik kékwána ókik Manitoba awásisak éko oskátisak, wínowáw mwéci kákí itwécik ékosi étasinahikátéki, opésonákostayikéwina éko anihí cakástésimona.

Éko anihí masinahikana óta ká takwastéki ékota masinahikátéwa anihí kákí isi Nócicicéki anikik Oskátisak, éko mína anikik Oskátisak Mino isitisawákanak Owítamákéwa (YAAS!), ékwáni óma péyak ká titipipanik askíy ékosi ékí isi nócicicéki ókik, sóniyaw ká isi mátakimit.

Inikok kékwána kákípé nócitániwaki éko kákí itótamák óma kákípé askíwak, sóniyaw é akimit awasimé kákí wápatén kita ayamítáyan óhi kékwána kákí nócitáyak anta anima ácimowí masinahikan éko ékota ohi:

3,196	mámaw ékípé natomikawiyak kita natawi ayamihistamákéyák
789	kíyápíc nipaminénán é ayamihistamákéyák
1,053	awásisak, oskátisak éko anikik ká ati kisi opikicik ékí wícihici óma é ayamihitamácik
198	ékí kécináhonániwák awásisak ékí póni pimátisicik ékí otitikoyák
71	anihí ókik awásisak kákí póni pimátisicik kákí kinawápacikátéki kítwám kí kísitániwana éko
38	anihí kí pónitáwna éko kí nástániwana ispík kawisk papéyatak kítwám kákí kinawápacikátéké tánisi mwéci kákí ispanik
33	anihí kíyápíc nawac papéyatak kí natokiskénítamanániwák kékwán kákí oci ispanihikocik ékwéniw
26	awásisak kákí póni pimátisicik kí kísitániwana
3	kistácimona kí kísitániwana éko kí pakitinikátéwa piko anihí awiyak kitakí ayamítát
2	anihí é ácimónániwák anima kákí póni pimátisicik awásisak natonikéwi kiskénítamowina
1	kiskénítamowin nato kiskénítamowin ácimowí masinahikan
29	mámaw éki natotamákániwák píkwéstamákéwina ékí míninániwaki, anté oci anihí kinomáciskakona kákí animocikátéké kákí póni pimátisicik awásisak natonikiskénítamowin éko kita pimitisayak wanasowéwina óma ká nato kiskénitakik aniki otasotamátowin awásis ká animótakik
2,085	mámaw éki wápmáyák awásisak, oskátisak, éko anikik ásay ká kisi opikicik óma óta ókik ká mámawatoskátamák ékwéniw
33	kiskinawátowí mámawihitowin étasicikátéki anihí awa awásis otasotamátowina
241	tantwá kí itotánán anihí itáwina é oci sipwétéyák óta wanawítimáyk Winnipeg

Óma tanto askíy ká pakitinikáték ácimowí masinahikan ékwani óhi kákí kaskitáyák kita pamínamák éko kita itótamák ayík oci April 2019 isko March 2020 kákí akimicak písimwak. Ékota wítamákáiwana tánisi óhi kákí isi pamitáyák kákí yá itótamák éko anihí tanto niténitamowináni, éko ékwani óhi:

- Ité kákí mámawí nócicikániwák éki natawi wícicikémáyák, tápiskóc anima Canadian Council of Child and Youth Advocates óta kákípé ototécik misiwéskamik oci ininiwák kákí-wítatoskéstamak Winnipeg;
- É ácinókániwaki tánisi óma kákípé isi pamínamák kékwána anihí níkotwásik pamínikéwina: Ayamihistamákéwina, Oskátisak ká Nócitácik Kékwániw, Kiskinawámátowin Natawikiskénítamowina, Natonikéwin éko Kistápaténimowin;
- Ácimowina anté oci Kayitáyatisak Kiskénítamowina éko anikik wanasowéwak;
- Kítwám ékí kinawápatamák anima mino kakécihitowinitótamowin ókik omámawapiwak kákí isi wanastácik ta atoskátakik kékwána;
- Ékota mína kí takwastániwana askíwasinahikan éko ité kákí yá itotéyák ékí natawápamáyák awásisak, oskátisak, owícisánáwa, otitáwiniwák éko kotakak ká mámawicitocik ékosi óma wístawáw é itótakik;
- Ékí mámawasinayamák anihí kistácimowina kákí pakitinamák anihí oci ókik awásisak kákí póni pimátisicik natonikéwina éko anihí nato kiskénítamowina anihí ká maci pamínit awásis ayamihistamákéwin ká animocikátéki;
- Ká nípitéwi masinahikátéki píkwéstamákéwina ká ánimócikátéki óhi nawac kita nahi kici okimáwiniwák inikok ókik ká isi kinawápacik awásisak éko ká isi pamínicik;
- Éko miscét cikástésimon!

**Óma ácimowí masinahikan ékota mína wícikátéw tánisi éko tánté kákí isi ápatisit sóniyaw, éko ké ati itápaciyyit óma ati askíwaki 2020-21 éko 2021-22 atoskéstamákéwin wanénitamowina, awina tanto ká wítatoskémikoyakok éko anihí kákí káskitáyák kita itótamak minwákácimona.**

# NIHSOTIHTAAKWAMOHCIKAN

Kaa ishinikaatek noncom ahkiiwi tahso ahki tipaacimoowin Kishiiwewesin Oshkaatis Okitowinan – mii iitok ihiwe maawac kaa kiciinentaakwahk nintanokiiwininaan ohomaa Manitoba Kaa Kanoociketama waac Apinoonciishihshan miina Oshkaatisan (MACY). Kape owe tipaacimowin miina Kotak Wiici Papan tashincikaate Oshkaatis Kaa anokaaninc Wiicihiwewin, ninkii kikinaamin otihkitoowiniwaa Manitoba apinoon ciishihshak miina oshkaatisak, otihkitoowiniwaa wiinawaa, masinipiihikaniwaa, miina cikaatesicikanan.

Kotak Wiici Papan tipaatotewan kaa ani ayishicikaaniwank Oshkaatis Kaa Anokaaninc, miina kaye ni Youth Ambassador Advisory Squad (YAAS!) Oshkaatis Otishaatamaake Omiinomowe Okanokiinaakanak, nonkom shooniyaawahking peshikoyahki kii tipishkamiwak.

Ohowe tahso ahki tipaacimoowin paahpankii onci wiincikaate kaakii isihcikeyaank April 2019 miina March 2020. Aatotewan kaakii isihcikeyaank miina ni maasihcikewininaan, kaye:

- Kaakii isihcikeyaank kaa pimi ahkiiwahk, kaye kaakii wiici maawacihitoowinikhemankic Canadian Council of Child and Youth Advocates ohomaa Winnipeg;
- Ni wiicihwe tipaacimoowininaan ninkotwaahswayek anokiiwinink: Kanoocikewinink, Oshkaatis Kaa Anokaaninc, Kihkinwahamaakewinink, Nanaantawikihkencikewinink, Kaa Macihsek kekon Nanaantawi Kihkencikewin miina Minwahcikewin;
- Otipaacimoowin Kici Ahaa miina Kici Ahaa Apihtamaakewin;
- Ci kanawaapancikaatek ReconciliAction Committee otinahtamaakoowin;
- Ahkiiwi masinahikan miina akinepiihikan aanti kaakii nakishkawankic apinoonciishihshak, oshkaatisak, otipencikewiniwaank, otapiwiniwaank, miina kotakiyan onahcikewinink;
- Paahpankii ninkii kikinaamin ninanaatawi kihkencikewininaan apinoonciishihsh kaakii pooni pimaatisic miina kaapiishi maamacihsec apinoonciishihsh okanoociketamaakoowinink;
- Kaa akine piihikaatekin ihkitoowinan ke mino wiicihkoc Ahkiiwikimaa otapinoonciishihsh wiicihiwewinink;
- Kaye mishiin cikaatesicikanan!

**Ohowe tipaacimoowin kaye kikihsin tahso ahki shooniyaa tipaacimoowin, kikihsin 2020-2021 miina 2021-2022 kaawii isihcikeyaank, masinahikaasowak nintanokiiminaanak miina okahshkihoowiniwaa aatoteni.**

Kaa kiciinentaakwahkin otaanaank shooniyaawahki aacimoowinan kaye:

3,196	kakwetwewinan ci kanoocikehtamaakeyaank
789	kanoociketamaakewinan kiyaapi kaa paahkihsinkin
1,053	apinoonciishihshak, oshkaatisak miina kici oshkiniikiwak kiyaapi kaa wiicihintwaa
198	apinoonciishihsh opoonipimaatisiwi pepanom kaa ishinishikaatenik
71	kaakii nipowaac kii kiishihcikaateni onci
38	kipahikaatewan eyishkwaa naanaakatawencikaatekin
33	kiyaapi awashime onaanaakacihikoowinan
26	apinoonciishihsh kaa nipoc naanaakacihcikewinan
3	kici tipaacimoowinan kii kiishihcikaatewan miina pakitinikaatewan
2	apinoonciishihsh kaa nipoc naanaakacihcikewinan
1	aapacihtaakan naanaakatawencikewin aacimoowin
29	ihkitoowinan kii pakitinikaatewan, kaakii ishi mihkikaatekin apinoonciishihsh nipowinink onci miina kaa ishi macisec owiicihikoowinink apinoonciishihsh
2,085	intahsiin kii wiicahaawak apinoonciishihshak, oshkaatisak, miina kici oshkiniikiwak kaakii anokaaninc oshkaatis
33	kihkinwahamaakewinan ninkii tootamin apinoonciishihsh omashkawisiwin
241	ninkii kiwikemin apiwinink akwaci Winnipeg



# AU SUJET DE L'ORGANISATION



# AU SUJET DU PROTECTEUR DES ENFANTS ET DES JEUNES DU MANITOBA



## MANDAT

Le Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba (le Protecteur) fait valoir les droits de tous les enfant, adolescents et jeunes adultes du Manitoba et il amplifie leurs voix et leurs opinions. Il reçoit son mandat en vertu de la Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes (LPEJ). Ce mandat inclut notamment ce qui suit :

SERVICES DE DÉFENSE DES DROITS	Le Protecteur soutient, informe et conseille les enfants, les adolescents, les jeunes adultes et leurs familles en ce qui a trait aux services désignés.
EXAMENS ET ENQUÊTES PORTANT SUR LES CAS DE BLESSURES GRAVES ET DE DÉCÈS	Le Protecteur procède à des examens et enquêtes sur les cas de blessures graves et de décès dont les enfants, les adolescents et les jeunes adultes sont victimes, et il produit des rapports à ce sujet.
RECHERCHE	Le Protecteur est chargé de mener des recherches sur les services désignés pour améliorer l'efficacité de ces services et des interventions qui en découlent. Ces services concernent notamment la santé mentale et la lutte contre la toxicomanie, l'aide aux victimes et les services à l'enfant et à la famille.
CONTRÔLE	Le Protecteur doit contrôler la mise en œuvre des recommandations formulées à l'issue d'enquêtes ou dans des rapports spéciaux présentés au gouvernement du Manitoba.
ÉDUCATION DU PUBLIC ET MOBILISATION DES JEUNES	<p>Le Protecteur prend des mesures pour faire connaître la <i>Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant</i>.</p> <p>Il aide et informe également les enfants, les adolescents, les jeunes adultes et leurs familles au sujet de l'accès aux services désignés.</p> <p>Il informe le public au sujet des opinions et expériences des jeunes de la province et, à tous les égards, il fait valoir l'intérêt supérieur de l'enfant.</p>
CONSEILS AUX MINISTRES	Le Protecteur peut également conseiller les ministres responsables de services désignés.

## SERVICES DÉSIGNÉS

Les services désignés sont les services fournis aux enfants et aux jeunes du Manitoba que le Protecteur est chargé de surveiller. Ces services concernent les domaines suivants :

	<b>PROTECTION DE L'ENFANCE</b>	Tous les services offerts aux enfants de la naissance à 17 ans, et aux jeunes adultes de 18 à 21 ans qui sont d'anciens pupilles permanents.
	<b>ADOPTION</b>	Tous les services offerts aux enfants de la naissance à 17 ans.
	<b>PERSONNES HANDICAPÉES</b>	Tous les services fournis ou financés par le gouvernement en santé, éducation, justice et services communautaires, ainsi que les services destinés aux jeunes de 18 à 21 ans qui recevaient des services à l'enfant et à la famille avant leur 18e anniversaire.
	<b>ÉDUCATION</b>	Tous les programmes d'éducation destinés aux enfants bénéficiant d'un PEP ainsi qu'aux jeunes adultes de 18 à 21 ans s'ils peuvent bénéficier d'un PEP et s'ils recevaient des services de protection de l'enfance quand ils étaient enfants.
	<b>SANTÉ MENTALE</b>	Tous les services prévus pour les enfants de la naissance à 17 ans et fournis par un organisme public ou au nom de celui-ci.
	<b>TOXICOMANIE</b>	Tous les services prévus pour les enfants de la naissance à 17 ans et fournis par un organisme public ou au nom de celui-ci.
	<b>AIDE AUX VICTIMES</b>	Tous les services destinés aux enfants ou à leurs familles qui sont victimes d'actes criminels, témoins dans des procédures pénales, touchés par la violence familiale, exploités sexuellement ou qui risquent de l'être.
	<b>JUSTICE</b>	Tous les services fournis aux jeunes, notamment ceux qui sont placés sous garde, sous surveillance dans la collectivité ou visés par une ordonnance de probation.

## VISION, MISSION ET VALEURS

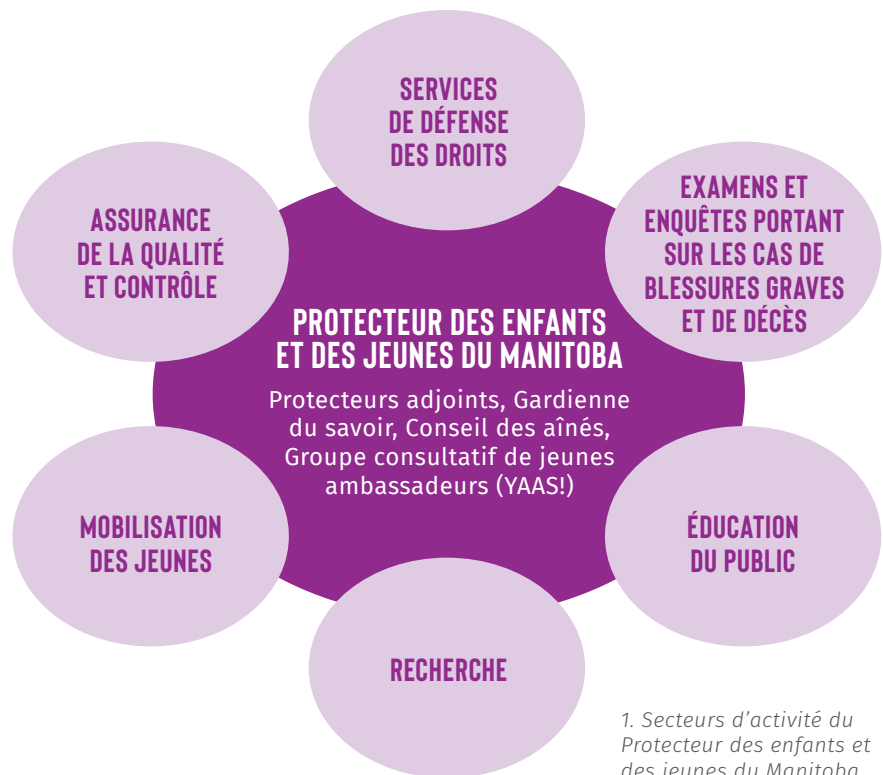
**VISION :** Une société saine et sûre qui écoute, inclut, valorise et protège tous les enfants, tous les adolescents et tous les jeunes adultes.

**MISSION :** Nous donnons plus de voix aux enfants, aux adolescents et aux jeunes adultes, et nous défendons leurs droits.

**VALEURS :** Accent sur l'enfant, équité, respect, responsabilisation et indépendance.

## ORGANISATION

Le Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba dispose de deux bureaux, un à Winnipeg et un à Thompson. Par ses activités communautaires, il est en relation avec les enfants, les jeunes et les familles partout dans la province. Son personnel possède des formations dans les domaines suivants : protection de l'enfance, mobilisation des jeunes, justice pour adolescents, droit des jeunes, développement communautaire, communications, éducation, psychologie, analyse de la politique et recherche. Tous les secteurs d'activité collaborent pour traiter les problèmes systémiques qui portent atteinte aux droits des enfants, des adolescents et des jeunes adultes du Manitoba.



## GARDIENNE DU SAVOIR

La gardienne du savoir autochtone apporte des conseils à tous les secteurs d'activité du PEJM (Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba) dans les trois bureaux et fournit un soutien culturel aux jeunes et aux familles que nous servons. En particulier, elle oriente les réunions de notre comité interne de réconciliation et appuie la mise en œuvre de notre cadre de réconciliation.

### RAPPORT DE LA GARDIENNE DU SAVOIR

Ce fut une année bien occupée pour notre gardienne du savoir, Cheryl Alexander. Elle a passé du temps avec les jeunes, les familles, le personnel et les membres du Groupe consultatif de jeunes ambassadeurs (YAAS!), et leur a apporté son soutien pour qu'ils se sentent en sécurité, valorisés et entendus. Elle a commencé l'année en soutenant la protectrice, les protectrices adjointes et l'aîné Ed Azure à l'inauguration de notre bureau à Thompson.

Tout au long de l'année, elle a visité plusieurs fois le Musée canadien pour les droits de la personne avec les membres de notre Groupe consultatif de jeunes ambassadeurs (YAAS!), avec le personnel du PEJM et avec des aînés. Elle a aussi organisé de nombreux événements culturels pour YAAS!, pour le personnel du PEJM, pour les jeunes et les familles, notamment en établissant des protocoles culturels, en ouvrant et en clôturant les réunions avec des prières, en dirigeant des sueries, des cérémonies de purification, des festins, des cérémonies du calumet, des danses du soleil et des collectes de plantes médicinales. Elle considère comme un privilège le fait de partager ses connaissances en couture, en perlage et en collecte de plantes médicinales. Assister aux réunions de YAAS! représente pour elle un moment marquant parce qu'elle est témoin de l'évolution de chaque jeune qui s'associe à nous et qui nous fait part de son cheminement.



## CONSEIL DES AÎNÉS

Nous reconnaissons le rôle précieux du Conseil des aînés, qui apporte un soutien culturel à nos activités et protocoles culturels. Guidés par les sept enseignements – amour, respect, vérité, courage, sagesse, honnêteté et humilité – les aînés sont respectés dans leurs communautés et détiennent le savoir qui est nécessaire pour que nos services soient offerts d'une manière respectueuse et adaptée aux réalités culturelles.

Appuyé par la gardienne du savoir, le Conseil des aînés se réunit tous les trois mois avec la protectrice et les deux protectrices adjointes, et il soutient au

besoin l'ensemble du bureau à l'aide de cérémonies et d'offrandes. Cette année, il a passé du temps avec les membres de YAASI, participé à l'inauguration de notre bureau de Thompson, conseillé la protectrice et assisté en septembre à la conférence nationale du Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes (CCDEJ) que nous avons organisée.

Le Conseil des aînés est composé d'hommes et de femmes issus de communautés autochtones qui sont représentatives des enfants et des jeunes que nous servons. Il compte actuellement six membres.

NOM	COMMUNAUTÉ
Bill Ballantyne	Brokenhead Ojibway Nation
Coleen Bailey	Norway House Cree Nation
Ed Azure	Nisichawayasihk Cree Nation
Fred Stevens	Sapotewayak Cree Nation
Gertrude Ballantyne	Brokenhead Ojibway Nation
Louise Lavallee	St. Laurent, Manitoba

Personnel du PEJM  
avec les membres du  
Conseil des aînés.





Certains membres de YAAS! posent pour une photo de groupe à l'extérieur de notre bureau, rue Osborne N. (juin 2019)

## GROUPE CONSULTATIF DE JEUNES AMBASSADEURS!

Les voix des jeunes sont essentielles à notre travail. Le Groupe consultatif de jeunes ambassadeurs (aussi appelé YAAS!) oriente notre travail et nous permet de tenir compte des perspectives et commentaires des jeunes dans nos programmes et services. YAAS! est composé de 22 jeunes de 17 à 25 ans, qui ont vécu des expériences avec les systèmes de services, notamment dans les domaines suivants : protection de l'enfance, justice pour adolescents, personnes en situation de handicap, santé mentale, et autres.

## CONSEIL CANADIEN DES DÉFENSEURS DES ENFANTS ET DES JEUNES (CCDEJ)

Le Protecteur du Manitoba est membre du Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes (CCDEJ). Le CCDEJ est un regroupement de défenseurs des enfants et d'un ombudsman, tous indépendants et nommés par le gouvernement, et provenant de dix provinces et deux territoires : Alberta, Colombie-Britannique, Manitoba, Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et Labrador, Nouvelle-Écosse, Nunavut, Ontario, Île du Prince-Édouard, Québec, Saskatchewan et Yukon.

Participation à la conférence nationale du Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes, à l'hôtel Fort Garry de Winnipeg. (septembre 2019)



## CADRE DE RÉCONCILIATION

Le Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba est engagé à l'égard de la réconciliation. Cet engagement se matérialise dans la structure de l'organisation, qui inclut le Comité de réconciliAction et son cadre de travail.

## COMITÉ DE RÉCONCILIATION

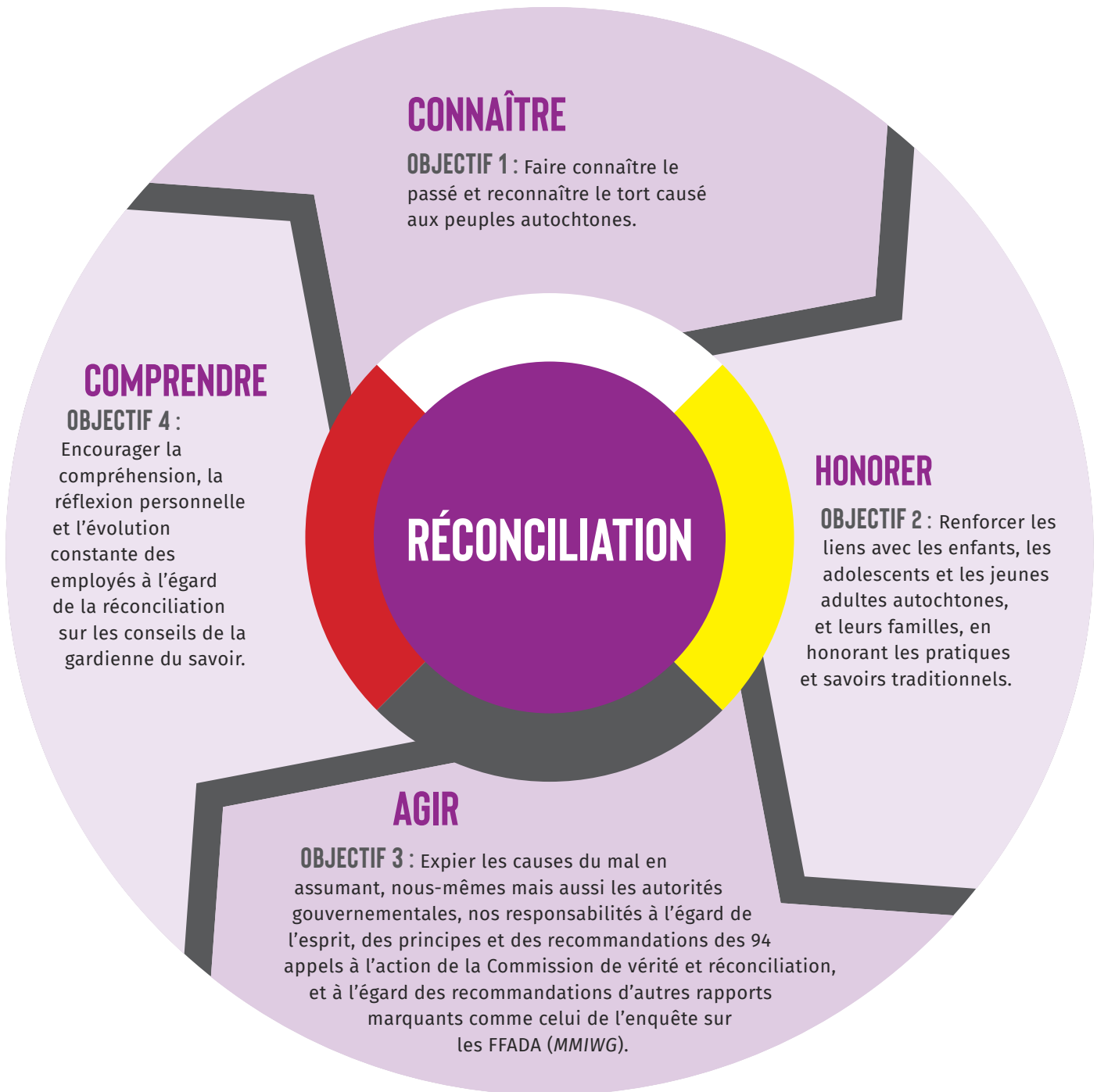
Le Comité de réconciliAction est coprésidé par la protectrice adjointe autochtone chargée des services de défense des droits et de la mobilisation des jeunes, et par la gardienne du savoir. Il est formé d'employés de chacun de nos secteurs d'activité. La réconciliation active est un engagement majeur de notre bureau et l'ensemble de notre personnel appuie la réconciliation dans le lieu de travail et au-delà. En 2019-2020, le comité a établi un cadre de réconciliAction.

« Nous vous avons décrit une montagne.  
Nous vous avons montré la voie à  
suivre pour en atteindre le sommet.  
C'est maintenant à vous de la gravir. »

— JUSTICE MURRAY SINCLAIR,  
ancien président de la Commission de vérité et réconciliation

Le cadre énonce notre plan et notre approche pour faire progresser la réconciliation par notre travail et il vise à aider les employés à comprendre et à pratiquer la réconciliation au quotidien. Il s'intègre dans notre plan de services, qui décrit notamment nos buts et objectifs ainsi que nos indicateurs de rendement. Pour en savoir plus sur les activités liées au cadre de réconciliAction, veuillez consulter notre plan de services, à la page 88 de ce rapport.

# CADRE DE RÉCONCILIATION





# AMPLIFIER LES VOIX DES JEUNES

THÈME DU RAPPORT ANNUEL

Que les jeunes s'expriment bien fort avec un porte-voix ou qu'ils ne sachent pas encore parler, le PEJM a le privilège et le devoir d'amplifier les voix de tous les jeunes de cette province. **Parce que les enfants doivent être vus - et entendus.**

Le thème de notre rapport annuel de 2019-2020, soit Amplifier les voix des jeunes, reflète l'heureux changement que nous avons observé dans la communauté au cours des quelques dernières années. Les enfants et les jeunes sont de plus en plus des modèles pour nous tous, en faisant entendre leurs voix et en défendant les causes qui leur tiennent à cœur.

Nous avons vu des dizaines de milliers de jeunes du Manitoba organiser des manifestations et exiger des gouvernements des mesures concrètes pour combattre les problèmes qu'ils jugent importants – comme le changement climatique, l'accès aux études postsecondaires, les droits des peuples autochtones, et d'autres encore. Nous saluons tout jeune qui prend position sur n'importe quelle question le concernant et qui exerce son droit de protester de manière respectueuse. L'article 15 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant protège le droit de tous les enfants d'exprimer leurs opinions. Les adultes, quant à eux, ont la responsabilité d'écouter les opinions des jeunes et de les prendre en considération.

L'une de nos principales priorités est d'amplifier les voix des enfants, des adolescents et des jeunes adultes. Cela consiste souvent à prendre la parole quand les jeunes ne peuvent pas s'exprimer eux-mêmes, comme nous l'avons fait cette année.



Des membres de YAAS! et de notre personnel à la foire Red River (juin 2019)

## GROUPE CONSULTATIF DE JEUNES AMBASSADEURS!

Nous veillons chaque jour à ce que notre travail appuie et amplifie les voix et les expériences des enfants, des adolescents et des jeunes adultes. Pour cela, nous consultons notre Groupe consultatif de jeunes ambassadeurs (YAAS!).

YAAS! est un groupe d'environ 25 adolescents et jeunes adultes traitant ou ayant traité avec des services dans les domaines qui relèvent de notre mandat, notamment les suivants : services à l'enfant et à la famille, santé mentale, toxicomanie, enfants en situation de handicap, éducation, aide aux victimes et système judiciaire. Les membres de YAAS! nous aident à orienter notre travail de défense systémique et à améliorer l'efficacité de nos interventions auprès des enfants et des jeunes du Manitoba.

Étant donné que YAAS! joue un rôle majeur auprès du PEJM, nous avons voulu en dire plus à toute la population de la province sur ce groupe de jeunes et sur ce qu'il apporte à notre travail. En plus du rapport annuel de cette année, nous publions un document d'accompagnement qui présente et met en lumière notre Programme de mobilisation des jeunes, le programme qui coordonne YAAS! Dans le contexte du thème de notre rapport annuel, le lecteur découvrira des citations, des créations artistiques et bien d'autres choses de jeunes du Manitoba et de membres de YAAS!, qui se servent de leurs voix, de leurs idées et de leurs compétences pour améliorer la vie d'autres jeunes.

**Les enfants et les jeunes ne choisissent pas d'être exploités sexuellement et ils ne choisissent pas non plus d'être victimes de violence sexuelle. La société ferme souvent les yeux sur les crimes qui sont commis sur nos jeunes, victimes d'exploitation.**

— SOPHIA

Ambassadrice des jeunes, au sujet de l'article 34  
(Les gouvernements doivent protéger les enfants contre les abus sexuels)

# APERÇU DES PRINCIPALES INITIATIVES

En plus de notre travail courant, nous nous sommes lancés dans de nombreuses initiatives importantes tout au long de l'année 2019-2020.

## AVRIL 2019

### GRANDE OUVERTURE DU BUREAU DE THOMPSON

Le 16 avril 2019, la protectrice du Manitoba a inauguré un bureau dans le nord de la province, à Thompson. Situé dans le centre commercial City Centre de Thompson, ce bureau est partagé avec l'ombudsman du Manitoba pour recevoir les demandes et questions de la population. Il nous permet d'amplifier les voix des jeunes qui vivent dans le nord de la province.



Notre personnel prépare l'ouverture du nouveau bureau à Thompson. (avril 2019)

## AVRIL 2019

### PRÉSENTATION DE NOTRE TRAVAIL DE RECHERCHE SUR LA SANTÉ MENTALE ET LA JUSTICE POUR ADOLESCENTS AUX PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DANS LE CADRE DES SÉANCES SCIENTIFIQUES DE PSYCHIATRIE

Le 9 avril 2019, la protectrice du Manitoba, la protectrice adjointe et l'un de nos chercheurs ont présenté les conclusions de notre rapport de février 2019 sur la séparation et l'isolement dans les établissements pour jeunes placés sous garde au Manitoba. Aux séances scientifiques de psychiatrie du Centre des sciences de la santé et aux côtés de la psychiatre judiciaire, Dre Hygiea Casiano, nous avons présenté à des médecins, infirmières, psychologues, ergothérapeutes et étudiants une communication qui a été diffusée dans toute la province et qu'il est possible d'écouter à : [http://talbot.cc.umanitoba.ca/legacy/bann/psyc/psyc\\_2019\\_04\\_09/](http://talbot.cc.umanitoba.ca/legacy/bann/psyc/psyc_2019_04_09/)



Le personnel de l'Association canadienne pour la santé mentale et du PEJM rencontrent le très honorable Paul Martin pour parler du projet des Trousses vivacité<sup>MC</sup>. (mai 2019)

## MAI 2019

### PRÉSENTATION SUR LE BIEN-ÊTRE DES ENFANTS DEVANT UN ANCIEN PREMIER MINISTRE

Le 28 mai 2019, aux côtés de nos partenaires de l'Association canadienne pour la santé mentale (Manitoba et Winnipeg), nous avons présenté le projet des Trousses vivacité<sup>MC</sup> devant le très honorable Paul Martin et l'équipe dirigeante de sa fondation à Montréal. M. Martin avait contacté la protectrice du Manitoba après avoir entendu parler du projet. Il nous a invités pour parler à son équipe de cette initiative manitobaine qui découlait de nos recherches sur le suicide et des travaux de l'Association sur les programmes communautaires de santé mentale, et qui était alors mise à l'essai avec les enfants du Manitoba.

## JUIN 2019

### PRÉSENTATION À LA COMMISSION SUR L'ÉDUCATION DE LA MATERNELLE À LA 12<sup>e</sup> ANNÉE DU MANITOBA

Le 20 juin 2019, la protectrice du Manitoba a eu le plaisir de faire une présentation devant la Commission sur l'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année du Manitoba dans le but d'améliorer les services d'éducation et les résultats scolaires pour tous les enfants et les jeunes du Manitoba.

La présentation énonce cinq préoccupations principales et comporte six recommandations. Prenez-en connaissance dans la section consacrée au programme de recherche de ce rapport ou [lisez-la intégralement sur notre site Web.](#)

La direction du PEJM rencontre les membres de la Commission sur l'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année du Manitoba. (juin 2019)

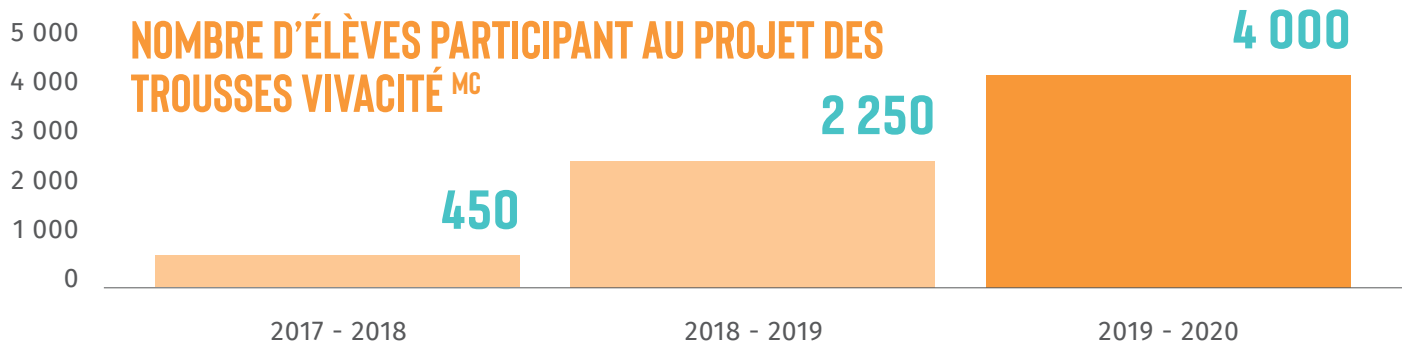


## AOÛT 2019

### TROUSSES VIVACITÉ<sup>MC</sup>

Depuis 2016, nous collaborons avec l'Association canadienne pour la santé mentale (Manitoba et Winnipeg) à la création et à la distribution des TrousSES vivacité<sup>MC</sup> dans les classes de la 4<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année partout au Manitoba. Les trousseS font la promotion de la santé

mentale et du bien-être des enfants à l'aide d'exercices quotidiens qui sensibilisent les élèves à la santé mentale et leur donnent des techniques et outils d'adaptation. Chaque automne, les trousseS arrivent dans les écoles participantes pour la prochaine année scolaire :



LA 3<sup>e</sup> ANNÉE, LA PARTICIPATION A AUGMENTÉ DE 789 % PAR RAPPORT À LA 1<sup>re</sup> ANNÉE

À l'automne 2019, nous avons été enchantés d'apprendre que le gouvernement du Manitoba apportait une contribution financière importante au projet des TrousSES vivacité<sup>MC</sup>. Cela va nous permettre de distribuer des trousseS à tous les élèves de la 4<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année partout dans la province, à compter de l'automne 2020.

SITE WEB : [www.thrivalkits.ca](http://www.thrivalkits.ca)

**Si vous enseignez aux élèves de la 4<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année et souhaitez en savoir plus sur les changements que ce programme typiquement manitobain apporte dans les classes et dans les vies des élèves, n'hésitez pas à communiquer avec nous!**

COURRIEL : [info@thrivalkits.ca](mailto:info@thrivalkits.ca)

## SEPTEMBRE 2019

### RAPPORT NATIONAL SUR LE SUICIDE CHEZ LES JEUNES

Le PEJM a collaboré avec d'autres membres du Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes (CCDEJ) pour publier un *Rapport national sur le suicide chez les jeunes* en septembre 2019. Le rapport rassemble les travaux des différents bureaux du Canada sur la question, notamment les rapports publiés par le Manitoba et intitulés *The Changing Face of Youth Suicide in Manitoba*, Phase One (2015) et Phase Two (2016).

Le rapport national de 2019 adresse trois appels à l'action au gouvernement du Canada : 1) mettre en place une stratégie nationale de prévention du suicide disposant de ressources suffisantes; 2) créer un système intergouvernemental de collecte de données avec obligation de signaler les cas; 3) établir de véritables partenariats avec les communautés des Premières nations, des Métis et des Inuits pour éliminer les disparités en matière de santé. Lisez le rapport complet à [cccya.ca](http://cccya.ca)



La protectrice du Manitoba, Daphne Penrose, répond aux questions des médias lors de la conférence du Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes à Winnipeg. (septembre 2019)

## SEPTEMBRE 2019

### CONFÉRENCE NATIONALE DU CONSEIL CANADIEN DES DÉFENSEURS DES ENFANTS ET DES JEUNES

La protectrice des enfants et des jeunes du Manitoba et son homologue de la Saskatchewan ont coordonné une conférence nationale de tous les bureaux indépendants de défense des enfants et des jeunes du Canada à Winnipeg, du 16 au 18 septembre 2019. La conférence avait pour thème le 30e anniversaire de la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant* (CNUDE) et elle a porté sur la défense des droits des enfants à l'échelle provinciale, territoriale et nationale. Près d'une centaine de représentants de nos homologues provinciaux et territoriaux sont venus à Winnipeg pour partager leurs expériences et mettre en commun des stratégies et des pratiques exemplaires.



Des enfants se produisent à la conférence nationale du Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes à l'hôtel Fort Garry. (septembre 2019)

## NOVEMBRE 2019

### LE PEJM CÉLÈBRE LA SEMAINE DES DROITS DES ENFANTS

Chaque année, nous nous réjouissons de célébrer la Semaine des droits des enfants, qui se déroule habituellement la troisième semaine de novembre. Cette année, nous avons organisé notre 8e fête annuelle de quartier le 16 novembre, dans le cadre du Défilé du Père Noël à Winnipeg. Puis, le 20 novembre, pour marquer l'anniversaire de la CNUDE, notre Groupe consultatif de

jeunes ambassadeurs (YAAS!) a pris la relève dans notre bureau de l'avenue Portage pour organiser une journée portes ouvertes communautaire et une campagne de sensibilisation sur les droits des enfants. Nous avons été ravis de passer la journée à encourager nos jeunes et à constater à quel point ils sont informés et passionnés au sujet de l'éducation sur les droits des enfants.





1: Présentation de notre personnel aux élèves de Thompson lors de la Tournée d'écoute. (janvier 2020)

2: Les élèves de Swan River nous font part de leurs commentaires lors de la Tournée d'écoute. (janvier 2020)

3: Les élèves de Thompson écoutent une présentation de notre personnel. (janvier 2020)

## JANVIER 2020

### COUP D'ENVOI DE LA TOURNÉE D'ÉCOUTE

La Tournée d'écoute est une initiative de mobilisation originale menée dans le cadre du Programme de mobilisation des jeunes. Elle vise à créer des occasions de dialogue véritable avec les jeunes de partout au Manitoba et à créer des lieux sécuritaires où les jeunes peuvent exprimer leurs besoins à l'égard des systèmes de services. La Tournée d'écoute consiste aussi en des activités et présentations destinées à faire connaître et comprendre les droits des enfants et la CNUDE. Les coordonnateurs de la mobilisation des jeunes et d'autres membres de notre personnel ont eu l'honneur de s'entretenir avec plus d'un millier de jeunes dans des établissements pour jeunes placés sous garde, dans des écoles et dans des collectivités de tout le Manitoba entre janvier et mars 2020. Informez-vous davantage sur cette initiative dans le [document qui accompagne](#) le rapport annuel et qui porte sur le Programme de mobilisation des jeunes.

## FÉVRIER 2020

### LANCEMENT DU PROGRAMME D'ÉDUCATION DU PUBLIC

Cette année, nous avons créé un nouveau secteur d'activité au sein de notre bureau pour mieux informer le public sur le travail que nous accomplissons. Ce secteur devra aider le PEJM à respecter ses obligations législatives en matière d'information et d'éducation du public, et aussi à faire la promotion des droits des enfants. Nous nous réjouissons de pouvoir rejoindre les enfants, les jeunes et d'autres intervenants au moyen de présentations, de médias sociaux et de plateformes, nouvelles pour nous, comme Facebook Live. Pour en savoir plus, consultez la section consacrée au Programme d'éducation du public.

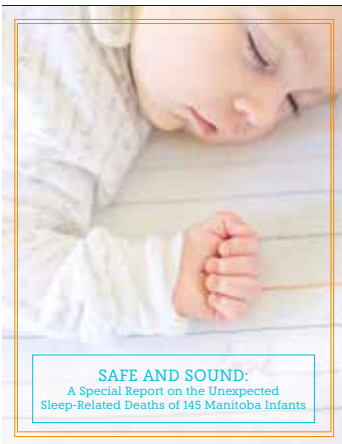
1: Michael, membre de YAAS!, joue de la guitare lors de la journée de relève assurée par les jeunes. (novembre 2019)

2: Bonhomme se fait des amis au défilé du Père Noël. (novembre 2019)

## FÉVRIER 2020

### RAPPORT SPÉCIAL : *THE SLOW DISAPPEARANCE OF MATTHEW: A FAMILY'S FIGHT FOR YOUTH MENTAL HEALTH CARE IN THE WAKE OF BULLYING AND MENTAL ILLNESS*

Le 27 février 2020, nous avons publié les résultats d'une enquête sur le décès de Matthew, un jeune garçon de Winnipeg âgé de 16 ans et décédé par suicide en 2017. Pendant des années, la famille de Matthew avait essayé d'obtenir les services de santé mentale dont il avait besoin. Dans notre rapport, nous avons formulé huit recommandations pour améliorer les services de santé mentale et de lutte contre la toxicomanie chez les jeunes au moyen de changements de politiques qui auraient pu aider à sauver la vie de Matthew. Pour en savoir plus sur le rapport, consultez la section consacrée aux enquêtes (page 71). Pour lire le rapport au complet, visitez : <https://manitobaadvocate.ca/wp-content/uploads/MACY-Special-Report-The-Slow-Disappearance-of-Matthew-Feb2020.pdf>



## MARS 2020

### RAPPORT SPÉCIAL : *SAFE AND SOUND: A SPECIAL REPORT ON THE UNEXPECTED SLEEP-RELATED DEATHS OF 145 MANITOBA INFANTS*

Le 13 mars 2020, nous avons publié un rapport qui examine les décès de 145 nourrissons du Manitoba liés au sommeil. Ce rapport de recherche était le premier du genre au Manitoba et il énonce les facteurs de risque associés aux décès liés au sommeil. Pour en savoir plus sur les conclusions du rapport et sur nos 13 recommandations, consultez la section consacrée au programme de recherche (page 86). Pour lire le rapport au complet, visitez : <https://manitobaadvocate.ca/wp-content/uploads/SafeSleep-Report.pdf>

Le sergent-chef de la GRC du Manitoba, Jared Hall, la protectrice du Manitoba, Daphne Penrose, la gestionnaire de l'éducation du public du PEJM, Jessica Botelho-Urbanski, et Wanda Phillips-Beck du Secrétariat à la santé et au développement social des Premières nations du Manitoba ont présenté le rapport Safe and Sound au public via Facebook Live. (mars 2020)





Quelques nouveaux collègues à quatre pattes se sont joints à notre personnel qui a fait du télétravail pendant la pandémie. (mars 2020)

## MARS 2020

### RÉACTION À LA PANDÉMIE DE COVID-19

En période de crise, le PEJM doit faire en sorte que les services désignés répondent aux besoins des enfants, des adolescents, des jeunes adultes et des familles, tout en protégeant les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant. Pour protéger le public dans le contexte de la distanciation physique, nous avons fermé nos bureaux aux visiteurs sans rendez-vous à la mi-mars et avons transféré l'ensemble de nos programmes en

ligne et à distance. Comme le travail du PEJM est un service essentiel, nous avons continué nos activités et les avons souvent intensifiées par des moyens novateurs. Nous avons également adopté des façons originales de mobiliser les enfants et les jeunes, notamment par des leçons le vendredi sur Facebook Live et des réunions hebdomadaires sur Zoom avec notre Groupe consultatif de jeunes ambassadeurs (YAAS!).

## MARS 2020 (PUBLICATION EN MAI 2020 À CAUSE DE LA COVID-19)

### RAPPORT SPÉCIAL : "STOP GIVING ME A NUMBER AND START GIVING ME A PERSON": HOW 22 GIRLS ILLUMINATE THE CRACKS IN THE MANITOBA YOUTH MENTAL HEALTH AND ADDICTION SYSTEM

Le 7 mai 2020, nous avons publié un rapport spécial détaillant les conclusions d'enquêtes menées sur 22 suicides de jeunes filles. Le rapport était prêt en mars 2020 mais sa publication a été retardée en raison de la pandémie de COVID-19. Nous avons formulé sept recommandations de changements aux politiques pour améliorer les services de santé mentale et de lutte contre la toxicomanie chez les jeunes. Pour en savoir plus sur le rapport et les recommandations, consultez la section consacrée au Programme d'enquêtes (page 85). Pour lire le rapport au complet, visitez : <https://manitobaadvocate.ca/wp-content/uploads/MACY-Special-Report-Suicide-Aggregate-2020.pdf>





# SERVICES DE DÉFENSE DES DROITS



# SERVICES DE DÉFENSE DES DROITS

Les Services de défense des droits ont vu le jour en 1993 et ils n'ont cessé de se développer et d'évoluer au cours des 27 dernières années. Ils apportent un soutien direct aux enfants, aux adolescents, aux jeunes adultes et aux familles du Manitoba. Les demandes de services nous parviennent par téléphone, par courriel, en personne, par courrier ou par les médias sociaux.

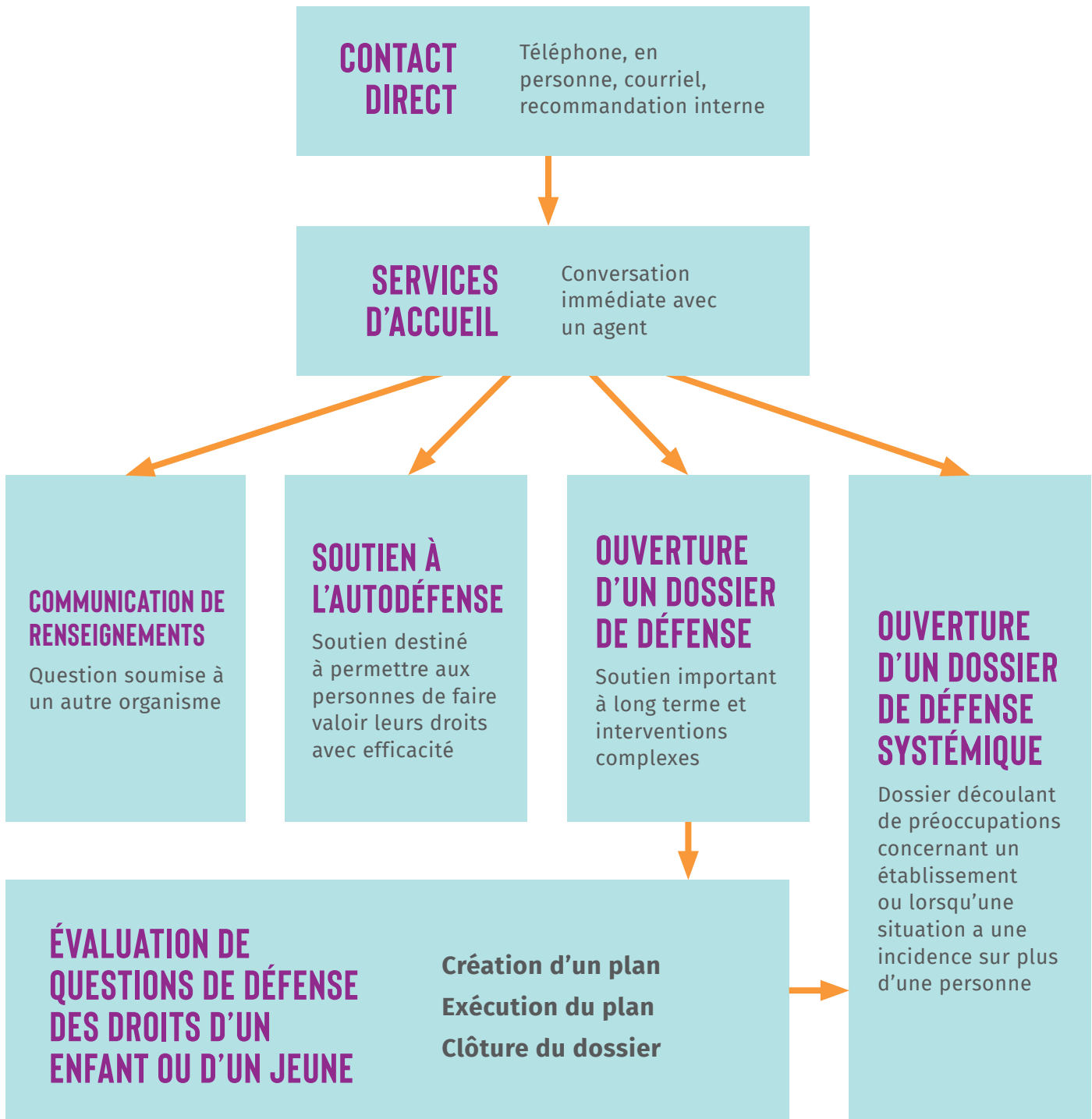
## LE PROGRAMME, EN CHIFFRES

- **3 196** demandes de services, une **augmentation de 6 %** par rapport à l'an dernier
- **789** dossiers ouverts pour services de défense continus, une **augmentation de 24 %** par rapport à l'an dernier
- **1 053** enfants, adolescents et jeunes adultes bénéficiant de services de défense continus, une **augmentation de 33 %** par rapport à l'an dernier

Nos agents de défense des droits sont chargés d'écouter les préoccupations des enfants, des jeunes, des fournisseurs de services et d'autres membres de la collectivité. Après le premier contact, nous déterminons le suivi qui est nécessaire, lequel peut consister à :

- Parler aux enfants, aux adolescents et aux jeunes adultes pour comprendre leurs points de vue, leurs besoins et leur intérêt supérieur; les aider à s'exprimer efficacement face aux responsables des systèmes qui traitent avec eux; établir un contact avec l'organisation concernée.
- Offrir un soutien direct à l'enfant, à l'adolescent ou au jeune adulte en faisant valoir ses droits, ses intérêts et ses opinions pour que les systèmes lui offrent les meilleurs services possibles.
- Informer et conseiller les enfants, les adolescents, les jeunes adultes et leurs familles sur les façons d'accéder aux services désignés et sur les façons de s'autodéfendre efficacement en faisant eux-mêmes valoir leurs droits à l'égard de ces services.
- Examiner l'intervention des « services désignés » [au sens de la Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes (LPE)] et veiller à ce que les droits, les intérêts et les besoins de l'enfant, de l'adolescent ou du jeune adulte soient respectés.

## LE PROCESSUS DE DÉFENSE DES DROITS

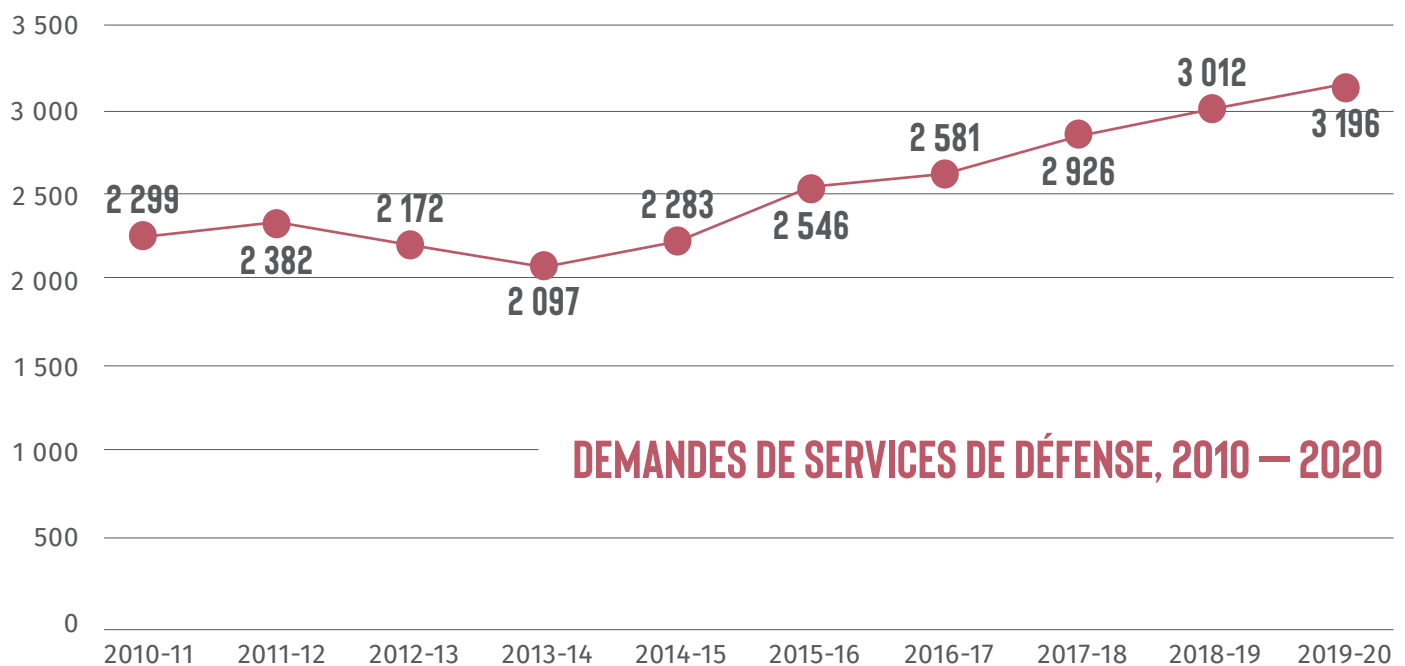


Les Services de défense des droits gèrent également des dossiers complexes où les questions soulevées concernent plusieurs systèmes ou lorsque les ressources communautaires ou familiales sont insuffisantes pour répondre aux besoins d'un seul enfant, adolescent ou jeune adulte, ou à ceux d'un groupe de jeunes. Le personnel traite également des cas où les problèmes interpersonnels ou environnementaux sont tels qu'ils nécessitent l'intervention d'un ou de plusieurs fournisseurs de services.

# STATISTIQUES DU PROGRAMME

NOUVELLES DEMANDES DE SERVICES			
	TOTAL 2019-20	BUREAUX DE WINNIPEG	BUREAU DE THOMPSON
Demandes de services	3 196	2 844	352
Soutien à l'autodéfense	2 020	1 933	87
Services de défense continus	789	689	100
Demandes de renseignements	375	211	164

AU COURS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES, NOUS AVONS ENREGISTRÉ UNE AUGMENTATION DE 39 % DES DEMANDES DE SERVICES DE DÉFENSE.

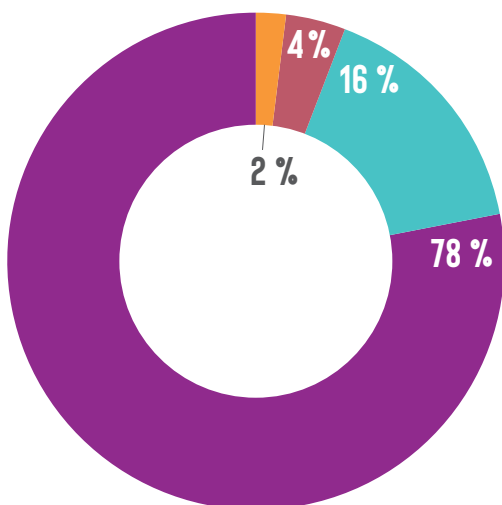


Notre système judiciaire doit comprendre à quel point il est parfois difficile de revivre constamment la violence au cours des enquêtes et du processus judiciaire.

— TIARA

ambassadrice des jeunes, au sujet de l'article 39  
(Les enfants ont droit à l'aide et à la protection des adultes)

## MOYENS PAR LESQUELS ON NOUS CONTACTE



- Téléphone
- En personne
- Courriel
- Autre

**78 % DES DEMANDES DE SERVICES SE FONT PAR TÉLÉPHONE**

**16 % VIENNENT DE PERSONNES SE PRÉSENTANT DANS L'UN DE NOS BUREAUX**

## SOUTIEN À L'AUTODÉFENSE

Parfois, quand les gens nous appellent pour obtenir de l'aide, c'est parce qu'ils ne savent pas comment s'attaquer à un problème auquel ils font face. Ils ne savent pas toujours quelles sont leurs options, à qui parler ou quoi faire. Nous écoutons la personne pour savoir quel est son problème puis nous l'informons sur ses droits et sur les services qu'elle est en droit de recevoir au Manitoba. Nous travaillons ensuite avec elle pour trouver des solutions possibles. La plupart des demandes de services peuvent être réglées par de l'information, du soutien et de l'orientation qui permettent aux personnes de s'autodéfendre. Sur les 3 196 demandes de services de défense, **nous avons fini par en régler 2 020 en apportant un soutien et en communiquant des informations à la personne de façon qu'elle puisse elle-même faire valoir ses droits.**

### L'HISTOIRE D'EMMA

Emma est une jeune femme qui avait disparu depuis de nombreux mois. Quand elle a été retrouvée, il était évident qu'elle avait été victime du trafic de personnes et traumatisée à répétition. On a pensé qu'elle avait des vulnérabilités cognitives mais, du fait qu'elle n'avait pas été diagnostiquée avant l'âge de 18 ans, elle s'est vu refuser l'accès aux services destinés aux adultes en situation de handicap. Avec la collaboration d'organisations communautaires, nous avons plaidé pour qu'il soit fait appel de cette décision par les services aux adultes en situation de handicap, et l'appel a porté ses fruits. Emma vit maintenant dans un foyer stable et sécuritaire et elle reçoit les soutiens dont elle a besoin.

## L'HISTOIRE DE JACKIE

Jackie est une jeune maman dont le fils a été saisi à la naissance. Elle nous a contactés pour s'informer et pour qu'on l'aide de façon que son enfant soit ramené sous sa garde. Nous avons passé en revue le travail et le plan de l'office et nous avons plaidé pour que Jackie puisse voir son enfant plus souvent et pour que l'office planifie la réunification de la maman avec son fils. L'office s'est montré encourageant, a collaboré avec Jackie pour savoir ce dont elle avait besoin et Jackie a pu retrouver son enfant. La maman et le bébé vont bien.

## SOUTIEN EN MATIÈRE DE DÉFENSE CONTINUE

Une demande de services sur quatre, environ, nécessite un soutien intensif et à plus long terme. Dans ces cas, un dossier est ouvert en vue de services de défense continue.

En 2019-2020, **789** demandes de services initiales ont mené à des services de défense continue, ce qui s'est traduit par l'ouverture de **1 144** dossiers pour **1 053** enfants, adolescents et jeunes adultes.

Les demandes de services initiales peuvent concerner plusieurs enfants ou jeunes et une même personne peut détenir plus d'un dossier dans l'année.

Au début de 2019-2020, nous avons récupéré **309** dossiers de défense continue de l'année financière précédente. Nous avons reporté **318** dossiers de ce type à 2020-2021.

Nous avons également réglé **1 137** dossiers de défense continue en 2019-2020.

**Le nombre de demandes de services nécessitant un soutien intensif en matière de défense des droits a considérablement augmenté depuis l'an dernier, comme l'indiquent les chiffres suivants :**

- **24 %** d'augmentation des dossiers de défense continue par rapport à l'année précédente
- **33 %** d'augmentation du nombre total d'enfants, d'adolescents ou de jeunes adultes ayant bénéficié de services de défense continue par rapport à l'année précédente

Les jeunes devraient se sentir assez en sécurité pour aller à l'hôpital quand ils en ont besoin. Que ce soit pour cause de blessure ou d'automutilation, ou même simplement pour des questions de santé mentale, s'ils ont besoin de l'aide d'un hôpital, ils devraient se sentir assez en sécurité pour y aller.

— EMILY

ambassadrice des jeunes, au sujet de l'article 24  
(Tout enfant a droit à des soins de santé de qualité)

## ORIGINE DES DEMANDES DE SERVICES CONTINUS DE DÉFENSE DES DROITS

Une fois que notre équipe d'accueil estime qu'un cas nécessite une intervention plus poussée, nous ouvrons un dossier en vue de la prestation de services continus de défense. La plupart des questions concernant les services continus de défense sont venues en premier lieu d'appels de professionnels travaillant auprès d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes, suivi de près par les enfants, les adolescents et les jeunes adultes qui nous ont contactés directement pour obtenir de l'aide.

ORIGINE DES DEMANDES DE SERVICES CONTINUS DE DÉFENSE DES DROITS		
Professionnel (Éducation, Santé, SEF, juridique, autre)	246	31 %
Personne elle-même (enfant ou jeune de moins de 21 ans téléphonant pour lui-même)	187	24 %
Parent (biologique ou adoptif)	134	17 %
Famille élargie	91	12 %
Parent d'accueil ou tuteur légal	77	9 %
Membre de la collectivité	32	4 %
Autre ou source inconnue	22	3 %
<b>TOTAL</b>	<b>789</b>	<b>100 %</b>

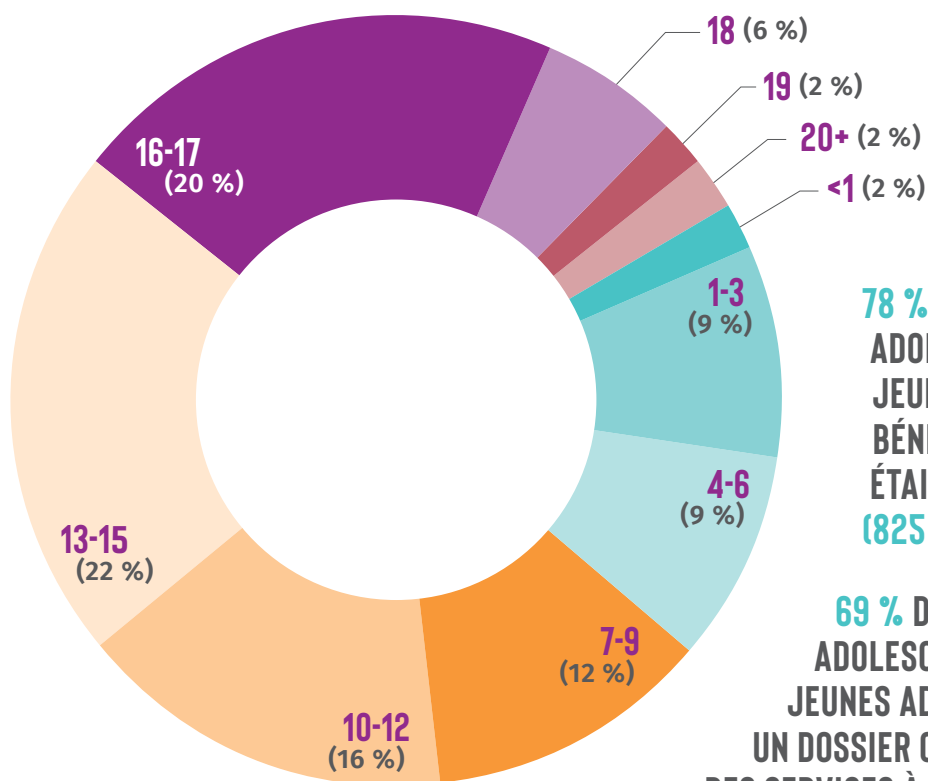
**24 % DES DEMANDES DE SERVICES CONTINUS DE DÉFENSE SONT VENUES DES ENFANTS, ADOLESCENTS OU JEUNES ADULTES DE MOINS DE 21 ANS EUX-MÊMES.**

### L'HISTOIRE D'ALEX

Alex, un jeune placé sous garde, avait presque fini de purger sa peine et avait besoin d'un placement communautaire approprié répondant à ses besoins spéciaux. Un membre de la collectivité nous a contactés en son nom pour nous parler de lui et de ce qu'il lui fallait pour une transition en toute sécurité et une nouvelle vie après la détention. Quand nous avons contacté l'office de SEF responsable d'Alex, nous avons découvert qu'il n'avait établi aucun plan de transition ni pris aucune des dispositions nécessaires pour qu'Alex ait un endroit où se loger une fois libéré. Nous avons rencontré Alex pour parler de ses options possibles et avons réclamé un plan détaillé prévoyant des services de soutien adaptés à ses incapacités. En deux semaines, un placement approprié lui a été trouvé et des dispositions ont été prises pour qu'il puisse emménager à la fin de sa période de détention. Alex a été libéré, a emménagé dans son nouveau logement et il s'épanouit à présent dans un milieu qui le soutient dans bien des aspects de sa vie lorsqu'il en a besoin.

# ENFANTS ET JEUNES QUE NOUS SERVONS

LA SECTION QUI SUIT PRÉSENTE DES DONNÉES SUR LES ENFANTS, LES ADOLESCENTS ET LES JEUNES ADULTES AUXQUELS NOUS AVONS FOURNIS DES SERVICES CONTINUS DE DÉFENSE DES DROITS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE FINANCIÈRE.



**78 %** DES ENFANTS, DES ADOLESCENTS OU DES JEUNES ADULTES AYANT BÉNÉFICIÉ DE SERVICES ÉTAIENT AUTOCHTONES (825 SUR 1 053).

**69 %** DES ENFANTS, DES ADOLESCENTS OU DES JEUNES ADULTES AVAIENT UN DOSSIER OUVERT\* AUPRÈS DES SERVICES À L'ENFANT ET À LA FAMILLE (737 SUR 1 053).

\* Un dossier ouvert est un dossier actif auprès d'un office de SEF, dans l'une ou l'autre des catégories suivantes : enfant placé, enfant placé-surveillance, renforcement familial, module d'accès, post-adoption, protection, protection-mère enceinte, accord avec jeune adulte (soutien après tutelle), ou services aux familles volontaires.

## EXPÉRIENCES AFFECTANT LES ENFANTS, LES ADOLESCENTS ET LES JEUNES ADULTES

Offrir des soins axés sur l'enfant et tenant compte des traumatismes signifie comprendre le vécu des enfants, des adolescents et des jeunes adultes. Quel que soit le besoin ou le problème, nos agents de défense des droits prennent le temps de faire connaissance avec l'enfant, l'adolescent ou le jeune adulte pour définir les objectifs et les besoins qui lui correspondent le mieux en matière de défense des droits.

### PARMI LES ENFANTS, LES ADOLESCENTS ET LES JEUNES ADULTES QUE NOUS AVONS SERVIS :

- **69 %** avaient des dossiers ouverts auprès des services de protection de l'enfance
- **55 %** avaient des problèmes de santé mentale et de toxicomanie
- **31 %** avaient une incapacité physique ou cognitive
- **31 %** avaient été victimes de violence familiale ou d'exploitation sexuelle
- **22 %** étaient chroniquement absents de l'école, suspendus ou expulsés
- **22 %** avaient des démêlés avec le système de justice pénale

## BESOINS COMPLEXES DE SERVICES SOCIAUX ET DE SANTÉ

Un grand nombre d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes que nous servons ont des besoins de services sociaux et de santé qui sont multiples et complexes. Même si une demande de services concerne un domaine, nos agents de défense des droits abordent les problèmes en tenant compte des multiples besoins de l'enfant, de l'adolescent ou du jeune adulte. Cela nécessite souvent la coordination de divers secteurs notamment les services de protection de l'enfance, la justice et le secteur de la santé.

**99 % DES ENFANTS, DES ADOLESCENTS ET DES JEUNES ADULTES AVAIENT PLUS D'UN BESOIN EN MATIÈRE DE SERVICES SOCIAUX OU DE SANTÉ**

**42 % AVAIENT AU MOINS CINQ BESOINS EN MATIÈRE DE SERVICES SOCIAUX OU DE SANTÉ**

### L'HISTOIRE DE JASON

Jason nous a contactés parce qu'il approchait de l'âge de la majorité et voulait de l'aide pour retourner chez sa mère après sa période de prise en charge par un office de SEF. Nous avons écouté ce qui, selon lui, était nécessaire pour que cela se passe dans de bonnes conditions. Nous avons travaillé avec lui, avec les organisations communautaires qu'il fréquentait et avec l'office de SEF pour établir un plan qui, dans toutes les décisions, tiendrait compte de ses besoins. Jason a retrouvé sa mère avant ses 18 ans. Il continue de vivre avec elle et il va bien.

# TENDANCES DANS LES SERVICES DE DÉFENSE DES DROITS

Les chiffres ci-dessous sont basés sur les 1 137 dossiers de services continus de défense que nous avons classés en 2019-2020. Après la résolution d'un cas, nos agents de défense des droits répertorient les sujets de préoccupation qu'ils ont abordés avec les fournisseurs de services. Le tableau ci-dessous représente les principales préoccupations relevées dans chaque domaine de services.

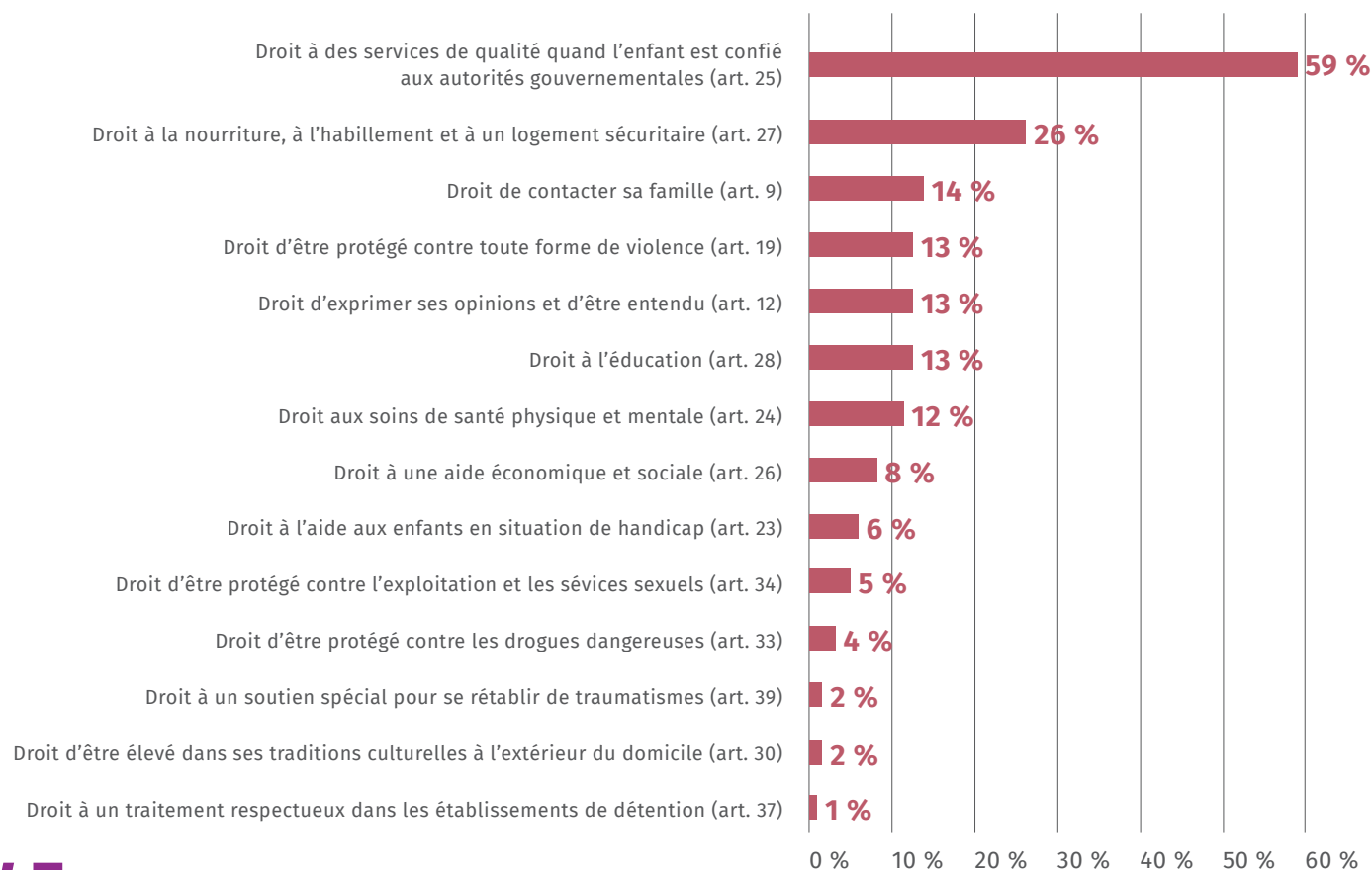
PRINCIPALES TENDANCES	
<b>PROTECTION DE L'ENFANCE ET ADOPTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Planification du dossier</li><li>• Planification à long terme du dossier et du placement</li><li>• Préoccupations au sujet du placement et échec du placement</li></ul>
<b>ÉDUCATION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Inscription à l'école</li><li>• Coordination du dossier</li><li>• Soutien lié à des besoins spéciaux</li></ul>
<b>SANTÉ MENTALE ET TOXICOMANIE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Accès au traitement des maladies mentales</li><li>• Accès au traitement de la toxicomanie</li><li>• Soutien en cas d'automutilation ou d'idéation suicidaire</li></ul>
<b>JUSTICE POUR ADOLESCENTS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Planification de la transition et placement après détention</li><li>• Planification et services liés à la santé mentale et à la toxicomanie pendant la détention</li></ul>
<b>SERVICES AUX PERSONNES HANDICAPÉES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Transition des services pour enfants handicapés aux services pour adultes handicapés</li><li>• Soutien aux personnes ayant des incapacités cognitives</li><li>• Transition des services de protection de l'enfance aux services pour adultes handicapés</li></ul>
<b>SERVICES D'AIDE AUX VICTIMES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Victimes de violence familiale et aide ou soins aux victimes</li><li>• Soutien aux jeunes victimes d'exploitation sexuelle</li><li>• Soutien aux jeunes victimes de sévices sexuels</li></ul>

# QUESTIONS LIÉES AUX DROITS DES ENFANTS AU MANITOBA

Tout enfant et jeune du Manitoba possède des droits inhérents. Ces droits sont garantis par la *Convention des Nations Unies relatives aux droits de l'enfant* (CNUDE). La CNUDE est une entente conclue par presque tous les pays du monde qui honore les jeunes et reconnaît le soutien qui leur est nécessaire pour vivre une enfance heureuse, saine et protégée.

Nous nous inspirons de la CNUDE et suivons les questions liées aux droits des enfants que nous relevons dans le cadre de nos services de défense. En 2019-2020, nous avons ainsi constaté que, dans 59 % des cas, le principal problème se rapportant aux droits des enfants était la qualité des services pour enfants confiés aux services à l'enfant et à la famille. Le deuxième problème, constaté dans 26 % des cas, concernait l'accès à la nourriture, à l'habillement et à un logement sécuritaire.

## QUESTIONS LIÉES AUX DROITS DES ENFANTS DANS LES DOSSIERS DES SERVICES DE DÉFENSE, 2019-2020



LES ENFANTS ET LES JEUNES DU MANITOBA ONT DROIT À DES SERVICES DE QUALITÉ ET À CE QU'ON RÉPONDE À LEURS BESOINS ESSENTIELS. CONFORMÉMENT À LA PARTIE 3 DE LA LOI SUR LE PROTECTEUR DES ENFANTS ET DES JEUNES, NOUS ALLONS CONTINUER À PRENDRE DES MESURES POUR FAIRE CONNAÎTRE LA CNUDE ET PROMOUVOIR LE RESPECT DES DROITS DE TOUS LES ENFANTS, DE TOUS LES ADOLESCENTS ET DE TOUS LES JEUNES ADULTES DU MANITOBA.

« Dans mon enfance, on ne m'a jamais enseigné ces droits (Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant). Je ne les connaissais pas. Confié aux SEF, je n'imaginais jamais que je possédais ces droits... Tu devrais vraiment demander à un adulte ou à quelqu'un que tu connais – travailleur social, parent – de t'informer sur ces droits et cette personne devrait te les expliquer.

— TREVOR

ambassadeur des jeunes, au sujet de l'article 42  
(Les enfants ont le droit de connaître leurs droits)

Grande excitation au défilé du Père Noël, devant notre bureau de l'avenue Portage. (novembre 2019)



# MOBILISATION DES JEUNES



Par son programme de mobilisation des jeunes, le PEJM reconnaît les dons, les forces et les talents uniques des jeunes en créant et en multipliant les occasions pour eux d'être des acteurs du changement et de renforcer les communautés par des activités qu'ils jugent importantes.

## LE PROGRAMME, EN CHIFFRES

- **2 085** contacts établis avec les jeunes, les adolescents et les jeunes adultes, une **augmentation de 500 %** par rapport à l'an dernier
- **33** ateliers éducatifs présentés sur les droits des enfants et la CNUDE, une **augmentation de 385 %** par rapport à l'an dernier

## DESCRIPTION DU PROGRAMME

Guidés par les droits énoncés dans la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant*, nous nous efforçons dans le cadre du Programme de mobilisation des jeunes de promouvoir les droits des enfants et croyons que tous les enfants devraient exprimer leur opinion dans les décisions qui les touchent.

L'année financière 2019-2020 a été la première année complète du Programme, qui a connu une croissance exponentielle. Dans le respect de nos principes directeurs et appuyés par la gardienne du savoir, les deux coordonnateurs de la mobilisation des jeunes et le Groupe consultatif de jeunes ambassadeurs (YAAS!) ont offert des activités d'éducation publique, de mobilisation et d'action communautaire dans toute la province.

### Exemples d'activités principales de mobilisation des jeunes :

- Écouter les conseils et les commentaires des jeunes de toute la province pour savoir comment améliorer l'accessibilité, l'efficacité et la réactivité des services dont les enfants et les jeunes ont besoin (coup d'envoi de notre Tournée d'écoute au début de 2020).
- Organiser des événements axés sur les jeunes et dirigés par eux, ou assister à de tels événements, pour aller à la rencontre des jeunes et être à leur écoute.
- Veiller à ce que les jeunes aient leur mot à dire dans notre travail grâce à notre Groupe consultatif de jeunes ambassadeurs (YAAS!) et à l'équipe de soutien de YAAS!.
- Faire en sorte que nos activités et rapports reflètent les expériences et les perspectives des enfants et des jeunes.
- Établir des liens avec les organisations qui sont au service des enfants et des jeunes (y compris les écoles et les groupes communautaires) à l'aide de présentations et d'activités communautaires visant à faire connaître la CNUDE et les façons dont nous pouvons défendre les intérêts des jeunes.

**Informez-vous davantage dans le document d'accompagnement consacré au Programme de mobilisation des jeunes.**

## CADRE DE MOBILISATION DES JEUNES

Le Programme de mobilisation des jeunes s'inspire de nos principes directeurs. Il vise à améliorer la vie des enfants, des adolescents et des jeunes adultes du Manitoba, et de leurs familles.

<b>ÉDUCATION DU PUBLIC</b>	<b>CNUDE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire comprendre les droits des enfants et la CNUDE</li> <li>Concevoir du matériel éducatif</li> </ul>
	<b>CAPACITÉ À DÉFENDRE SES DROITS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer l'autodéfense chez les enfants, les adolescents, les jeunes adultes et les familles</li> </ul>
	<b>SERVICES DU PEJM</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir les services de défense et mieux faire connaître le PEJM au public</li> </ul>
<b>MOBILISATION ET ACTION COMMUNAUTAIRE</b>	<b>SENSIBILISATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Visites de sites</li> <li>Forums et conférences</li> <li>Événements communautaires, scolaires et autres</li> </ul>
	<b>ÉTABLISSEMENT DE LIENS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>S'engager auprès des enfants, des adolescents, des jeunes adultes et de leurs familles, et auprès des fournisseurs de services et des organisations</li> </ul>
	<b>RÉTROACTION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déterminer les sujets qui affectent les enfants, les adolescents, les jeunes adultes et les familles du Manitoba</li> </ul>
<b>GROUPE CONSULTATIF DE JEUNES AMBASSADEURS (YAAS!)</b>	<b>RESPONSABILISATION DES JEUNES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer les compétences en leadership</li> <li>Renforcer les compétences en autodéfense</li> </ul>
	<b>PERSPECTIVE DES JEUNES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Définir les problèmes systémiques qui affectent les enfants et les jeunes</li> <li>Intégrer les opinions des jeunes dans les politiques publiques et les activités du PEJM</li> </ul>

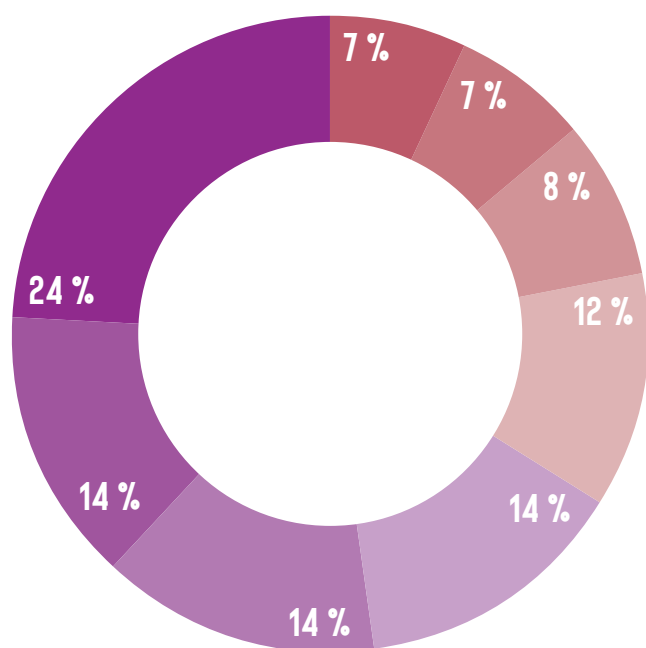
# STATISTIQUES DU PROGRAMME



## ACTIVITÉS, SELON LEUR NATURE

ACTIVITÉ	2018-2019	2019-2020	COMPARAISON
Mobilisation des jeunes	235	1 853	↑ 689 %
Échange d'informations	224	707	↑ 216 %
Demandes de services reçues	16	10	↓ 38 %
Action communautaire générale	14	489	↑ 3393 %
Éducation axée sur les droits	7	33	↑ 371 %

## ACTION COMMUNAUTAIRE



### DOMAINES VISÉS EN 2019-2020

- 7% Adoption
- 7% Justice
- 8% Personnes handicapées
- 12% Aide aux victimes
- 14% Protection de l'enfance
- 14% Santé mentale
- 14% Toxicomanie
- 24% Éducation

## CONTACTS AUPRÈS DES JEUNES

2018-2019	2019-2020	COMPARAISON
304	2 085	↑ 586 %

## CONTACTS AUPRÈS D'ORGANISATIONS AU SERVICE DES JEUNES

	2018-2019	2019-2020	COMPARAISON
Organisation autochtone	396 (65 %)	2 353 (71 %)	↑ 494%
Organisation non autochtone	216 (35 %)	965 (29 %)	↑ 347%

## GROUPE CONSULTATIF DE JEUNES AMBASSADEURS — YAAS!

L'une des priorités du Programme de mobilisation des jeunes consiste à collaborer avec le Groupe consultatif de jeunes ambassadeurs (YAAS!) du PEJM. Une vingtaine de membres de YAAS! âgés de 17 à 25 ans partagent les expériences qu'ils ont vécues avec les systèmes et représentent leurs communautés d'origine partout dans la province. Ils se réunissent régulièrement avec l'équipe de mobilisation des jeunes.


Les membres de YAAS! participent à nos activités dans nos trois bureaux en organisant des événements ou en faisant du bénévolat, ou encore en se réunissant avec le personnel pour parler de questions qui touchent les enfants et les jeunes du Manitoba. Ils sont consultés sur les questions systémiques que nous examinons pour que toute décision prise par une organisation reflète le point de vue des enfants et des jeunes sur leurs communautés et sur les systèmes publics qui leur fournissent des services au Manitoba.

### Les membres de YAAS! ont des liens avec 14 communautés :


- Bloodvein First Nation
- Fisher River Cree Nation
- Fox Lake Cree Nation
- Misipawistik Cree Nation (Grand Rapids)
- Pukatawagan Cree Nation (Mathias Colomb)
- Sagkeeng First Nation
- Sandy Bay Ojibway First Nation
- Selkirk
- Steinbach
- The Pas
- Thompson
- Winnipeg

## CONTACTS DE YAAS! LORS DE RÉUNIONS ET ÉVÉNEMENTS CONNEXES

2018-2019	2019-2020	COMPARAISON
91	347	↑ 281 %



# PROGRAMME D'ÉDUCATION DU PUBLIC



Nous nous efforçons depuis longtemps d'éduquer le public sur les expériences des enfants et des jeunes ainsi que sur les données et les conclusions de nos travaux. Lorsque la Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes a été promulguée en 2018, ce travail a été officialisé et l'éducation du public est devenue l'une de nos principales responsabilités. Cette année, nous avons voulu aller plus loin dans ce domaine en créant un programme particulier au sein de notre bureau afin de coordonner nos efforts en matière de participation et d'éducation du public.

Aujourd'hui, le Programme d'éducation du public se concentre sur ce que nous pouvons faire pour informer le public sur les nombreuses activités que nous entreprenons et sur les questions qui nous préoccupent. Notre travail consiste notamment à concevoir des documents écrits, comme des affiches, des brochures et des dépliants; à communiquer avec les médias au moyen de communiqués, de publication de rapports spéciaux et d'entrevues pour qu'ils puissent faire connaître les histoires des enfants et des jeunes; à mettre à jour notre site Web et les pages de nos médias sociaux; et à coordonner nos présentations en personne et en ligne avec des groupes de toute la province.

## LE PROGRAMME, EN CHIFFRES

- **241 visites de localités à l'extérieur de Winnipeg; 56 %** de ces visites étaient destinées à aider directement un enfant, un adolescent ou un jeune adulte en matière de droits mais aussi à éduquer le public et à mener une action communautaire auprès de la collectivité.
- **50 exposés d'éducation publique et participation à 53 événements communautaires**

## CONTRIBUTIONS DU PROGRAMME

Au cours de ses premiers mois d'existence – qui ont coïncidé avec les deux derniers mois de l'année financière – le Programme d'éducation du public a été consacré à la publication de deux rapports spéciaux en février et en mars 2020.

D'abord, nous avons publié le rapport intitulé *The Slow Disappearance of Matthew: A Family's Fight for Youth Mental Health Care in the Wake of Bullying and Mental Illness*. Découlant d'une enquête que nous avons menée sur le décès d'un enfant, ce rapport spécial a été rendu public à l'Assemblée législative du Manitoba en février. La protectrice du Manitoba s'est exprimée devant les médias et a répondu à leurs questions.

Nous avons diffusé l'événement en direct dans les médias sociaux et la plupart des médias locaux y ont prêté attention.

En mars, nous devions rendre public le rapport intitulé *Safe and Sound: A Special Report on the Unexpected Sleep-Related Deaths of 145 Manitoba Infants* à l'Université de Winnipeg, au cours d'une conférence de presse. Inquiets de la propagation de la COVID-19, nous avons décidé de renoncer à l'événement public et, à la place, le personnel a organisé une séance vidéo en direct sur Facebook au sujet du rapport, séance qui a été diffusée à partir de notre salle de réunion au 270 de la rue Osborne Nord. Des membres de la GRC du Manitoba et du Secrétariat à la santé et au développement social des Premières nations du Manitoba ont participé à la discussion, qui a été regardée par des centaines de personnes. Plusieurs médias locaux ont également couvert la publication du rapport.



## PRÉSENTATIONS

Le personnel chargé de l'éducation du public a collaboré avec l'équipe de mobilisation des jeunes pour concevoir et promouvoir des séances d'enseignement hebdomadaires via Facebook Live à l'intention des enfants et des jeunes. Les leçons visaient à éduquer et à divertir les enfants, dont beaucoup étaient coincés chez eux pendant la pandémie de COVID-19, du fait de la suspension des cours en personne dans les écoles. Les leçons d'environ 20 minutes ont porté sur l'importance de rester en bonne santé mentale et mis l'accent sur les droits des enfants tels qu'ils sont énoncés dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CNUDE).

Le personnel des programmes d'éducation du public et de mobilisation des jeunes a également travaillé en collaboration sur la conception d'une stratégie d'action communautaire pour la Tournée d'écoute, qui

a été provisoirement suspendue en mars en raison de la COVID-19. Nous avons entamé la Tournée en faisant des présentations en personne à des centaines d'enfants, d'adolescents et d'adultes partout dans la province en janvier et en février, et en écoutant directement les jeunes parler des difficultés auxquelles ils se heurtent. Même si, à partir de la mi-mars, la COVID-19 nous a empêchés de poursuivre nos déplacements dans la province, nous avons continué la Tournée d'écoute en proposant un sondage en ligne, auquel environ 200 jeunes ont répondu. Plus tard en 2020, quand les restrictions de déplacement seront levées, nous prévoyons de nous rendre dans les collectivités et régions que nous avons manquées.

**Informez-vous davantage sur la première phase de la Tournée d'écoute dans le [document d'accompagnement consacré au Programme de mobilisation des jeunes](#).**

## MÉDIAS SOCIAUX

Nous sommes actifs sur quatre plateformes de médias sociaux. Nous publions des messages sur les jeunes qui nous inspirent, les événements courants, les nouvelles recherches, des idées amusantes et sur ce que nous faisons pour aller à la rencontre des jeunes de toute la province, pour amplifier leurs voix et faire connaître leurs opinions. Si vous ne nous suivez pas encore, nous sommes sur :



<https://www.facebook.com/ManitobaAdvocate/>



[https://twitter.com/MB\\_Advocate](https://twitter.com/MB_Advocate)



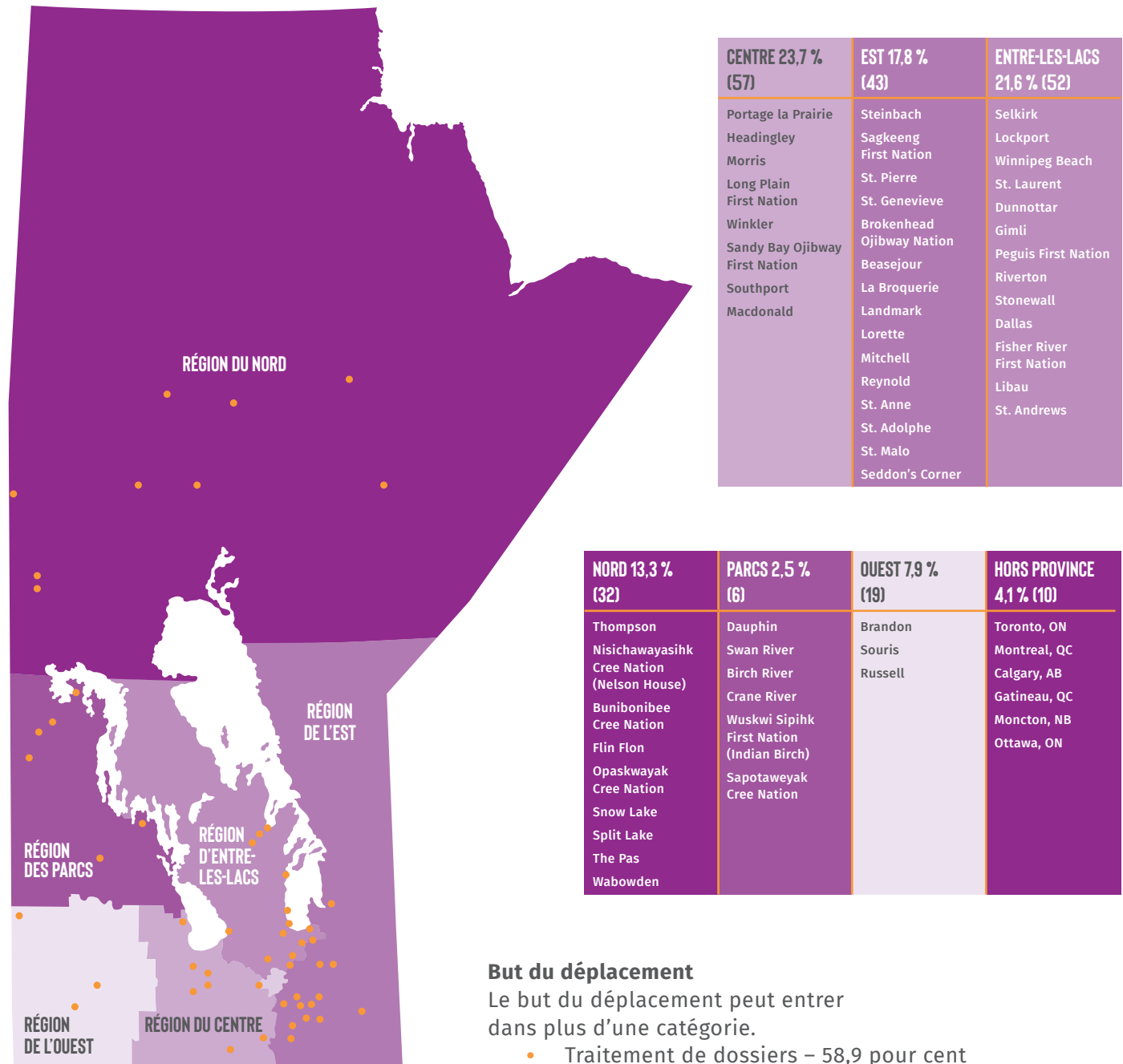
<https://www.instagram.com/manitobaadvocate/>



<http://tinyurl.com/ManitobaAdvocate>

## DÉPLACEMENTS EN 2019-2020

Le PEJM offre des services aux enfants, aux adolescents et aux jeunes adultes de tout le Manitoba. En 2019-2020, nous avons effectué un total de 241 visites, présentations et réunions à l'extérieur de Winnipeg qui ont porté sur les services de défense des droits, les enquêtes, la mobilisation des jeunes et l'action communautaire. Le tableau ci-dessous montre les régions et localités visitées.



### But du déplacement

Le but du déplacement peut entrer dans plus d'une catégorie.

- Traitement de dossiers – 58,9 pour cent
- Mobilisation des jeunes – 12,9 pour cent
- Demande de présentation – 8,3 pour cent
- Autre événement communautaire – 7,9 pour cent
- Action communautaire – 7,9 pour cent
- Conférence / formation – 5,0 pour cent
- Événement d'office / régie de SEF – 2,5 pour cent



- 1 : La protectrice du Manitoba, Daphne Penrose, interviewée par APTN sur le rapport Safe and Sound. (mars 2020)
- 2 : Encouragements des Winnipeg Blue Bombers au stade Investors Group. (septembre 2019)
- 3 : Notre gestionnaire de la recherche et de l'assurance de la qualité, Karlee Sapoznik Evans, en livre de bibliothèque vivante, explique le travail du PEJM aux participants. (avril 2019)

## ACTION COMMUNAUTAIRE : PRÉSENTATIONS ET ÉVÉNEMENTS

En 2019-2020, nous avons présenté 50 exposés d'éducation publique à des fournisseurs de services et organisations au service des jeunes et assisté à 53 événements d'action communautaire. Nos présentations et ateliers portent sur notre travail et notre mandat, sur les droits des enfants ainsi que sur des sujets particuliers comme la recherche sur le suicide des jeunes, l'examen des pratiques de détention des jeunes, etc.

Si vous souhaitez entendre un exposé sur notre bureau ou sur un sujet particulier, ou si vous voulez que notre personnel (ou notre mascotte sympa, Bonhomme!) assiste à un événement, veuillez nous envoyer un courriel à : [info@manitobaadvocate.ca](mailto:info@manitobaadvocate.ca)



# PROGRAMME D'ENQUÊTES



Quand un enfant, un adolescent ou un jeune adulte de moins de 21 ans décède au Manitoba, le Bureau du médecin légiste en chef (BMLC) nous en avise officiellement. Si l'enfant décédé ou sa famille recevait des services de protection de l'enfance dans l'année précédant le décès, nous pouvons entreprendre d'examiner les services publics que l'enfant ou sa famille recevait et enquêter sur ces services. L'examen et l'enquête ont pour but de déterminer l'efficacité des services offerts à l'enfant et à la famille et des interventions qui en ont découlé.

## LE PROGRAMME, EN CHIFFRES

- **71 examens** effectués
- **26 enquêtes** menées
- **2 rapports spéciaux publiés**
- **16 recommandations** formulées

## DESCRIPTION DU PROGRAMME

Si nous procédons à un examen ou à une enquête à la suite du décès d'un enfant, notre équipe d'enquêteurs recueille et analyse les renseignements provenant des services ayant pu traiter avec la famille, notamment dans les domaines suivants : protection de l'enfance, adoption, personnes handicapées, santé mentale, toxicomanie, éducation, aide aux victimes et justice pour adolescents.

Nous pouvons également recueillir des renseignements provenant d'autres sources pertinentes, comme les rapports de police, les rapports du commissaire aux incendies, les dossiers médicaux, les dossiers scolaires, etc. Notre législation nous autorise à exiger d'un organisme public ou d'une autre personne qu'il fournisse tout autre renseignement dont il a la garde ou la responsabilité – y compris des renseignements médicaux personnels – pour que nous puissions nous acquitter de nos responsabilités.



Au cours d'une activité manuelle, notre personnel a perlé des minirobes rouges pour sensibiliser aux femmes et filles autochtones disparues et assassinées.

## ENQUÊTES

Nos enquêtes visent à déterminer s'il est possible d'améliorer les programmes et services qui étaient fournis, ou qui auraient dû l'être, de façon à renforcer la sécurité et le bien-être de tous les enfants, adolescents et jeunes adultes au Manitoba. Elles servent aussi à formuler des recommandations pour limiter les risques qu'un autre décès se produise dans des circonstances semblables.

Le processus d'enquête prévoit notamment des occasions de rétroaction et de dialogue avec divers groupes et diverses personnes, y compris les professionnels qui fournissent des services aux enfants et aux familles. Lorsque nous procédons à une enquête, nous examinons la prestation de services publics aux familles du Manitoba du point de vue de l'enfant et nous invitons et encourageons les familles et les communautés à participer. Dans la mesure du

possible, nos enquêteurs se rendent dans la collectivité d'origine de l'enfant, de l'adolescent ou du jeune adulte pour parler avec les personnes qui le connaissaient et qui l'aimaient, de façon à mieux savoir qui il était et à mieux comprendre la façon dont les services sont offerts dans un contexte communautaire local.

Nous sommes habilités à publier un rapport spécial sur toute question relevant de nos attributions. Ainsi, si nous déterminons que cela est dans l'intérêt du public, nous pouvons choisir de publier les résultats de n'importe quel examen ou de n'importe quelle enquête dans un rapport spécial, comme le prévoit l'article 31 de la Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes. Nous publions d'autres renseignements sur des questions et sujets de préoccupation dans nos rapports annuels et sur notre site Web : [www.manitobaadvocate.ca](http://www.manitobaadvocate.ca).

## HONORER LA PAROLE D'UNE FAMILLE

En dépit de la difficulté de leur travail, nos enquêteurs examinent la prestation des services du point de vue de l'enfant. Nos enquêtes peuvent s'étaler sur des mois et, durant cette période, nous encourageons la famille à participer et à faire la lumière sur le vécu de l'enfant. En février 2020, nous avons publié l'histoire d'un jeune qui a mis fin à ses jours, dans le rapport intitulé *The Slow Disappearance of Matthew: A Family's Fight for Youth Mental Health Care in the Wake of Bullying and Mental Illness*. La mère de Matthew a choisi d'être une participante active pendant toute la durée du processus d'enquête. À de nombreuses

reprises, elle nous a invités chez elle, s'est exprimée ouvertement et honnêtement, et nous a aidés à comprendre le combat de Matthew et de la famille, au-delà des dossiers et des entrevues auxquels nous avons accès. Elle a toujours indiqué clairement qu'elle voulait honorer la mémoire de Matthew et faire en sorte que son souvenir serve de catalyseur et contribue au changement qui est nécessaire au sein du système de santé mentale des jeunes. Sa parole a solidifié notre travail. Nous lui sommes reconnaissante de son courage et avons été honorés de travailler avec elle pour raconter l'histoire de son enfant.

## RÉALISATION DE 71 EXAMENS ET 26 ENQUÊTES

Au cours de l'année financière 2019-2020, l'équipe des enquêtes et des examens portant sur les décès d'enfants a effectué 71 examens au sujet des services publics provinciaux offerts aux enfants, adolescents et jeunes adultes décédés entre 2013 et 2019. Ce travail est significatif parce qu'il indique à quel point notre équipe d'enquêteurs a été occupée pendant l'année et il signifie également que nous pouvons maintenant travailler sur les examens dans l'année courante. Par « année courante », nous voulons dire que notre examen officiel sur le décès d'un enfant a lieu au plus tard dans les douze mois qui suivent le décès, ce qui fait que tout problème ou sujet de préoccupation que nous relevons peut être communiqué rapidement aux systèmes responsables pour améliorer les services aux autres enfants, adolescents et jeunes adultes de la province et pour limiter les risques que d'autres décès se produisent dans des circonstances semblables.

À l'issue de l'examen sur le décès d'un enfant, nous déterminons si notre intervention prend fin après l'examen ou si nous devons procéder à une enquête complète sur les services fournis à l'enfant ou à la famille. Si nous ouvrons une enquête, notre travail prend une plus grande dimension, nous examinons parfois d'autres services et pouvons rédiger un rapport plus exhaustif. Cette année, en plus de 71 examens de cas de décès d'enfants, nous avons mené 26 enquêtes sur des décès d'enfants.

# DÉCÈS D'ENFANTS, D'ADOLESCENTS ET DE JEUNES ADULTES AU MANITOBA

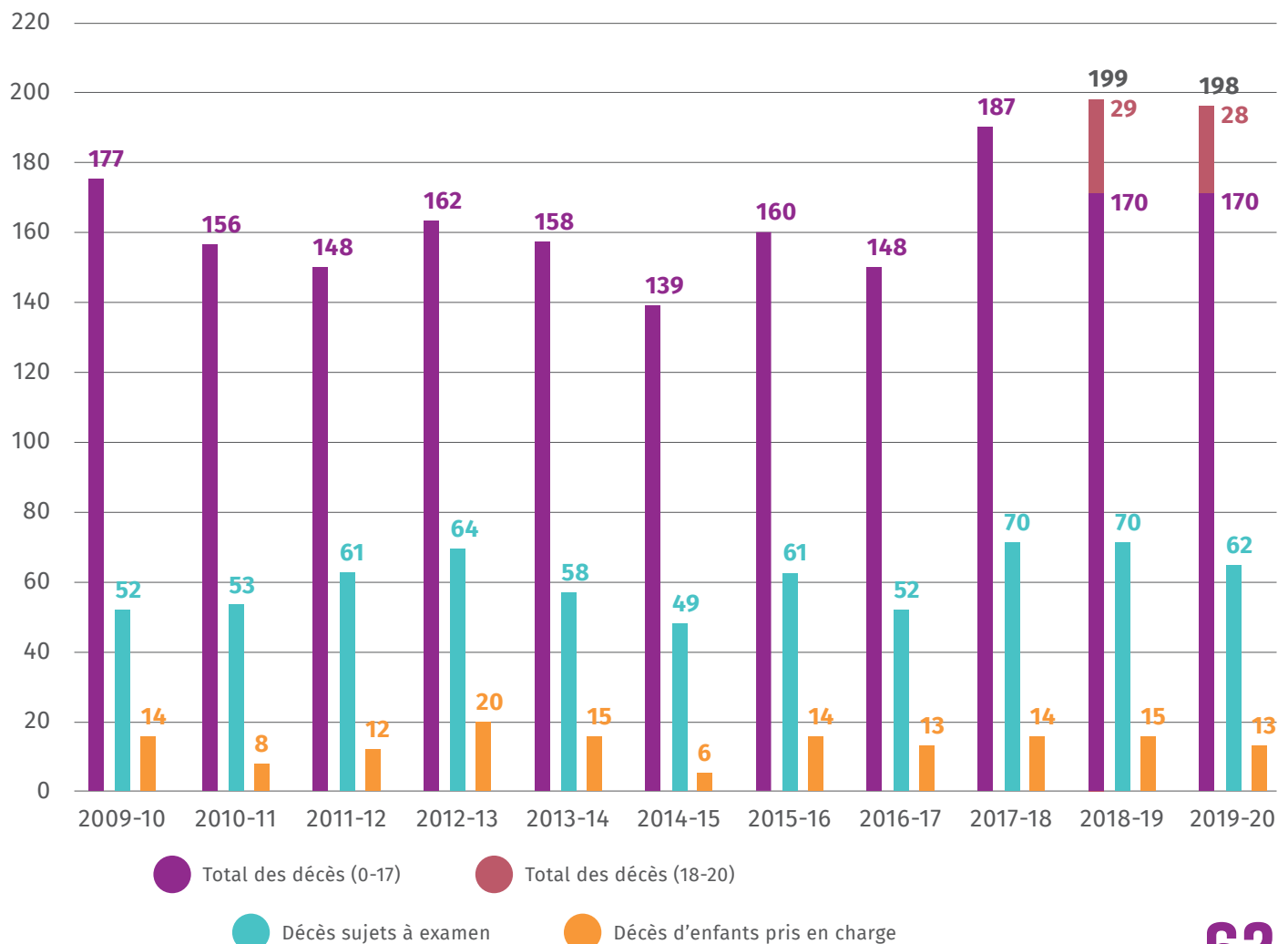
## STATISTIQUES DU PROGRAMME AVIS DE DÉCÈS D'ENFANTS

Au total, nous avons reçu 198 avis officiels de décès d'enfants au Manitoba de la part du médecin légiste en chef.

Tous ces avis concernaient des résidents du Manitoba.

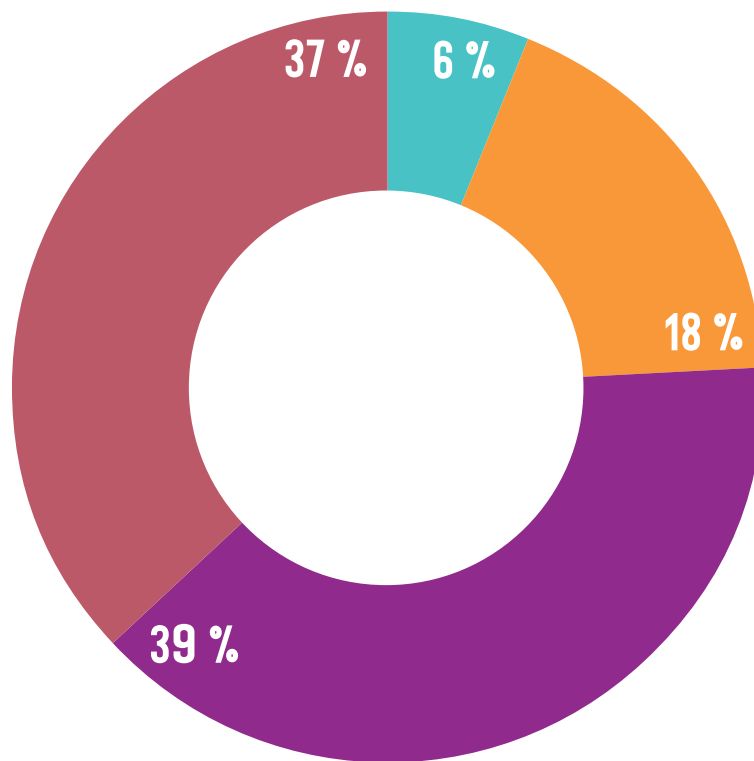
- 198 concernaient des enfants et jeunes de 0 à 17 ans.
- 28 concernaient des jeunes adultes de 18 à 20 ans.
- 62 décès étaient sujets à examen (services des SEF reçus au moment du décès ou dans l'année précédant le décès)
  - Sur ces 62 décès sujets à examen du PEJM, 13 concernaient des enfants pris en charge.

## DÉCÈS ANNUELS D'ENFANTS AU MANITOBA



## DÉCÈS SUJETS À EXAMEN, PAR RÉGIE

- Régie générale
- Régie des Métis
- Régie du Sud
- Régie du Nord



\*Les Services à l'enfant et à la famille ont encore été les seuls services sujets à examen pour lesquels les avis de décès d'enfants pouvaient faire l'objet d'un examen en 2019-2020.

## NATURE DU DÉCÈS, SELON L'ÂGE

Le Bureau du médecin légiste en chef nous adresse les avis de décès d'enfants dans les heures ou jours qui suivent le décès de l'enfant ou du jeune. La nature du décès peut changer lorsque nous recevons les rapports définitifs sur les autopsies pratiquées par les médecins légistes. C'est pourquoi, certaines des données figurant dans ce tableau restent préliminaires.

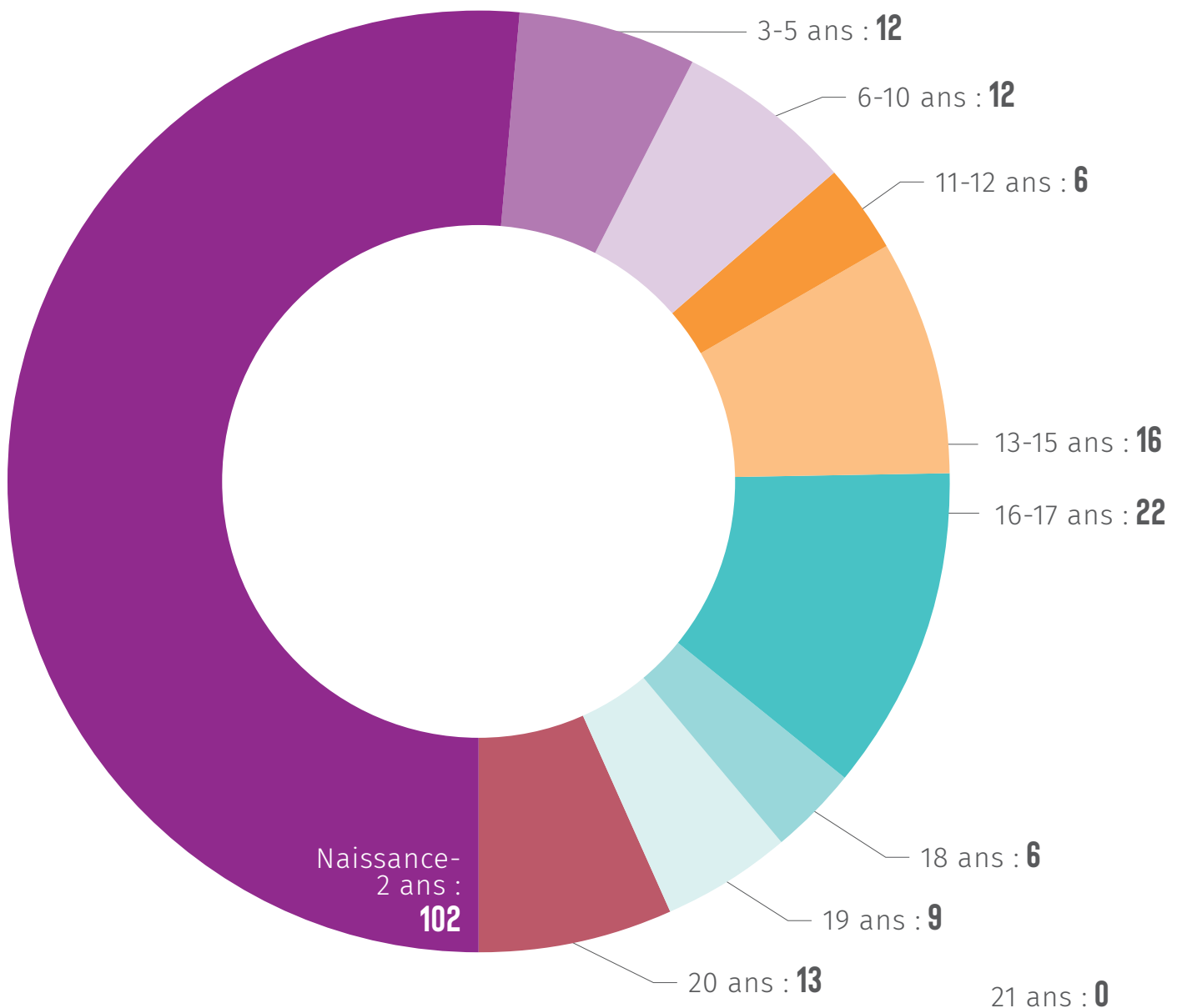
NATURE PRÉLIMINAIRE DU DÉCÈS (telle qu'elle a été établie par le médecin légiste en chef)	TOTAL DES DÉCÈS AU MANITOBA	TOTAL EN POURCENTAGE	DÉCÈS SUJETS À EXAMEN ** (RELEVANT DE NOTRE MANDAT)				DÉCÈS NON SUJETS À EXAMEN (hors de notre mandat)	
			Enfants non pris en charge		Enfants pris en charge		0 - 17	18 - 20
			0 - 17	18 - 20	0 - 17	18 - 20		
<b>Décès naturel</b>	<b>95</b>	<b>48%</b>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>72</b>	<b>1</b>
Prématurité	40		9	-	-	-	31	-
Maladie	32		4	-	2	-	25	1
Santé fragile	19		6	-	1	-	12	-
Autre	4		-	-	-	-	4	-
<b>Décès accidentel</b>	<b>27</b>	<b>14%</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>7</b>
Véhicule	15		3	-	-	-	6	6
Noyade	4		-	-	2	-	1	1
À domicile	4		1	-	-	-	3	-
Autre	4		3	-	-	-	1	-
<b>Suicide</b>	<b>20</b>	<b>10%</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>0</b>
<b>Homicide</b>	<b>7</b>	<b>4%</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>
<b>Cause indéterminée*</b>	<b>49</b>	<b>25%</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>21</b>	<b>10</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>198</b>	<b>100%</b>	<b>47</b>	<b>2</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>115</b>	<b>21</b>

\* Le médecin légiste en chef parle de cause indéterminée quand il ne peut établir de manière concluante la façon dont le décès s'est produit, même s'il en connaît la cause physique. Cette catégorie inclut la mort subite et inexplicable du nourrisson.

\*\* Le PEJM peut examiner les cas de décès d'enfants et de jeunes s'il existait un dossier ouvert auprès des services à l'enfant et à la famille dans les 12 mois précédant la date du décès.



## DÉGÈS SURVENUS AU MANITOBA, SELON L'ÂGE DE L'ENFANT OU DU JEUNE



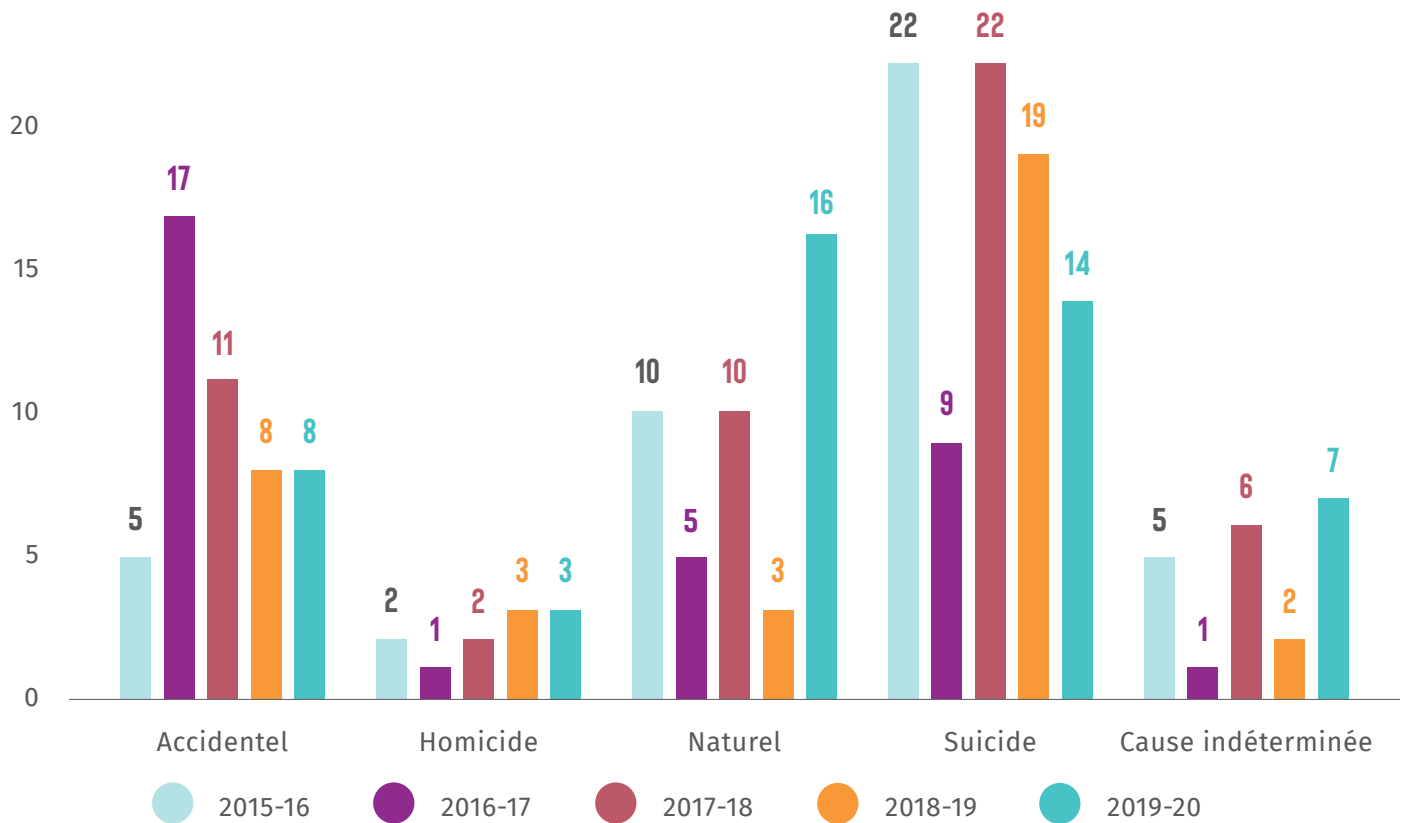
## SUICIDES DES JEUNES

Nous avons également la responsabilité de plaider au nom des enfants et des jeunes qui sont décédés au Manitoba, avec pour objectif de recommander des améliorations aux services publics désignés et aux interventions qui en découlent. Au cours de la dernière année, nous avons continué d'étudier la question du suicide chez les jeunes et examiné soigneusement les services et formes de soutien qui sont en place pour les jeunes à risque. Ce que nous avons observé devrait être considéré comme un signal d'alarme pour toute la population du Manitoba.

30

### NATURE DU DÉCÈS CHEZ LES JEUNES DE 10 À 17 ANS

Tendance sur 5 ans Source : PEJM



Au cours des cinq dernières années, la nature du décès chez les jeunes du Manitoba âgés de 10 à 17 ans a été le suicide. Nous avons présenté ce constat et dénoncé bien d'autres problèmes systémiques dans deux rapports spéciaux publiés cette année et intitulés : *The Slow Death of Matthew: A Family's Fight for Youth Mental Health Care in the Wake of Bullying and Mental Illness* (publié en février) et *"Stop Giving Me a Number and Start Giving Me a Person": How 22 Girls Illuminate the Cracks in the Manitoba Youth Mental Health and Addiction System* (un rapport de synthèse sur les suicides de 22 jeunes, terminé en mars et publié en mai). Vous pouvez en apprendre davantage sur ces rapports à la p. 71.

Nous sommes également chargés de suivre les progrès et le degré d'observation du gouvernement et d'autres organismes publics par rapport aux recommandations que nous formulons dans nos rapports d'enquêtes et nos rapports spéciaux. Les informations à ce sujet sont à la disposition du public sur notre site à : <https://manitobaadvocate.ca/recommendation-tracking/>

## ÉTAPE DE L'EXAMEN

## ÉTAPE DE L'ENQUÊTE

## ÉTAPE DU RAPPORT SPÉCIAL PUBLIC

71 EXAMENS EFFECTUÉS

26 ENQUÊTES TERMINÉES

PRODUCTION DE 2 RAPPORTS SPÉCIAUX

- 38 dossiers ont été clos à l'issue de l'examen
- 33 dossiers sont passés à l'étape de l'enquête

- 3 enquêtes ont été effectuées et accompagnées de rapports définitifs conformément à la Partie 4 de la Loi
- 23 enquêtes ont donné lieu à des rapports spéciaux conformément à la Partie 5

- Un rapport spécial détaille l'enquête sur le décès d'un enfant
- Le deuxième rapport est une synthèse de 22 enquêtes individuelles

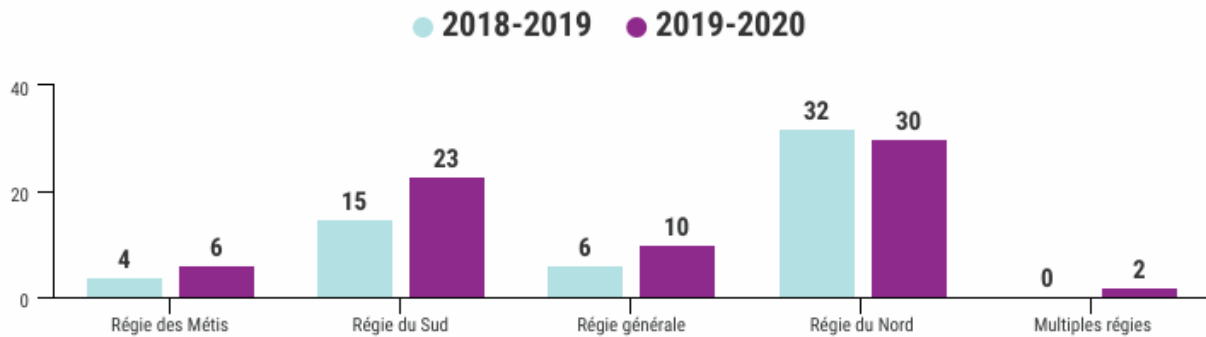
**AU TOTAL, 68 DOSSIERS ONT ÉTÉ REPORTÉS À L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020-2021. PARMI EUX, 43 SONT PASSÉS À L'ÉTAPE DE L'EXAMEN ET 25 À L'ÉTAPE DE L'ENQUÊTE.**

## Résumé des examens des cas de décès d'enfants en 2019-2020

Nous sommes avisés de tous les décès d'enfants et de jeunes du Manitoba âgés de moins de 21 ans. Nous évaluons chaque décès, déterminons s'il nécessite un examen plus approfondi et, plus tard, s'il nécessite la tenue d'une enquête plus complète. Certaines enquêtes sont rendues publiques sous forme de rapports spéciaux.

**Au cours de l'année, nous avons effectué 71 examens de cas individuels de décès d'enfants survenus entre 2013 et 2020.**

Suivi de l'enfant, par région de SEF



Âge au moment du décès, par région de SEF

Groupe d'âge	Régie des Métis	Régie du Sud	Régie générale	Régie du Nord	Multiples régions	Total
Naissance-2 ans	2	11	4	8	-	25
3-5 ans	1	1	1	2	-	5
6-12 ans	-	1	3	6	-	10
13-17 ans	3	8	2	14	2	29
18-20 ans	-	2	-	-	-	2
<b>Totaux</b>	<b>6</b>	<b>23</b>	<b>10</b>	<b>30</b>	<b>2</b>	<b>71</b>

Source : données du Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba

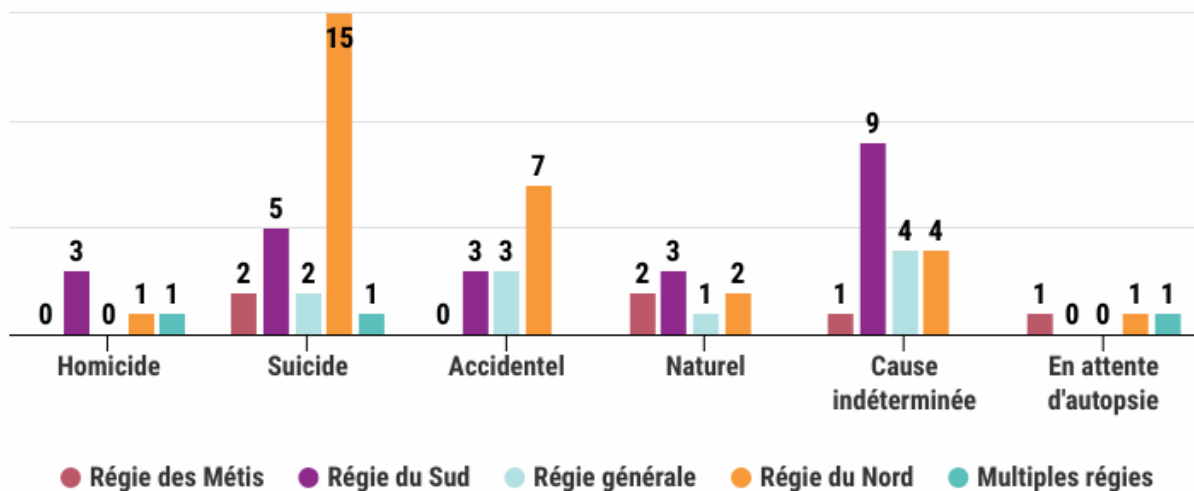
## Nature du décès

Quand un enfant, un adolescent ou un jeune adulte décède, le médecin légiste en chef classe la nature du décès dans l'une des cinq catégories suivantes :



\* Le médecin légiste en chef parle de cause indéterminée quand il ne peut établir de manière concluante la façon dont le décès s'est produit, même s'il en connaît la cause physique. Cette catégorie inclut la mort subite et inexplicée du nourrisson.

## Nature du décès dans les 71 examens effectués cette année (décès survenus entre 2013 et 2020) :

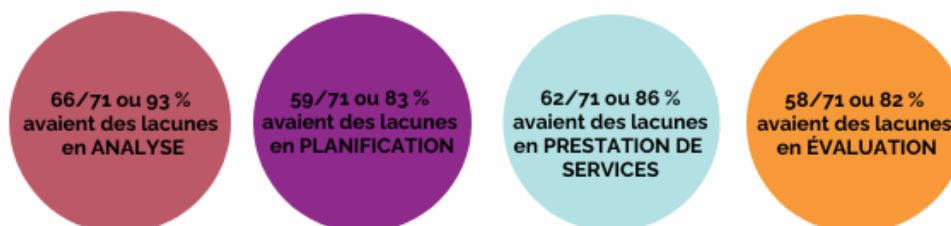


Source : données du Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba

## Résumé des examens des cas de décès d'enfants en 2019-2020

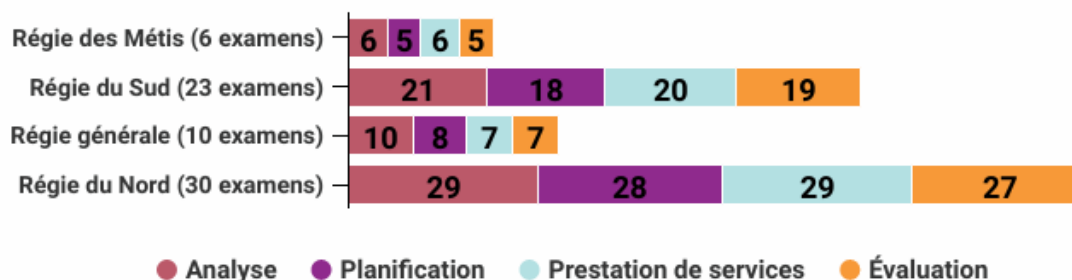
### Lacunes relevées dans les services

Quand nos enquêteurs examinent un cas de décès d'enfant, ils se servent notamment du manuel provincial sur les normes minimales de services des SEF pour comparer les services qui étaient fournis à la famille et ceux qui auraient dû l'être. On peut en gros classer les normes en quatre catégories : **analyse**, **planification**, **prestation de services**, et **évaluation** de ces services.



Le tableau ci-dessous indique le nombre de fois que nous avons observé des lacunes dans les services, à partir d'éléments de preuve analysés dans le cadre de l'examen des cas de décès d'enfants.

### Nombre de lacunes relevées dans les services, par régie

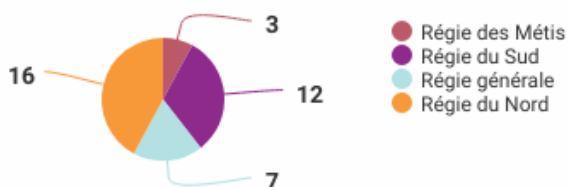


**Nota :** Comme nous l'avons mentionné précédemment, deux examens concernaient deux régions différentes au moment du décès de l'enfant et, par conséquent, ils n'ont pas été inclus dans le tableau ci-dessus.

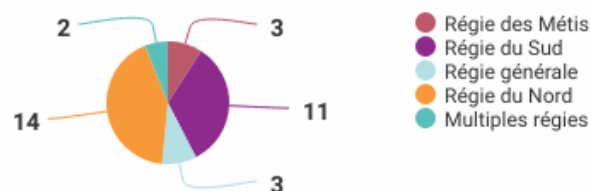
### Que se passe-t-il après l'examen du décès d'un enfant?

Lorsque l'examen du décès d'un enfant est terminé, nous déterminons si notre intervention s'arrête là ou s'il est nécessaire de procéder à une enquête plus approfondie. Nous ouvrons parfois une enquête si un service sujet à examen a pu contribuer au décès et si le décès était lié à une question de protection de l'enfant, s'il s'est produit dans des circonstances inhabituelles ou suspectes, si une autre personne a causé le décès ou si la personne elle-même s'est donné la mort.

#### Dossier clos après examen



#### Dossier resté ouvert pour enquête

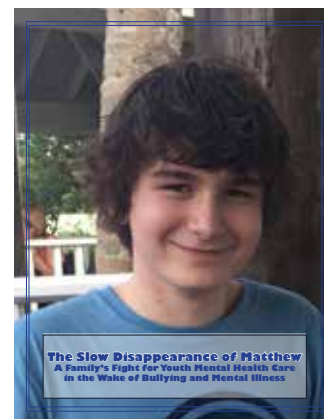


Source : données du Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba

# RAPPORTS SPÉCIAUX SUR LES CAS DE DÉCÈS D'ENFANTS

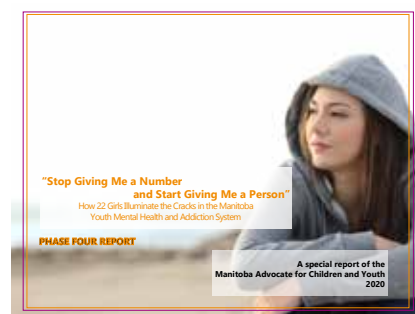
## THE SLOW DISAPPEARANCE OF MATTHEW: A FAMILY'S FIGHT FOR YOUTH MENTAL HEALTH CARE IN THE WAKE OF BULLYING AND MENTAL ILLNESS

Ce rapport spécial décrit la vie de Matthew, un adolescent de Winnipeg qui s'est suicidé à l'âge de 16 ans. Matthew était un garçon intelligent et gentil qui était proche de sa famille et qui adorait les animaux. Notre enquête a révélé qu'il avait été sérieusement intimidé à l'école présecondaire, ce qui avait entraîné chez lui de graves problèmes de santé mentale et, finalement, son retrait total de toutes les activités extérieures à son domicile, y compris l'école. Matthew avait de nombreux contacts avec les services communautaires, notamment avec des psychologues scolaires et communautaires, des thérapeutes privés et publics, des ergothérapeutes, des médecins, des agents de police, des ambulanciers paramédicaux et des intervenants des services de protection de l'enfance. Malgré tous ses efforts, sa famille a été incapable de lui obtenir des services de soutien à long terme. Notre rapport sur le décès de Matthew a révélé de graves lacunes dans le système de santé mentale pour les jeunes du Manitoba et nous avons formulé huit recommandations pour améliorer l'efficacité des services et des interventions qui en découlent. Lisez le rapport complet à <https://manitobaadvocate.ca/wp-content/uploads/MACY-Special-Report-The-Slow-Disappearance-of-Matthew-Feb2020.pdf>



## “STOP GIVING ME A NUMBER AND START GIVING ME A PERSON”: HOW 22 GIRLS ILLUMINATE THE CRACKS IN THE MANITOBA YOUTH MENTAL HEALTH AND ADDICTION SYSTEM

Ce rapport spécial explore les leçons tirées des suicides de 22 jeunes filles du Manitoba. Âgées de 11 à 17 ans, ces jeunes filles étaient, pour la plupart, originaires de collectivités rurales et du nord du Manitoba et elles sont décédées entre 2013 et 2019. Leurs difficultés révèlent des lacunes criantes dans les services provinciaux de santé mentale et de lutte contre la toxicomanie pour les jeunes. Nous avons adressé sept recommandations au gouvernement provincial pour corriger ces systèmes et, ainsi, améliorer le bien-être des enfants et des jeunes du Manitoba. Lisez le rapport complet à <https://manitobaadvocate.ca/wp-content/uploads/MACY-Special-Report-Suicide-Aggregate-2020.pdf>



# TOUJOURS EN ATTENTE :

## DÉCÈS D'ENFANTS ET CAS DE BLESSURES GRAVES QUI NOUS ÉCHAPPENT

Au moment de la rédaction de ce rapport, deux points importants de la Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes (LPEJ) ne sont toujours pas proclamés et, par conséquent, ne sont pas en vigueur. L'un concerne l'obligation, pour les ministères et les fournisseurs de services, de nous signaler les cas de blessures graves infligées aux enfants. Même si nous avons actuellement pouvoir d'examen et d'enquête sur les cas de blessures graves lorsqu'ils sont portés à notre attention, les dispositions concernant l'obligation, pour les fournisseurs de services, de signaler les blessures n'ont pas encore été proclamées. À cause de ce retard, il n'existe pas actuellement, au Manitoba, de système centralisé de suivi des cas de blessures graves infligées aux enfants et aux jeunes.

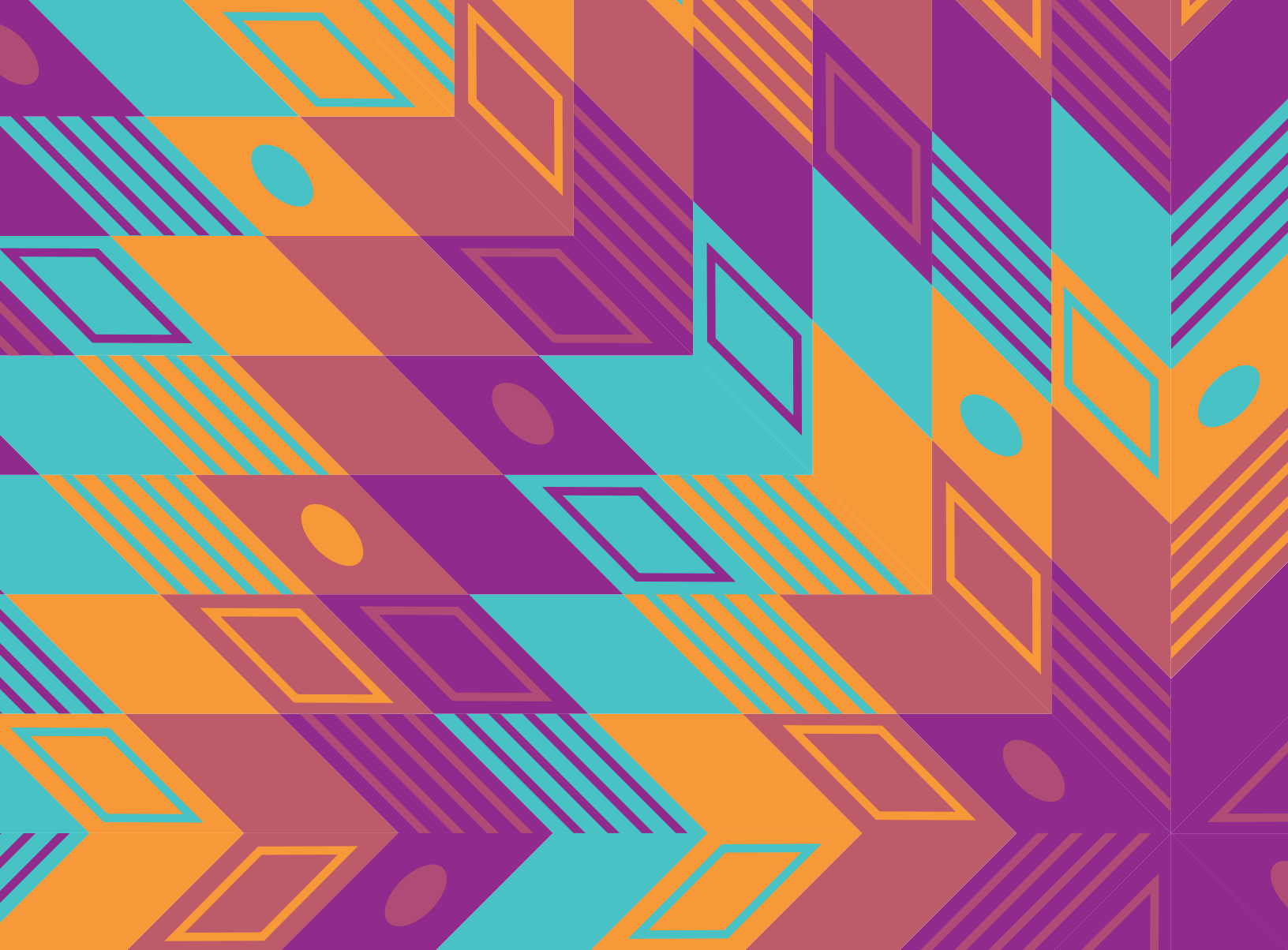
Le deuxième point en suspens de la Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes concerne les examens que nous effectuons sur les cas de décès d'enfants. Actuellement, les décès ne peuvent faire l'objet d'un examen par notre bureau que si les SEF sont intervenus dans l'année précédant le décès.

Lorsque la totalité de notre mandat entrera en vigueur par proclamation, nous serons en mesure d'examiner les cas de décès d'enfants et d'enquêter sur eux dans les cas où les enfants recevaient des services de lutte contre la toxicomanie, de santé mentale ou de justice dans l'année précédant leur décès, même sans intervention des SEF.

Il est important de proclamer cette disposition de la Loi parce que nous continuons d'être avisés de nombreux décès dont on pourrait probablement tirer de précieuses leçons mais qui ne relèvent pas encore de notre mandat et sur lesquels nous n'avons toujours pas de pouvoir d'examen ou d'enquête. Ainsi, sur les 22 suicides qui se sont produits pendant l'année, 10 seulement pouvaient faire l'objet d'un examen officiel. Les 12 autres n'entraient pas dans le champ d'application de la LPEJ parce que ces 12 jeunes n'avaient pas reçu le soutien des SEF dans l'année précédant leur décès.

Depuis que la loi a été adoptée en mars 2018, nous sommes prêts et attendons la mise en oeuvre des phases 2 et 3 de la Loi.

**Chaque jour qui s'écoule, nous attendons la proclamation de la loi dans son intégralité et la vie d'un plus grand nombre d'enfants et de jeunes est en danger.**



# PÔLE DE RECHERCHE



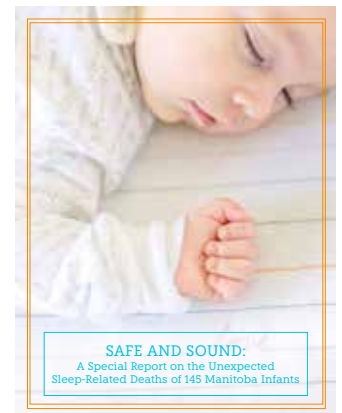
Notre pôle de recherche effectue des recherches et, notamment, produit des rapports, organise des séances d'information, fait des présentations ainsi que des déclarations faisant état de préoccupations pour améliorer l'efficacité des services désignés qui sont offerts aux enfants et aux jeunes du Manitoba et l'efficacité des interventions qui en découlent.

## LE PROGRAMME, EN CHIFFRES

- 1 rapport spécial sur les décès de nourrissons liés au sommeil
- 1 présentation d'observations à la Commission sur l'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année du Manitoba
- 6 initiatives d'application des connaissances
- 13 recommandations pour améliorer les services aux enfants et aux jeunes du Manitoba

## SAFE AND SOUND: RAPPORT SPÉCIAL SUR LES DÉCÈS DE 145 NOURRISSONS DU MANITOBA LIÉS AU SOMMEIL

Les décès de nourrissons liés au sommeil peuvent être évités. Cet examen approfondi sur les décès de nourrissons – la première étude du genre au Manitoba – a porté sur les 145 décès de nourrissons liés au sommeil qui se sont produits au cours des dix dernières années et sur les facteurs de risque qui y sont associés. Nos données indiquent qu'au cours des dix dernières années, le Manitoba a perdu en moyenne 15 nourrissons par année dans des situations où les risques liés au sommeil ont peut-être contribué à leur décès. Le plus grand nombre de ce type de décès a été enregistré en 2018, avec 25 décès cette année-là. En réponse aux inquiétudes, nous avons entamé la rédaction d'un rapport spécial d'éducation du public sur les décès de nourrissons au Manitoba liés au sommeil et sur les facteurs de risque qui y sont associés. Dans le rapport intitulé Safe and Sound, nous avons adressé 13 recommandations au gouvernement du Manitoba et au gouvernement du Canada pour accroître la sécurité des nourrissons et améliorer l'efficacité des services aux nourrissons et aux familles ainsi que l'efficacité des interventions qui en découlent. **Lisez le rapport complet à :** <https://manitobaadvocate.ca/wp-content/uploads/SafeSleep-Report.pdf>



## QUE S'EST-IL PASSÉ DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT?

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) a approuvé les recommandations énoncées dans le rapport et a prévu d'améliorer la collecte des données durant les enquêtes sur les décès de nourrissons. Le Secrétariat à la santé et au développement social des Premières nations du Manitoba a également approuvé les recommandations du rapport, dont certaines portaient précisément sur les inquiétudes à l'égard de la santé des Autochtones.

## TRAVAUX DE RECHERCHE RÉALISÉS

### PRÉSENTATION DU PEJM À LA COMMISSION SUR L'ÉDUCATION M-12

Le 29 juin, nous avons eu le plaisir de présenter officiellement nos observations à la Commission sur l'éducation de la maternelle à la 12e année (« la Commission ») dans le but d'améliorer les services d'éducation et les résultats scolaires pour tous les enfants et les jeunes du Manitoba. Nos observations portent sur cinq principaux sujets d'inquiétude que nous avons relevés dans le contexte de nos enquêtes sur les décès d'enfants et dans celui de nos services de défense des droits. Ces sujets sont les suivants :

1. Les répercussions négatives de l'absentéisme chronique.
2. Le lien entre les suspensions et les taux de décrochage scolaire.
3. Les obstacles qui limitent l'accès à l'éducation pour les enfants en situation de handicap.
4. Les obstacles administratifs concernant les inscriptions scolaires.
5. Le manque de consultation auprès des jeunes.

Dans notre présentation, nous avons formulé six recommandations à la Commission pour remédier à ces questions clés :

1. Dresser un plan destiné à réduire l'absentéisme chronique en améliorant l'analyse, l'évaluation et les délais d'intervention dans ce domaine.
2. Examiner le recours aux suspensions et prévoir une stratégie pour diminuer et éliminer progressivement les pratiques d'exclusion.
3. Rechercher les conseils et compétences des enseignants pour adopter, à l'échelle du système, des pratiques exemplaires permettant de travailler avec les enfants qui affichent des comportements violents et difficiles à l'école, de façon qu'aucun

enfant au Manitoba, quel que soit son incapacité, l'état de sa santé mentale ou son comportement, ne soit privé d'éducation, conformément aux articles 2 et 28 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

4. Modifier la Loi sur les écoles publiques, et les règlements applicables, de façon qu'ils prévoient des directives claires pour que l'éducation des élèves ne soit pas indûment retardée à cause d'exigences administratives en matière d'inscription.
5. Modifier la Loi sur les écoles publiques, et les règlements applicables, pour que la continuité de l'éducation soit prioritaire pour tous les enfants, y compris les enfants pris en charge, plutôt que les impératifs liés aux zones de recrutement scolaire et, en attendant, mieux faire connaître le Protocole du ministère de l'Éducation et des Services à l'enfant et à la famille pour les enfants et les jeunes placés sous tutelle<sup>1</sup> aux administrateurs scolaires.
6. Élaborer une véritable stratégie de consultation pour que les opinions des enfants et des jeunes du Manitoba soient prises en considération dans le cadre de l'étude de la Commission sur l'éducation de la maternelle à la 12e année.

Lisez notre présentation complète sur notre site à :

[https://manitobaadvocate.ca/wp-content/uploads/2019-06-18-MACY-Submission\\_to\\_K-12\\_MB\\_Education\\_Commission.pdf](https://manitobaadvocate.ca/wp-content/uploads/2019-06-18-MACY-Submission_to_K-12_MB_Education_Commission.pdf)

<sup>1</sup> Enfants en santé Manitoba. (2013). Protocole du ministère de l'Éducation et des Services à l'enfant et à la famille pour les enfants et les jeunes placés sous tutelle. Gouvernement du Manitoba. En ligne : [https://www.gov.mb.ca/healthchild/publications/protocol\\_youthcare.pdf](https://www.gov.mb.ca/healthchild/publications/protocol_youthcare.pdf)

## TRAVAUX DE RECHERCHE RÉALISÉS

- Nous avons organisé une réunion entre la Commission et les membres de notre Groupe consultatif de jeunes ambassadeurs (YAAS!) pour amplifier les voix des jeunes et donner l'occasion à la Commission de parler à divers jeunes.
- Le rapport de la Commission devait au départ être publié avant la fin du mois de mars 2020. Bien que la Commission ait remis son rapport définitif au gouvernement du Manitoba, à la fin

du printemps 2020, le gouvernement ne l'a toujours pas rendu public. Le ministre de l'Éducation a indiqué que la Province attend de publier le rapport parce qu'elle se concentre actuellement sur la pandémie de COVID-19.

- Nous continuons de porter notre attention sur l'accès à l'éducation et d'autres sujets d'inquiétude liés à l'éducation dans le cadre de nos services de défense et de nos enquêtes.



Notre équipe de recherche en réunion pour le rapport *Safe and Sound*. (février 2019)

## APPLICATION DES CONNAISSANCES

Les activités d'application des connaissances sont une façon de mettre la recherche en pratique, ce qui signifie communiquer les résultats de nos travaux au public, aux enfants, aux jeunes et aux principaux intervenants. Elles consistent à offrir des présentations, des infographies, des webinaires et bien d'autres choses. L'an dernier, nous avons :

- Présenté les données et leçons tirées de notre rapport de 2019 intitulé *Learning from Nelson Mandela: A report on the use of solitary confinement and pepper spray in Manitoba's youth custody facilities*, dans le cadre des séances scientifiques provinciales de psychiatrie qui se sont déroulées au Centre des sciences de la santé.
- Organisé et présenté les conclusions énoncées dans *Learning from Nelson Mandela* à un panel sur l'isolement dans les établissements canadiens de détention pour jeunes, lors de la conférence nationale du CCDEJ en 2019.
- Présenté une communication sur le recours à la séparation et à l'isolement à la Criminal Defense Lawyers Association of Manitoba.
- Présenté une communication sur le recours à la séparation et à l'isolement à l'école de droit Osgoode Hall de l'Université York dans le cadre de ses cours d'éducation permanente.
- Présenté les conclusions préliminaires du rapport *Safe and Sound* à des intervenants des domaines de la santé, de la justice, de la protection de l'enfance, et autres.
- Présenté officiellement le rapport *Safe and Sound* et notamment [diffusé en ligne](#) une conversation publique à laquelle ont participé la GRC et le Secrétariat à la santé et au développement social des Premières nations du Manitoba.
- Conçu une [infographie](#) et un [dépliant](#) incluant des données du rapport *Safe and Sound*.

## PARTENARIATS DE RECHERCHE

Notre pôle de recherche a collaboré avec des experts et des chercheurs du Manitoba qui se consacrent aux questions des droits des enfants, notamment avec les personnes et organismes suivants :

- Secrétariat à la santé et au développement social des Premières nations du Manitoba
- Institute for Urban Studies, Université de Winnipeg
- Centre for Human Rights Research, Université du Manitoba
- Manitoba Centre for Health Policy, Université du Manitoba
- Kendra Nixon, Université du Manitoba – qui étudie les enfants dans le système judiciaire
- Roberta Woodgate, Université du Manitoba – qui étudie la santé mentale et les enfants qui ne bénéficient plus des services de protection de l'enfance en raison de leur âge

Michael Redhead Champagne se joint au personnel du PEJM au défilé du Père Noël. (novembre 2019)





# ASSURANCE DE LA QUALITÉ



Notre programme d'assurance de la qualité (AQ) se concentre sur les améliorations constantes à apporter au PEJM et surveille la mise en application des recommandations que nous avons adressées au gouvernement dans nos rapports d'enquête ou dans nos rapports spéciaux. Dans le cadre de notre programme d'AQ, nous veillons à ce que la prestation des services aux enfants et aux jeunes du Manitoba par les systèmes publics, y compris par le PEJM, soit efficace.

## LE PROGRAMME, EN CHIFFRES

- **62** recommandations formulées dans des rapports spéciaux et à l'issue d'enquêtes ont été examinées et analysées pour voir si elles avaient été appliquées.
- **1** sondage de satisfaction préparé et mis à l'essai sur les Services de défense des droits.
- **5** modèles logiques élaborés et mis en œuvre pour nos programmes.

## ASSURANCE INTERNE DE LA QUALITÉ AMÉLIORATION CONSTANTE

- Nous avons achevé la rédaction du manuel des politiques et procédures pour nos services de défense des droits et avons poursuivi la rédaction d'ébauches pour les programmes suivants : enquêtes et examens sur les cas de décès d'enfants, recherche, et mobilisation des jeunes. Ces manuels font état des processus des programmes et établissent des normes pour mesurer le rendement.
- Nous avons dressé notre plan de services pour que nos programmes et l'ensemble de notre bureau disposent de normes bien définies en matière de mesure du rendement.
- Nous avons terminé la conception de modèles logiques pour les programmes suivants : services de défense des droits, enquêtes et examens sur les cas de décès d'enfants, recherche, mobilisation des jeunes, et assurance de la qualité, ainsi que pour l'ensemble du bureau.

## COLLECTE, CONSERVATION ET ANALYSE DES DONNÉES

- Pour la tenue de nos dossiers, nous avons adopté une nouvelle base de données navigable qui est adaptée à notre mandat législatif élargi.
- Nous avons élaboré des guides d'utilisation pour la nouvelle base de données afin d'aider le personnel à saisir et à recueillir correctement les données.
- Nous avons effectué des vérifications mensuelles des données pour nous assurer de leur exactitude.
- Nous avons continuellement modifié les processus de saisie des données et les domaines de collecte pour combler les lacunes dans les données.
- Nous avons évalué et perfectionné les processus utilisés pour faire le suivi de nos recommandations.

# OBSERVATION DES RECOMMANDATIONS

Conformément à l'alinéa 11(1)d) de la Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes, nous sommes habilités à suivre la mise en œuvre des recommandations que nous présentons dans nos rapports d'enquête ou dans nos rapports spéciaux. Nous pouvons indiquer dans quelle mesure les recommandations que nous avons présentées dans le passé ont été respectées, comme le prévoit le paragraphe 30(4) de la Loi.

## RECOMMANDATIONS DÉCOULANT D'ENQUÊTES

En 2019-2020, nous avons continué de suivre la mise en œuvre de 39 recommandations ayant découlé d'enquêtes individuelles sur les décès d'enfants menées avant la proclamation de la Loi en 2018. Les recommandations individuelles concernent les Services à l'enfant et à la famille. Sur les 39 recommandations dont la mise en œuvre était toujours en cours au début de l'année financière, 24 ont depuis été mises en application.

RÉGIE/ENTITÉ RESPONSABLE	RECOMMANDATIONS REPORTÉES DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE	NOUVELLES RECOMMANDATIONS 2019-2020	% DE MISES À JOUR À LA FIN DE 2019-2020	NBRE DE RECOMMANDATIONS EN COUR AU 31 MARS 2020	% DES RECOMMANDATIONS MISES EN OEUVRE AU 31 MARS 2020
RÉGIE DES SEF DU NORD	27	1	100 %	10	64 %
RÉGIE DES SEF DU SUD	7	0	100 %	2	71 %
DIVISION DES SERVICES À L'ENFANT ET À LA FAMILLE	4	0	100 %	3	25 %
« GRP DE TRAV. DES SEF SUR LES RECOMM. MULTIPLES »	1	0	100 %	1	0 %
RÉGIE GÉNÉRALE DES SEF	0	0	100 %	0	S/O
RÉGIE DES SEF DES MÉTIS	0	0	100 %	0	S/O
<b>RÉSUMÉ</b>	<b>39</b>	<b>1</b>	<b>100 %</b>	<b>16</b>	<b>60 %</b>



Nous avons participé à la Journée du chandail orange pour sensibiliser au système des pensionnats.

## RECOMMANDATIONS PRÉSENTÉES DANS NOS RAPPORTS SPÉCIAUX

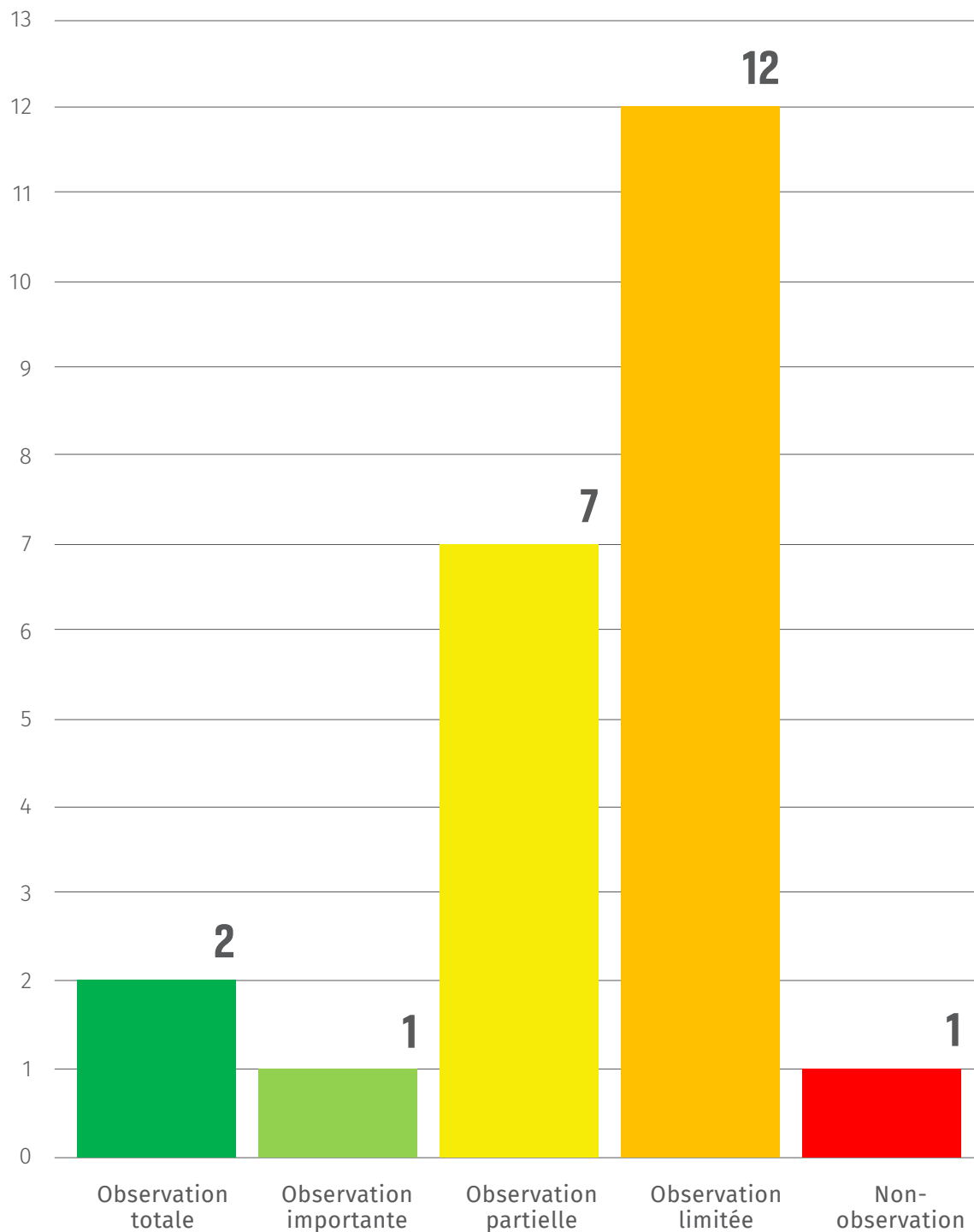
Depuis la promulgation de la Loi, le PEJM a présenté un total de 51 recommandations à des organismes publics dans des rapports spéciaux. Sur ces 51 recommandations, 23 ont été formulées dans quatre rapports publiés en 2018-2019. Vingt-huit autres l'ont été en 2019-2020. La présente section explique d'abord en détail dans quelle mesure les recommandations de 2018-2019 ont été observées et présente ensuite un résumé de celles de 2019-2020. Notre suivi a tenu compte de la documentation qui nous a été fournie jusqu'au 2 octobre 2020.

## RÉSUMÉ DE L'OBSERVATION DES RECOMMANDATIONS DE 2018-2019

La section suivante présente un résumé de l'observation des 23 recommandations présentées en 2018-2019. Nous avons élaboré et adopté un nouveau mécanisme pour évaluer l'observation des recommandations. Ce nouveau mécanisme s'applique aux recommandations que nous avons présentées dans des rapports spéciaux rendus publics et dans des rapports dressés à la suite d'enquêtes sur des cas de blessures graves ou de décès. L'objectif de ce mécanisme est de faire en sorte que les évaluations soient fiables, transparentes, cohérentes et comparables.

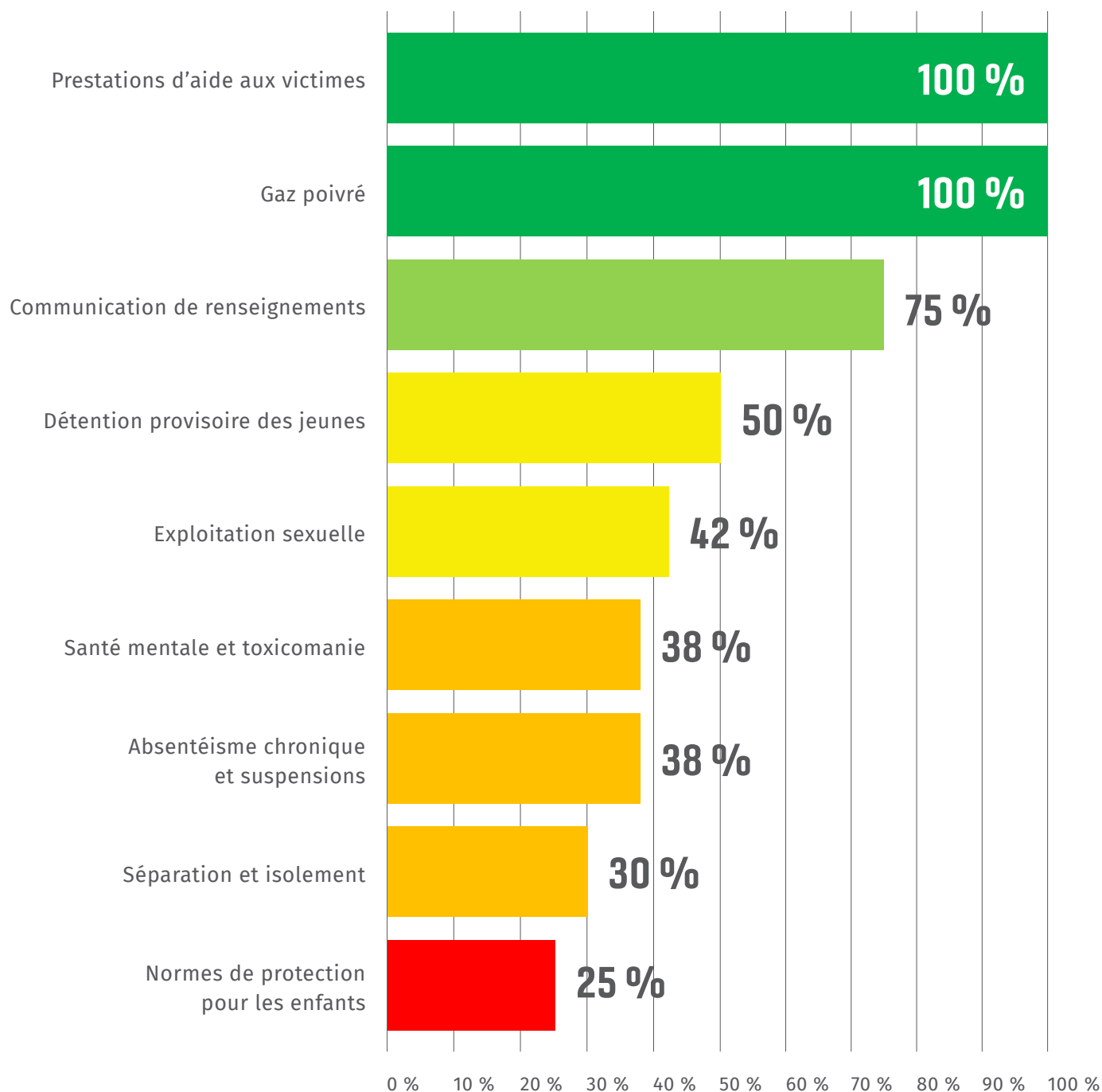
Il est possible de s'informer sur le contenu de ces recommandations, ainsi que sur leur observation par les organismes publics, en consultant la rubrique Recommendation Tracking (suivi des recommandations) de notre site à : [manitobaadvocate.ca/publications/recommendation-tracking](https://manitobaadvocate.ca/publications/recommendation-tracking)

## RECOMMANDATIONS DE 2018-2019 PAR DEGRÉ D'OBSERVATION



L'observation des recommandations est relativement faible puisque seulement 43 % ont été partiellement respectées, ou mieux. Douze ont été observées de façon limitée, ce qui signifie que des mesures ont été prises au début pour les appliquer mais aucune des exigences n'a été respectée. Enfin, une recommandation n'a pas du tout été observée, ce qui signifie que les mesures visant à respecter les exigences de la recommandation n'ont pas été démontrées.

## OBSERVATION DES RECOMMANDATIONS DE 2018-2019, PAR PROBLÈME SYSTÉMIQUE

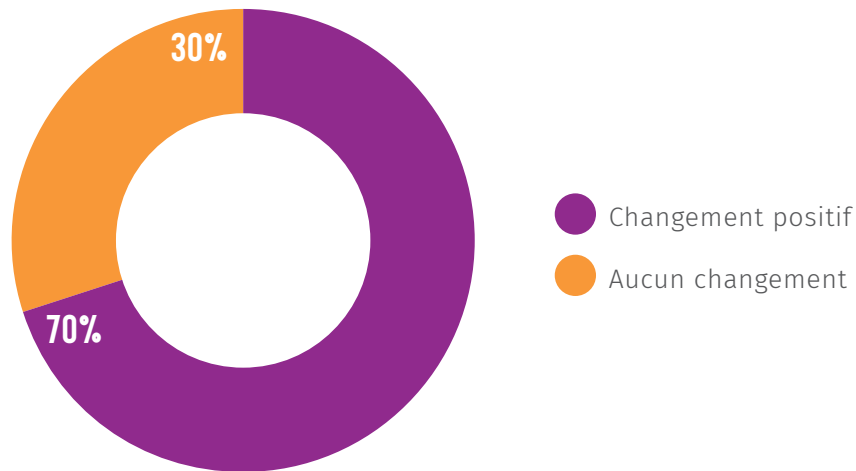


Le nouveau modèle d'observation nous permet de mesurer les progrès enregistrés à l'égard des problèmes systémiques énoncés dans nos recommandations. Le tableau ci-dessus indique que les améliorations recommandées au sujet du recours au gaz poivré dans les établissements de détention pour jeunes et au sujet de l'accès aux prestations d'aide aux victimes ont été entièrement mises en œuvre. Par contre, l'observation des recommandations concernant l'amélioration des services de santé mentale, l'absentéisme et les suspensions scolaires, ainsi que la diminution du recours à l'isolement est faible. Il faut noter que les recommandations visant l'amélioration des normes de protection pour les enfants et les processus d'assurance de la qualité sont celles qui sont les moins respectées.

## PROGRÈS À L'ÉGARD DES RECOMMANDATIONS DE 2018-2019

Les progrès en matière d'observation des recommandations ont été mesurés en comparant les évaluations de juin 2019 aux évaluations de juin 2020. Ils ont été classés en trois catégories : changement positif, aucun changement et changement négatif.

Sur les 23 recommandations évaluées, 16 (70 %) ont été mieux observées depuis le dernier rapport. Sept (30 %) n'ont pas évolué puisqu'aucun changement n'a été observé depuis le dernier rapport.



## NOUVELLES RECOMMANDATIONS PRÉSENTÉES EN 2019-2020

Aux termes du paragraphe 30(2) de la Loi, le rapport annuel du PEJM doit inclure un résumé des recommandations présentées dans les rapports spéciaux dressés pour la période visée en vertu de l'article 31.

### RECOMMANDATIONS ANNUELLES, EN CHIFFRES

- **28** recommandations incluses dans des rapports spéciaux et adressées à six ministères différents
- **46 % des** recommandations portent sur l'amélioration de l'efficacité des **services de santé mentale et de lutte contre la toxicomanie destinés aux enfants et aux jeunes du Manitoba, et sur l'amélioration de l'efficacité des interventions qui en découlent**
- **57 % des** recommandations ont été adressées à Santé, Aînés et Vie active Manitoba

### THE SLOW DISAPPEARANCE OF MATTHEW: A FAMILY'S FIGHT FOR YOUTH MENTAL HEALTH CARE IN THE WAKE OF BULLYING AND MENTAL ILLNESS (FÉVRIER 2020)

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS	MINISTÈRE
1. Promouvoir la santé mentale dans toutes les classes de la M à la 12 <sup>e</sup> année.	Éducation et Formation Manitoba
2. Concevoir une politique à l'échelle de la province pour limiter, réduire et supprimer progressivement les suspensions.	Éducation et Formation Manitoba
3. Encourager l'adoption de mécanismes pour que les écoles du Manitoba soient sûres et accueillantes.	Éducation et Formation Manitoba
4. Évaluer les points d'accès actuels aux services de santé mentale et établir un point d'accès spécialement axé sur les jeunes qui répond aux besoins des enfants et des jeunes.	Santé, Aînés et Vie active Manitoba
5. Créer des navigateurs du système de santé mentale pour aider les enfants et les jeunes.	Santé, Aînés et Vie active Manitoba
6. Prévoir un programme de traitement à long terme en hébergement pour les jeunes aux prises avec la maladie mentale.	Santé, Aînés et Vie active Manitoba
7. Rendre public un cadre visant la transformation des services de santé mentale et de lutte contre la toxicomanie destinés aux enfants et aux jeunes.	Santé, Aînés et Vie active Manitoba
8. Proclamer les dispositions de la Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes qui ne sont toujours pas proclamées.	Gouvernement du Manitoba

## SAFE AND SOUND: A SPECIAL REPORT ON THE UNEXPECTED SLEEP-RELATED DEATHS OF 145 MANITOBA INFANTS (MARS 2020)

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS	MINISTÈRE
1. Dresser un plan d'action pour que tout nourrisson au Manitoba dispose d'une surface sécuritaire pour dormir (berceau, petit lit ou autre dispositif sécuritaire et culturellement adapté).	Gouvernement du Manitoba
2. Établir et mettre en oeuvre un plan pour que tout nourrisson vivant dans une localité des Premières nations au Manitoba dispose d'une surface sécuritaire pour dormir.	Gouvernement du Canada
3. Préparer, mettre en oeuvre et évaluer une nouvelle campagne d'éducation publique pour sensibiliser aux facteurs de risque associés aux décès de nourrissons qui sont liés au sommeil.	Santé, Aînés et Vie active Manitoba
4. La nouvelle campagne d'éducation publique doit tenir compte de données et de faits avérés sur la communication efficace des risques et sur la modification des comportements.	Santé, Aînés et Vie active Manitoba
5. Tous les documents d'éducation publique doivent être rédigés dans un langage accessible et disponibles dans les principales langues autochtones.	Santé, Aînés et Vie active Manitoba
6. Concevoir un module agréé de formation en ligne sur le sommeil sécuritaire.	Santé, Aînés et Vie active Manitoba
7. Préparer une ressource sur le renoncement au tabac pour les femmes enceintes.	Santé, Aînés et Vie active Manitoba
8. Financer une stratégie de mise en oeuvre pour élargir les programmes de santé maternelle et infantile avant et après la naissance à toutes les localités des Premières nations du Manitoba.	Gouvernement du Canada
9. Préparer et mettre en oeuvre un nouveau formulaire de collecte de données pour enquêter sur les lieux de décès d'enfants.	Justice Manitoba
10. Donner au Bureau du médecin légiste en chef les moyens d'établir une base de données électronique pour recueillir des informations sur les cas de décès de nourrissons possiblement liés au sommeil.	Justice Manitoba
11. Rétablir le groupe de travail interministériel sur la mortalité infantile.	Santé, Aînés et Vie active Manitoba
12. Évaluer, pour les femmes enceintes, l'environnement de sommeil des nourrissons dans tous les plans de sécurité et donner aux fournisseurs de soins les surfaces et les renseignements nécessaires pour assurer la sécurité.	Familles Manitoba
13. Prévoir une norme provinciale exigeant que tous les fournisseurs de Services à l'enfant et à la famille évaluent les environnements de sommeil des nourrissons.	Familles Manitoba



Notre personnel exhibe le nouveau chandail à capuche du Groupe consultatif de jeunes ambassadeurs! (YAAS!).

## “STOP GIVING ME A NUMBER AND START GIVING ME A PERSON”: HOW 22 GIRLS ILLUMINATE THE CRACKS IN THE MANITOBA YOUTH MENTAL HEALTH AND ADDICTION SYSTEM (TERMINÉ EN MARS 2020 ET PUBLIÉ EN MAI 2020)

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS	MINISTÈRE
1. Effectuer une analyse des lacunes dans les services de santé mentale et de lutte contre la toxicomanie destinés aux jeunes.	Santé, Aînés et Vie active Manitoba
2. Rendre l'accès aux services de santé mentale et de lutte contre la toxicomanie équitable pour les jeunes des localités rurales et éloignées.	Santé, Aînés et Vie active Manitoba
3. Former les fonctionnaires sur les traumatismes et leurs répercussions.	Gouvernement du Manitoba
4. Dresser et tenir, pour le public, un inventaire des ressources en santé mentale qui tiennent compte des traumatismes.	Santé, Aînés et Vie active Manitoba
5. Créer des espaces jeunesse partout au Manitoba.	Santé, Aînés et Vie active Manitoba
6. Prévoir des centres interdisciplinaires de santé mentale à l'extérieur de Winnipeg.	Santé, Aînés et Vie active Manitoba
7. Créer un programme de traitement à long terme pour les jeunes ayant le plus de besoins.	Santé, Aînés et Vie active Manitoba



# PLAN DE SERVICES

2020-2021 ET 2021-2022



# RAPPORT SUR LE PLAN DE SERVICES

Aux termes de la Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes, nous sommes tenus d'établir un plan de services énonçant nos objectifs et nos mesures de rendement, et de faire état de nos résultats réels comparés aux résultats attendus dans le plan de services (articles 29 et 30 de la Loi).

## RAPPORT SUR LE PLAN DE SERVICES, EN CHIFFRES

- 95 % des indicateurs de rendement clés de l'année 2019-2020 ont été réalisés



### MISSION

Nous amplifions les voix et défendons les droits des enfants, des adolescents et des jeunes adultes.



### VISION

Une société saine et sûre qui écoute, inclut, valorise et protège tous les enfants, tous les adolescents et tous les jeunes adultes.

## ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Le PEJM mesure la concrétisation de sa mission et de sa vision en se basant sur six orientations stratégiques principales et chacune de ces orientations s'accompagne d'indicateurs de rendement clés (IRC). Ces orientations ont été choisies à la suite d'un processus de planification stratégique et elles reflètent les valeurs du PEJM.

1. MOBILISER ET RESPONSABILISER LES JEUNES
2. ACCÉLÉRER LES INTERVENTIONS DÉCOULANT DES SERVICES DE DÉFENSE
3. ACCROÎTRE LA TRANSPARENCE ET LA TRANSFORMATION DES SYSTÈMES AU MOYEN D'ENQUÊTES
4. POUSSER LA RECHERCHE ET L'ÉDUCATION DU PUBLIC
5. RENFORCER LA COMPÉTENCE CULTURELLE DANS LA PRATIQUE
6. PROMOUVOIR LA RESPONSABILISATION DES SYSTÈMES QUI OEUVRENT POUR LES ENFANTS

# PLAN STRATÉGIQUE ET RÉSULTATS

La section suivante énonce les IRC, ou résultats attendus, liés à chaque orientation stratégique, les activités connexes et l'état de la situation.

## 1. MOBILISER ET RESPONSABILISER LES JEUNES

Guidés par l'accent que nous mettons sur l'enfant, nous sollicitons les suggestions et opinions des jeunes pour pouvoir donner plus de voix à ces derniers et faire en sorte que nos services soient adaptés à l'évolution de leurs besoins.

INDICATEUR DE RENDEMENT CLÉ 2019-2020	ACTIVITÉS	ÉTAT DE LA SITUATION
Établir le cadre de travail et les principes directeurs du Groupe consultatif de jeunes ambassadeurs (YAAS!)	Nous avons établi et approuvé un cadre et des principes directeurs pour toutes les activités de mobilisation des jeunes, y compris YAAS!.	Réalisé
Mener des actions communautaires auprès des jeunes et des organisations de jeunes dans la collectivité	2 085 contacts établis avec des adolescents et de jeunes adultes Pour connaître les principaux résultats des actions communautaires menées auprès des jeunes, consulter la page 52.	Réalisé
Entreprendre une tournée dans la province pour écouter les jeunes et faire en sorte qu'ils soient entendus	La Tournée d'écoute a débuté en janvier 2020.	Réalisé et continuel
Fournir aux jeunes une formation portant sur les droits	Nous avons offert 33 ateliers sur les droits des enfants et sur la CNUDE.	Réalisé

## MOBILISER ET RESPONSABILISER LES JEUNES - 2020-2021 ET 2021-2022

INDICATEUR DE RENDEMENT CLÉ	CIBLE DE 2020-2021	CIBLE DE 2021-2022
Nombre d'actions communautaires visant principalement les jeunes	20	30
Nombre d'exposés sur les droits des enfants présentés en ligne ou en personne à des jeunes et à des organisations de jeunes dans la collectivité	20	30
Pourcentage d'enfants et de jeunes déclarant être davantage informés sur les droits des enfants après une présentation	80 %	85 %

## 2. ACCÉLÉRER LES INTERVENTIONS DÉCOULANT DES SERVICES DE DÉFENSE

Nous aidons les enfants, les adolescents et les jeunes adultes, ainsi que leurs familles, à défendre leurs droits auprès de divers systèmes de services et nous veillons à ce que nos activités reflètent notre engagement en faveur de services axés sur l'enfant. Les interventions découlant des services de défense exigent rapidité et efficacité, que l'on mesure à l'aide des indicateurs suivants.

INDICATEUR DE RENDEMENT CLÉ	ACTIVITÉS	ÉTAT DE LA SITUATION
Améliorer les services de défense pour qu'ils respectent notre nouveau mandat et les normes nationales dans ce domaine.	Nous avons rédigé un rapport d'analyse des services de défense et fait une comparaison avec les normes nationales dans ce domaine.	Réalisé
Mettre à jour le manuel des politiques et des procédures.	Le 4 février 2020, nous avons approuvé le manuel des politiques et des procédures des Services de défense des droits.	Réalisé
Consigner et analyser les données et les tendances dans chacun des domaines désignés.	Dans le rapport annuel de 2019-2020, nous avons modifié la façon dont nous communiquons notre analyse des données de façon à faire état des tendances dans chaque domaine désigné.	Réalisé

### MOBILISER ET RESPONSABILISER LES JEUNES - 2020-2021 ET 2021-2022

INDICATEUR DE RENDEMENT CLÉ	CIBLE DE 2020-2021	CIBLE DE 2021-2022
Pourcentage des nouvelles demandes de services de défense auxquelles nous répondons le jour même**	80 %	85 %
Pourcentage d'enfants et de jeunes indiquant qu'ils ont reçu des services respectueux du PEJM***	85 %	90 %
Pourcentage d'enfants et de jeunes ayant eu l'impression d'être entendus au cours du processus de défense des droits***	85 %	90 %
Pourcentage d'enfants et de jeunes prêts à recommander le PEJM à un ami***	85 %	90 %

\*\*Nous répondons immédiatement à toutes les demandes de personnes qui se présentent sans rendez-vous.

\*\*\*Nous cherchons toujours à apprendre et à progresser. Même si nous savons que, parfois, les options que vous souhaiteriez ne sont pas toujours possibles dans une situation donnée, nous nous efforçons toujours de faire en sorte que vous sentiez que notre équipe vous respecte et vous écoute. Si vous avez été insatisfait des rapports quelconques que vous avez pu avoir avec nous, nous vous invitons à nous donner l'occasion de nous améliorer en nous en parlant. Adressez-nous un courriel à [info@manitobaadvocate.ca](mailto:info@manitobaadvocate.ca).

### 3. ACCROÎTRE LA TRANSPARENCE ET LA TRANSFORMATION DES SYSTÈMES AU MOYEN D'ENQUÊTES

Nous examinons les services publics du point de vue de l'enfant pour déterminer les lacunes et faire des recommandations afin d'améliorer les services aux enfants, aux adolescents et aux jeunes adultes.

INDICATEUR DE RENDEMENT CLÉ	ACTIVITÉS	ÉTAT DE LA SITUATION
Publier une analyse annuelle des décès d'enfants.	En novembre 2019, nous avons publié le document 2018-2019 Child Death Review Roll-Up.	Réalisé
Publier des rapports spéciaux sur les problèmes systémiques, en ce qui concerne notamment la santé mentale, la lutte contre la toxicomanie et le suicide.	<p>En février 2020, dans le cadre de notre programme d'enquêtes, nous avons publié <i>The Slow Disappearance of Matthew: A Family's Fight for Youth Mental Health Care in the Wake of Bullying and Mental Illness</i>. Pour en savoir plus, voir page 71.</p> <p>En mars 2020, dans le cadre de notre programme d'enquêtes, nous avons terminé la rédaction de "Stop Giving me a Number and Start Giving me a Person": <i>How 22 Girls Illuminate the Cracks in the Manitoba Youth Mental Health and Addiction System</i>. En raison de la pandémie inédite de la COVID-19, la publication de ce rapport a été repoussée à mai 2020. Pour en savoir plus, voir page 71.</p>	Réalisé
Raccourcir les délais pour faire en sorte que les examens portant sur les décès d'enfants s'effectuent dans les 12 mois qui suivent le décès.	<p>Les délais des examens ont considérablement diminué. En 2018-2019, nous avions un retard dans les dossiers et les examens prenaient en moyenne 22,5 mois. En 2019-2020, un examen prenait en moyenne 14,4 mois – soit une diminution de 36 %. De plus, en 2018-2019, 13 % des examens prenaient un an ou moins, comparé à 64 % en 2019-2020.</p> <p>Examiner tous les cas de décès d'enfants en un an – pour pouvoir déterminer s'il est nécessaire de procéder à une enquête complète – continue d'être notre objectif dans le cadre de notre programme d'enquêtes.</p>	Réalisé et continué

### ACCROÎTRE LA TRANSPARENCE ET LA TRANSFORMATION DES SYSTÈMES AU MOYEN D'ENQUÊTES - 2020-2021 ET 2021-2022

INDICATEUR DE RENDEMENT CLÉ	CIBLE DE 2020-2021	CIBLE DE 2021-2022
Pourcentage d'examen portant sur les cas de décès d'enfants effectués dans l'année qui suit le décès.	70 %	80 %
Publier une analyse annuelle des examens qui fait état des tendances systémiques dans les décès d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes qui sont sujets à examen.	1	1
Publier des rapports spéciaux à la suite d'enquêtes et faire des recommandations pour accroître l'efficacité des services désignés et des interventions qui en découlent.	2	2

## 4. POUSSER LA RECHERCHE ET L'ÉDUCATION DU PUBLIC

Nous examinons les systèmes de services provinciaux et les nouvelles pratiques exemplaires en tenant compte des droits de l'enfant pour pouvoir revendiquer ce dont les jeunes ont besoin pour réaliser leur potentiel.

INDICATEUR DE RENDEMENT CLÉ	ACTIVITÉS	ÉTAT DE LA SITUATION
Établir une stratégie complète d'éducation et de sensibilisation du public axée sur les communautés et les domaines sous-représentés.	Nous avons terminé la préparation une stratégie d'éducation du public. Il s'agit d'un document de travail qui s'adapte aux changements de circonstances, comme la pandémie de COVID-19.	Réalisé
Actualiser le site Web du PEJM.	Notre nouveau site Web était fonctionnel en novembre 2019.	Réalisé
Rédiger un rapport spécial sur le sommeil sécuritaire des nourrissons.	En mars 2020, nous avons publié Safe and Sound: A special report on the unexpected sleep-related deaths of 145 Manitoba infants. En plus du rapport public, nous avons publié un dépliant résumant le rapport ainsi qu'une infographie destinée aux parents	Réalisé

### POUSSER LA RECHERCHE ET L'ÉDUCATION DU PUBLIC - 2020-2021 ET 2021-2022

INDICATEUR DE RENDEMENT CLÉ	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022
Nombre d'activités d'éducation publique, de présentations et d'événements, en personne et en ligne (vidéos et webinaires sur les Trousses vivacité <sup>MC</sup> ).	50	60
Publier des rapports spéciaux sur les nouvelles recherches et des documents éducatifs incluant des recommandations pour accroître l'efficacité des services désignés et des interventions qui en découlent.	2	2
Intervenir davantage dans les médias sociaux (vidéos en direct, YouTube, Facebook, Twitter et Instagram) et surveiller les réactions	20 %	30%

## 5. RENFORCER LA COMPÉTENCE CULTURELLE DANS LA PRATIQUE

À titre d'organisation indépendante financée par des fonds publics, nous nous efforçons de nous allier aux Autochtones en cherchant constamment à obtenir l'équité et la justice sociale pour tous les enfants, adolescents et jeunes adultes.

INDICATEUR DE RENDEMENT CLÉ	ACTIVITÉS	ÉTAT DE LA SITUATION
Élaborer et mettre en oeuvre le cadre et plan de réconciliation	Nous avons adopté un cadre de réconciliation, y compris un plan de travail s'accompagnant d'IRC pour 2020-2021.	Réalisé
Continuer à rencontrer le Conseil des aînés tous les trois mois	Nous nous sommes réunis trois fois cette année avec le Conseil des aînés. En raison de la pandémie de COVID-19, nous avons repoussé la réunion de mars.	Réalisé en partie
Continuer à intégrer les enseignements spirituels et culturels de la gardienne du savoir dans tous les secteurs d'activité du PEJM	Un compte rendu sommaire des activités de la gardienne du savoir en 2019-2020 figure en page 23 du rapport annuel. Les activités et objectifs de la gardienne du savoir pour l'année 2020-2021 sont énoncés dans le plan de réconciliation.	Réalisé

### RENFORCER LA COMPÉTENCE CULTURELLE DANS LA PRATIQUE - 2020-2021 ET 2021-2022

INDICATEUR DE RENDEMENT CLÉ	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022
Nombre de cérémonies annuelles disposant des fonds et des ressources nécessaires, et qui sont destinées aux enfants, aux adolescents, aux jeunes adultes et à leurs familles.	3	4
Nombre de ressources et soutiens culturels offerts individuellement aux enfants, aux adolescents, aux jeunes adultes et à leurs familles.	50	75
Indiquer une préférence pour les Autochtones dans toutes les annonces de nouveaux postes.	100 %	100 %

## 6. PROMOUVOIR LA RESPONSABILISATION DES SYSTÈMES QUI OEUVRENT POUR LES ENFANTS

Pour que les systèmes oeuvrant pour les enfants répondent aux besoins changeants des jeunes, nous encourageons la responsabilisation en écoutant et en amplifiant les voix et les expériences des enfants, des adolescents et des jeunes adultes. Nous recommandons des changements fondés sur faits, veillons à ce que le gouvernement respecte les recommandations et parlons honnêtement et publiquement au sujet des services provinciaux.

INDICATEUR DE RENDEMENT CLÉ	ACTIVITÉS	ÉTAT DE LA SITUATION
Contrôler la mise en œuvre des recommandations.	Le 1 <sup>er</sup> janvier 2019, nous avons reçu les mises à jour des régies de SEF au sujet des recommandations découlant d'enquêtes sur les décès d'enfants.  En juin et décembre, nous avons reçu les mises à jour du comité gouvernemental PEJM-au sujet des recommandations adressées aux systèmes de services. Nous avons analysé les réponses et publié sur notre site notre analyse des mesures prises par le gouvernement.	Réalisé
Faire rapport sur les degrés de respect des recommandations.	En novembre 2019, nous avons commencé à faire publiquement rapport sur l'observation de nos recommandations dans notre site Web.	Réalisé
Élaborer des modèles logiques pour les différents programmes et pour l'ensemble du bureau.	Nous avons élaboré des modèles logiques pour cinq de nos programmes. Un autre de ces modèles sera établi l'année prochaine pour notre tout nouveau programme d'éducation du public.	Réalisé et continué
Élaborer un sondage sur l'utilisation des services.	En février 2020, nous avons préparé et mis à l'essai un sondage sur les services de défense des droits.  Un rapport contribuera à la mise en oeuvre d'un sondage continu sur la satisfaction des clients.	Réalisé

INDICATEUR DE RENDEMENT CLÉ	CIBLE DE 2020-2021	CIBLE DE 2021-2022
Faire publiquement rapport sur l'observation des recommandations que nous présentons publiquement chaque année.	1	1
Examiner chaque année les politiques, les procédures et les modèles logiques de chaque programme.	1	1

### OBJECTIFS POUR 2020-2021

**PUBLIER UNE ANALYSE SUR L'OBSERVATION DE NOS RECOMMANDATIONS**

**MENER UN SONDAGE CONTINU SUR LA SATISFACTION DES ENFANTS ET DES JEUNES À L'ÉGARD DE NOS SERVICES DE DÉFENSE DES DROITS**

# RAPPORT FINANCIER 2019-2020

Tous les chiffres ci-dessous sont exprimés en milliers de dollars et incluent le bureau de Thompson.

**1 128 \$  
FONCTIONNEMENT**

**4 434 \$  
SALAIRES**

**5 562 \$ TOTAL**



Bonhomme au défilé du Père Noël.  
(novembre 2019)

# NOTRE ÉQUIPE

## DIRECTION

<b>Daphne Penrose</b>	Protectrice des enfants et des jeunes du Manitoba
<b>Ainsley Krone</b>	Protectrice adjointe des enfants et des jeunes du Manitoba, chargée des enquêtes, de la recherche, de l'assurance de la qualité et de l'éducation du public
<b>Sherry Gott</b>	Protectrice adjointe des enfants et des jeunes du Manitoba, chargée des services de défense des droits et de la mobilisation des jeunes (jusqu'en avril 2020)
<b>Cyndi Menke</b>	Coordonnatrice générale

## GESTION

<b>Carolyn Burton</b>	Gestionnaire, finances et administration
<b>Denise Wadsworth</b>	Gestionnaire, enquêtes et examens sur les décès d'enfants
<b>Dr. Karlee Sapoznik Evans</b>	Gestionnaire, recherche et assurance de la qualité (jusqu'en février 2020)
<b>Jessica Botelho-Urbanski</b>	Gestionnaire, éducation du public (depuis février 2020)
<b>Kirstin Magnusson</b>	Gestionnaire, services de défense des droits
<b>Maria Godoy</b>	Gestionnaire par intérim, recherche et assurance de la qualité (depuis février 2020)
<b>Michelle Kowalchuk</b>	Gestionnaire, services de défense des droits et mobilisation des jeunes (ajout du programme des jeunes depuis septembre 2019)

## ADMINISTRATION

**Reji Thomas**, commis principale; **Laurie Freund**, commis principale; **Erin Ryan**, secrétaire administrative; **Ila Miles**, assistante administrative; **Carolyn Burton**, gestionnaire, finance et administration.

## KNOWLEDGE KEEPER

**Cheryl Alexander**, gardienne du savoir

## MOBILISATION DES JEUNES

**Jonathan Skrypnik**, coordonnateur de la mobilisation des jeunes;  
**Cheryl Alexander**, gardienne du savoir;  
**Cathy Cook**, coordonnatrice de la mobilisation des jeunes; **Dr. Karlee Sapoznik Evans**, gestionnaire du programme (jusqu'en septembre 2019); **Michelle Kowalchuk**, gestionnaire du programme (depuis septembre 2019).

## RECHERCHE

**Dr. Matthew Maher**, chercheur;  
**Charlene Muzyka**, chercheur;  
**Dr. Karlee Sapoznik Evans**, gestionnaire du programme (jusqu'en février 2020);  
**Maria Godoy**, chercheuse et gestionnaire du programme par intérim (depuis février 2020).

## ENQUÊTES ET EXAMENS PORTANT SUR LES DÉCÈS D'ENFANTS

**Jamie Robinson**, enquêtrice; **Kayla Marcq**, enquêtrice; **Leigh Enns**, enquêtrice;  
**Lynda Schellenberg**, enquêtrice;  
**Kelsey VanOsch**, enquêtrice; **Ada Uddoh**, enquêtrice (jusqu'en février 2020);  
**Tanis Hudson**, enquêtrice; **Anna Los**, enquêtrice; **Denise Wadsworth**, gestionnaire du programme.

## SERVICES DE DÉFENSE DES DROITS

**Dawn Gair**, agente de défense des droits;  
**Jennifer Meixner**, agente de défense des droits;  
**Naomi Evans**, agente de défense des droits;  
**Carly Lewadniuk**, agente de défense des droits;  
**Mae Choo-Mah**, agente de défense des droits;  
**Gerald Krosney**, agente de défense des droits;  
**Sarah Arnal**, agente de défense des droits;  
**Debra De Silva**, agente de défense des droits;  
**Doug Ingram**, agente de défense des droits;  
**Paula Zimrose**, agente de défense des droits;  
**Krista Rey**, agente de défense des droits;  
**Joanne Lysak**, agente de défense des droits;  
**Milan Patel**, agent d'évaluation initiale;  
**Michelle Kowalchuk**, gestionnaire du programme; **Kirstin Magnusson**, gestionnaire du programme.

## ASSURANCE DE LA QUALITÉ

**Janine Bramadat**, analyste des politiques;  
**Johsa Manzanilla**, analyste des politiques;  
**Alison Carrey**, analyste des politiques;  
**Dr. Karlee Sapoznik Evans**, gestionnaire du programme (jusqu'en février 2020);  
**Maria Godoy**, gestionnaire du programme par intérim (depuis février 2020).

## CONSEILLER JURIDIQUE

**Issie Frost**, conseiller juridique, c.r.

# NOUS ÉTIIONS PRÉSENTS!

## PHOTOS DES ÉVÉNEMENTS DE 2019-2020

Nous sommes toujours ravis de nous déplacer partout dans notre belle province pour assister à des événements, faire des présentations et promouvoir les idées des enfants et des jeunes. Si vous souhaitez nous inviter à un événement ou à faire une présentation sur le travail que nous effectuons, n'hésitez pas à nous contacter! Et si vous avez un événement où vous aimeriez inviter Bonhomme, la mascotte la plus sympathique du Manitoba, faites-nous le savoir – Bonhomme adore voyager!

- 1 : Le PEJM participe à la Journée de l'ourson témoin pour sensibiliser au principe de Jordan
- 2 : Participation du PEJM à l'événement de Meet Me at the Bell Tower sur l'av. Selkirk.
- 3 : Les hôtes de l'émission System Kidz en entrevue avec la protectrice du Manitoba, Daphne Penrose, sur les ondes de CKUW.

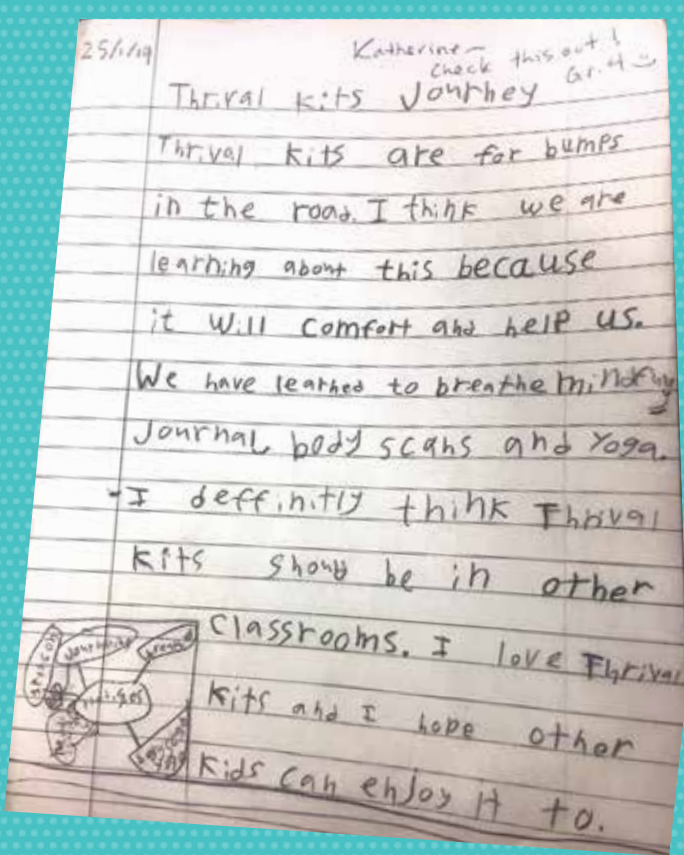




1 : La coordonnatrice de la mobilisation des jeunes, Cathy, distribue des articles-souvenirs à la journée portes ouvertes de YAAS! en novembre.

2 : Le groupe de violonneux *The Frontier Fiddlers* en spectacle à la conférence nationale du CCDEJ à Winnipeg. (septembre 2019)

3: Notre personnel assiste à une cérémonie de suerie.



1: Un élève de 4<sup>e</sup> année écrit dans son journal ce qu'il aime à propos des Trousses vivacité <sup>MC</sup>.

2: Un jeune arbore les nouvelles lunettes arc-en-ciel du PEJM à un pow-wow.

3: Aux côtés de la patrouille Mama Bear Clan.

4: L'analyste des politiques, Alison Carrey, et ses belles réalisations lors d'une fête du personnel sur le thème des plantes.

1 : Notre personnel en compagnie de représentants de la Manitoba Keewatinowi Okimakanak Inc., en juillet 2019.

2 : Notre personnel achète des hot-dogs au bannock pour une campagne de financement du North Point Douglas Women's Centre, en mai.

3 : La protectrice du Manitoba, Daphne Penrose, rend public son rapport spécial sur la vie de Tina Fontaine dans la communauté d'origine de Tina, la Sagkeeng First Nation.



# le Défenseur au Manitoba

DE LA CAUSE des enfants et des jeunes



1 (800) 263-7146



[info@manitobaadvocate.ca](mailto:info@manitobaadvocate.ca)



346, Avenue Portage  
Winnipeg, MB